

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

Faculté des sciences économique, commerciales et des sciences de gestion

Mémoire

En vue de l'obtention d'un diplôme de Master

En science de gestion

Option : Management Economiques des Territoires et

Entrepreneuriat

Thème

**Écotourisme et responsabilité
environnementale des établissements hôteliers**

Cas de la commune de Bejaia

Réalisé par : GADOUM Siham

Sous la direction de : MERRADI Ouari

Devant le jury composé de :

- Rapporteur : Mr MERADI Ouari
- Président : Mr AISSAT. M. Tahar
- Examineur : Mr HENICHE. R

Promotion 2014

Remerciements

Je remercie le docteur MERADI Ouari enseignant à l'université de Bejaia d'avoir accepté de diriger ce travail, je tiens à le remercier du fond du cœur pour son soutien et son encouragement.

Mes remerciements s'adressent aussi à tous cadres administratifs, managers des établissements hôteliers ayant eu la gentillesse de répondre à nos questions et à collaborer avec nous.

Je remercie aussi tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de notre travail

GADOUM Siham

Dédicace

A la mémoire de ma grande mère et mon oncle, ainsi qu'à tous ceux qui nous ont quittés et qui sont chers à nos coeurs.

A mes merveilleux parents

A mes frères Faouzi et Amar

A ma sœur Meryam

Sommaire

Introduction générale -----	01
Chapitre I : Approche théorique sur le développement durable et son intégration dans le management de l'entreprise -----	07
1. Genèse du concept de développement durable-----	07
2. Apparition du développement durable-----	09
3. La diffusion du développement durable-----	11
4. Les fondements de développement durable-----	15
5. Les principes du développement durable-----	19
6. Les institutions de développement durable-----	20
7. Les indicateurs du développement durable-----	25
8. Le développement durable dans le management de l'entreprise-----	26
Chapitre II : L'écotourisme et la responsabilité environnementale -----	40
1. Tourisme durable-----	40
2. Généralités sur l'écotourisme-----	41
3. La responsabilité environnementale-----	52
4. Développement durable et entreprise-----	58
5. Programme de bonne pratique environnementale dans les hôtels-----	62
Chapitre III : Présentation multidimensionnelles et potentialités touristiques de la commune de Béjaia -----	65
1. Territoire et population-----	65
2. La situation socioculturelle de la commune de Béjaia-----	71
3. La situation économique-----	78
4. La situation touristique-----	85
5. Situation environnementale-----	99
Chapitre IV : Responsabilité environnementale des établissements hôteliers au sein de la commune de Béjaia -----	103

1. La méthodologie de recherche-----	103
2. Analyse des données de l'enquête-----	106
3. La notion du développement durable au sein des établissements hôteliers au sein de la commune de Bejaia-----	106
4. vers une responsabilité environnementale d'établissements hôteliers au niveau de la commune de Béjaia-----	111
Conclusion générale -----	122
Bibliographie -----	124
Liste des acronymes -----	127
Annexes -----	129
Liste des tableaux -----	145
Liste des figures -----	146
List des graphes -----	147

Introduction générale

Dans le monde contemporain, la notion de frontière corporelle perd toute signification, les gens s'ouvrent davantage sur l'extérieur. Le développement du tourisme n'a pas un visage semblable et ne se manifeste pas avec la même intensité à travers l'espace, les territoires littoraux sont plus fréquentés par les touristes et plus dynamiques que les espaces intérieures ou enclavés.

Le tourisme est une activité économique majeure dont l'impact sur la croissance économique et l'emploi est largement positif dans la majorité des pays. Il constitue également un aspect de plus en plus important de la vie des citoyens, toujours plus nombreux à voyager, que ce soit à titre privé ou professionnel. L'activité touristique touche au patrimoine culturel et naturel, ainsi qu'aux traditions et cultures contemporaines de différentes régions, il illustre de façon exemplaire la nécessité de concilier croissance économique et développement durable, y inclus la dimension éthique. Le tourisme est aussi un important instrument pour renforcer l'image d'un pays dans le monde, projeter ses valeurs et promouvoir l'attractivité du modèle prédestiné, qui est le résultat des siècles d'échanges culturels, de diversité linguistique et de créativité.

D'après l'Organisation Mondiale de Tourisme (OMT), les arrivées de touristes internationaux se sont élevées à 996 millions en 2011, en hausse de plus de 4,4%. La croissance devant se poursuivre en 2012, quoiqu'à un rythme un peu plus lent, les arrivées de touristes internationaux ont toutes chances de franchir le cap du milliard dans (Rapport publié par L'OMT, le 16 janvier 2012)». Les arrivées de touristes internationaux ont progressé de 4,4% en 2012, s'élevant à un total de 1,035 milliards.

La compétitivité du tourisme est étroitement liée à son caractère durable, puisque la qualité des destinations touristiques dépend fortement de leur environnement naturel et culturel et de leur intégration dans une communauté locale. Le tourisme de masse, qui constitue la part la plus importante du marché, ne s'est pas toujours montré adapté au contexte de tous les territoires et a l'inconvénient que la majeure partie des bénéfices restent dans les pays développés.

Dans ce contexte, des formes de tourisme alternatives se sont développées et trouvent un public de plus en plus important notamment en été, Ces formes de tourisme visent une valorisation des capitaux naturels (paysages, écosystèmes) et des capitaux sociaux et culturels, tout en réduisant au minimum les impacts négatifs. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a déclaré 2002 Année Internationale de l'Écotourisme (AIE) pour faire le bilan des expériences en écotourisme dans le monde, et ce, afin de consolider les activités et les cadres institutionnels qui en assureront le développement durable à l'avenir. Cet objectif est atteint grâce à des projets sur le plan local, régional et international, en partenariat avec d'autres organes de l'ONU (Organisations Non Gouvernementales), des organismes internationaux, les États-membres, le secteur privé, les ONG, les communautés locales et les maisons d'enseignement. Depuis son émergence, l'écotourisme n'a cessé de prendre de l'expansion est il considéré par plusieurs comme étant la branche de l'industrie touristique qui enregistre, depuis de nombreuses années déjà, une des plus folles croissances (Campbell. 1999; Carrier et Macleod, 2005; Wild, 1994). L'écotourisme a ainsi connu une augmentation 3 fois plus rapide que celle de l'ensemble de l'industrie du tourisme (Blangy et Mehta. 2006).

En effet l'écotourisme devient l'un des moyens de valoriser la biodiversité, à l'inverse du tourisme de masse qui dégrade les milieux naturels, en intégrant une dimension éthique et écocitoyenneté. Cette forme du tourisme en milieu autochtone apparaît dès lors comme un instrument intéressant pour le transfert de connaissances, tant auprès de la population locale que la population étrangère. Son rôle d'abord à l'échelle locale est plus important puisque il reste avant tout une affaire de communauté. Outre le développement économique qu'il génère, l'écotourisme amène les communautés à renouer avec leur identité culturelle respective, en réanimant leur langue, leur histoire et leurs traditions ancestrales. Il permet aussi à la population locale de réoccuper leur territoire de façon continue en lui donnant une vocation plus durable.

Actuellement, et depuis toujours l'activité touristique est indissolublement lié à l'offre touristique, qui comprend a sa part l'ensemble des services et biens finals proposés par le secteur touristique aux consommateurs. L'hôtellerie est depuis longtemps un pilier majeur du tourisme. Il constitue un maillon indispensable de la chaîne touristique, qu'elle soit structurée ou non. Sa fonction, comme son poids dans le secteur d'hébergement, ont toutefois fortement évolué.

L'hôtellerie est de plus en plus organisée, beaucoup entre ils se sont installés près des sites naturels remarquables (source, bord de mer, panorama, sommet, ...), donnant quelquefois naissance à de véritables stations. Théoriquement, les promoteurs d'hôtels et de complexes hôteliers font tout leur possible pour éviter les effets négatifs de l'implantation, de la conception et de la construction sur la biodiversité et les moyens de subsistance associés. Lorsque les impacts sur l'environnement sont inévitables, des efforts sont toutefois faits pour éviter les zones de valeur de biodiversité la plus importante, pour atténuer l'effet néfaste du développement, pour restaurer dans la mesure du possible la biodiversité et les écosystèmes affectés et pour investir dans d'autres actions de conservation dans le voisinage du site. Les promoteurs d'hôtels et de complexes hôteliers doivent chercher à apporter une aide globale, positive et concrète en faveur de la conservation de la biodiversité locale. Mais en réalité, ce n'est pas vraiment ce que reflète le terrain, notamment dans certains pays, là où les éléments et facteurs environnementaux ne sont formellement et sérieusement intégrés dans leurs politiques du développement. D'ailleurs dans la majorité des pays, la compétition entre entreprises hôtelières et la destination touristique ne vont pas dans le sens d'un développement durable. En effet, la concurrence exacerbée que se livrent les pays récepteurs sous la pression des tour-opérateurs (voyagistes), ainsi que la volonté de ces derniers de normaliser les produits touristiques pour une meilleure rentabilité financière à court terme, c'est que favorise et contribue royalement à la banalisation des destinations et à la dégradation de l'environnement.

De nombreuses études ont été consacrées pour l'écotourisme et la responsabilité des établissements hôteliers : M. Eugenio Yunis, (janvier 2002). Dilys Roe, Nigel Leader-Williams and Barry Dalal-Clayton,(October 1997). Céron J.-P., Dubois G., (2002), Stone, M. et G. Wall. (2003) Yacine Khelladi, Octobre 2003. Les modèles développées par ces chercheurs sont destinés à un public varié allant des responsables institutionnels (ministères, agences publiques, autorités locales, etc.), des investisseurs et entreprises touristiques, à la population locale et aux associations locales, nationales ou internationales. Ajoutant à cela que ces recherches aidant à la connaissance, à la réflexion et à l'action afin que l'Ecotourisme soit un acteur clé du développement durable dans l'ensemble des régions.

En réalité, l'écotourisme en Algérie ne déroge pas à la règle et encore moins au niveau de l'espace littoral de Bejaia. Cet espace littoral a enregistré durant les dix dernières années des transformations relativement remarquables dans sa structure et sa configuration,

précisément dans la ville de Bejaia, qui servira de cadre à notre étude. Les établissements hôteliers sont parmi les éléments et les facteurs qui ont enregistré un développement considérable dans sa densité, néanmoins ils reflètent l'accroissement et le niveau d'attractivité des touristes au niveau de la commune de Bejaia. L'intérêt est douce de savoir si tous les acteurs prendraient les mesures nécessaires pour que la biodiversité soit incluse dans la prise de décisions à tous les hôtels ou les complexes hôteliers, la nature (écosystème local) soit reconnue comme un élément clé de l'attrait touristique et que les ressources soient conservées au profit des secteurs du tourisme et de l'hôtellerie.

En Algérie, peu d'études sont menées dans cet axe. Pour la commune de Bejaia, aucune étude économique n'a été effectuée concernant l'Ecotourisme et responsabilité environnementale des établissements hôteliers, à l'exception de celles conduites par le bureau d'étude Axxam et la direction de l'environnement en collaboration avec la direction du tourisme de Bejaia, qui ont traité et analysé légèrement la problématique d'Ecotourisme et la responsabilité environnementale des établissements hôteliers au niveau de la ville de Bejaia, qui fait partie de notre zone d'étude et qui est considérée comme la région la plus attractive et la plus touchée par les effets néfastes du tourisme dans l'espace littoral de Bejaia. C'est donc une motivation complémentaire pour entamer le présent travail qui d'illustrer l'image écologique de la ville de Bejaia.

Le choix du thème est préconisé par l'ampleur qu'il engendre. En effet, l'activité écotouristique a un impact beaucoup plus positif et remarquable sur la société, l'économie et l'environnement comme facteur clé de la durabilité. En effet, nous allons essayer de répondre à cette question :

Est-ce que les établissements hôteliers au sein de la commune de Bejaia sont écologiquement responsables ?

Le thème de notre recherche est assez complexe, ce qui nous incite à émettre ces deux hypothèses afin de mieux cerner la problématique.

- 1. Les managers des établissements hôteliers maîtrisent la notion du développement durable.**
- 2. Les pratiques hôtelières reflètent une forte volonté et un fort engagement de ces derniers dans la préservation de l'environnement.**

Ce travail est une dimension méso-économique, méthode que nous avons choisie pour essayer d'apporter des éléments de réponse à nos questionnements est celle de l'analyse de contenu de certains documents théoriques, s'inspirant à la fois de la recherche de l'analyse conduite par les spécialistes et plus généralement de la littérature existante dans le domaine. Nous utiliserons pour appuyer nos conclusions les statistiques fournies par les institutions nationales et locales mais aussi quelques données que nous avons pu réaliser à travers notre étude du terrain. Et sans marginalisé que nous avons effectivement choisi d'analyser des textes de longueur différente qui étaient disponibles sur des sites Internet liés au tourisme écologique.

Afin de bien à mener notre travail, nous avons choisi de le présenter en quatre chapitres. Nous avons adopté une démarche méthodologique en deux étapes, dans la première étape, nous avons choisi de présenté deux chapitre, dans le premier chapitre nous attacherons une importance à éclairer de manière théorique sur le développement durable et son intégration dans le management de l'entreprise, dans le deuxième chapitre nous aborderons toujours avec une manière théorique l'écotourisme et la responsabilité environnementale.

La deuxième étape de notre travail de recherche sera consacrée à l'étude empirique au niveau de la commune de Bejaia. Avec une approche systémique, nous essayons de faire une présentation multidimensionnelles et potentialités touristique du territoire d'étude dans un chapitre, puis à l'aide de notre enquête de terrain, nous essayerons de contribuer à la réflexion des managers à la maîtrise de la notion de développement durable et les pratiques hôteliers au sein de la commune de Bejaia.

Chapitre 1

Approche théorique sur le développement durable et son intégration dans le management de l'entreprise

Le développement durable est un concept né dans les années soixante, à travers la publication du rapport du Rome, intitulé « *les limites de la croissance* ». Ce rapport a abordé les limites écologiques de la croissance démographique et économique. Durant ces mêmes années, une conférence des nations unies sur l'environnement humain fut fondée, elle a été la première conférence officielle sur l'environnement. Puis les années quatre-vingt se sont illustrées par la définition de ce concept dans le rapport intitulé « Notre avenir à tous », dit aussi rapport *Brundtland*, du nom de son concepteur, à savoir Mme GRO HARLEM BRUNDTLAND, présidente de la commission mondiale sur l'environnement et le développement qui a été créée en 1983. Les années quatre-vingt-dix ont été caractérisés par la recherche d'une compréhension plus poussée du concept du développement en 1992, le programme d'action 21, la mise en place de la commission du développement durable en 1992, et le protocole de Kyoto en 1997. Après les années quatre-vingt-dix et jusqu'à ce jour, le développement durable est devenu le premier concept de l'ère mondialisée.

Le 21^{ème} siècle est caractérisé par une grande prise de conscience de la part des entreprises pour les enjeux de développement durable et de faire aux problèmes, de développement de justice sociale et de protection de l'environnement, ce qu'on appelle aussi la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE). Cette dernière représente l'ensemble des méthodes de gestion et d'organisation mises en place par les entreprises, dans le but de minimiser et réduire les impacts de leurs activités sur l'environnement.

L'objectif de ce premier chapitre intitulé « Développement durable et responsabilité sociale des entreprises » est de donner une vision générale sur l'idée de concept de développement durable. Le chapitre est structuré en deux sections. La première section rappellera l'historique de concept du développement durable, depuis les années soixante

jusqu'à ce jour, ainsi que ses principaux fondements (ses dimensions, ses principes, ses institutions et ses indicateurs de mesure). En suite en mettrons l'accent dans la deuxième section sur le l'intégration des trois dimensions du développement durable (économique, sociale, et environnementale) dans la responsabilité sociale des entreprises.

1. Genèse du concept de développement durable

La dégradation de l'environnement est la cause principale de l'émergence du concept de développement durable dans les années quatre-vingt. Ce concept s'est ensuite rapidement diffusé, à tel point qu'il est devenu le premier concept mondial. Plusieurs conférences ont eu lieu afin d'étudier les préoccupations du développement durable, parmi ces conférences nous citons les plus connues à l'échelle internationale à savoir : le Club de Rome, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement, la conférence de Rio sur l'environnement et le développement, le protocole de Kyoto et le sommet mondial pour le développement durable.

1.1. Définition du développement durable

Le concept de développement durable ou le « *Développement Soutenable* » a été utilisé pour la première fois en 1980, il s'est substitué à celui d'éco développement, dans un rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Dès l'apparition de ce concept, des débats se sont ouverts sur la traduction du mot *sustainable* en Français. En prenant deux dictionnaires de référence, le *Harrap's New Standard* et le *Robert&Collins*. Nous obtenons deux traductions différentes. Le premier traduit le mot *sustainable* par « Soutenable », c'est-à-dire, ce que l'on peut supporter dans la vie de l'être humain ; alors que le seconde le traduit par « Durable » et « viable », littérairement, qui présente les conditions nécessaires pour durer. (R.Anthony, D.Karen, A.V.Mérylle, 2005, P.10.).

Depuis son apparition au début des années quatre-vingt, le concept de développement durable a fait l'objet d'un nombre incalculable de définitions. (R.Anthony, D.Karen, A.V.Mérylle, 2005, P.235.). Nous allons vous présenter trois catégories de définitions qui nous semblent être les plus pertinentes. La catégorie institutionnelle, la catégorie économie et environnement. Ou comme classées par L.GUAY, L.DOUCET, BOUTHILLIER, G. DEBAILLEUL dans leurs ouvrages « les enjeux et les défis du développement durable : connaitre, décider, agir », 2004, P.63. Comme des définitions idéal-typiques qu'on peut qualifier de conservatrice, modérée et progressiste.

1.1.1 La catégorie économie

Dans cette première catégorie de définitions dite la catégorie économie ou la conception conservatrice : « *Le développement durable ça veut dire qu'il faut trouver une façon pour qu'il n'y ait plus de récession épouvantable, une économie durable serait une économie basée sur des bases solides.* », Ou « *Le développement durable, c'est le changement, il faut qu'ils soient prêts à changer continuellement si tu veux que ça dure, il faut que ça change.* »¹. Cette catégorie de définition donne une représentation pour le concept du développement durable sans faire référence à l'environnement. (L.GUAY, et al, 2004, P.70.).

1.1.2. La catégorie économie et environnement

La deuxième catégorie de définitions est celles qui interprètent le développement durable comme une jonction de l'environnement et de l'économie. Dans cette catégorie « le développement durable, c'est justement cette harmonie, cet équilibre entre la croissance économique, mais dans le cadre d'une protection globale de nos ressources... » Cette définition repose sur deux types d'articulation entre l'économie de l'environnement : dans le premier type d'articulation, le développement durable repose sur l'idée d'équilibre, mais en le limitant cette fois à l'économie et l'environnement ; dans le deuxième, le développement durable est envisagé comme la reconnaissance d'une dimension environnementale aux décisions économiques.². Donc pour ce critère de définition de développement durable est un complément entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Contrairement à la première définition qui néglige l'aspect environnemental.

1.1.3. La catégorie institutionnelle

La dernière catégorie de définitions regroupe celles qui se rapprochent le plus les définitions institutionnalisées du développement durable, qu'il s'agisse de la préservation des

¹ Développement durable : valeurs et pratiques.

² Idem. P. 239

ressources pour les générations futures. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable de France, lors de la rencontre débat du comité 21 intitulée « *Pour une politique de développement durable pragmatique et ambitieuse* » le 09 septembre 2004, « *Le développement durable est le progrès dans la durée, un développement économique qui favorise le progrès social tout en préservant l'environnement dans le temps, donc nos ressources énergétiques et naturelles... Il s'agit donc d'un développement économique qui favorise le progrès social tout en préservant l'environnement* » (R.Anthony, et al, 2005, P.10). Et pour (I.GUAY, et al, 2004, P.70), le développement durable « *Est un développement qui tient compte de tous les éléments de l'environnement, de l'économie, du social, du la politique et on a un développement durable parce qu'il y a un équilibre entre les différentes forces de la société* ». Et parmi les définitions institutionnelles du développement durable. 'Deux d'entre elles sont néanmoins reconnues comme étant les définitions de références : celle proposée par l'Union Internationale pour la conservation de la nature en 1980, pour laquelle « *Le développement durable est un développement qui tient compte de l'environnement, de l'économie et du social* »³, et la plus utilisée est celle citée dans le Rapport Brundtland, publié en 1987, par la présidente de la CMED intitulé « *Notre avenir à tous* ». Le Rapport définit le concept ainsi : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures, de répondre aux leurs* » : Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de « *besoins* », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qu'il convient d'accorder la plus grande priorité,
- Et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » (R.Anthony, et al, 2005, P.9.)

2. Apparition du développement durable

Le concept du développement durable est utilisé pour la première fois dans les années quatre-vingt, mais sa naissance est principalement due, dans les années soixante-dix, à l'apparition des problèmes écologique et à la dégradation de l'environnement. La notion de développement durable a donc été abordée dans des rencontres internationales à savoir le

³ Développement durable : valeurs et pratiques. Idem. P.235

Club de Rome, conférence des Nations Unies sur l'environnement, commission mondiale sur l'environnement et le développement.

2.1. Club de Rome

Le Club de Rome est une association internationale, fondée en 1968, rassemblant 'un groupe de réflexion prospective, créée par l'Italien Aurelio Pecconi, et réunissant scientifiques, économistes, hommes d'affaires, hauts fonctionnaires et hommes politiques'. Ils se réunissent régulièrement pour étudier les problèmes liés à l'avenir de l'humanité (la surexploitation des ressources naturelles, la pression démographique et la croissance des déchets). Au cours des années, le Club de Rome a produit un grand nombre de rapports dont le premier, intitulé « *Les limites de la croissance* », ou « *Le rapport Meadows* » sous le nom du directeur de l'équipe de recherche **Denis Meadows**, publié en 1972, analysait le rapport entre les limites écologiques de la croissance économique et démographique. Ses principales conclusions que 'La croissance matérielle perpétuelle conduira tôt ou tard à un effondrement du monde qui nous entoure, ce qui amènera à une dégradation significative des conditions de vie'. (Y. Veyret, 2007, P.24) 'Dans la même époque, des travaux d'experts internationaux, explorant les multiples interactions entre environnement et croissance économique, démontrent qu'il est possible de concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement socio-économiques à la fois plus équitables et plus respectueuses de l'environnement' (E. Guingand, A. Jounot, 2004, P.7).

Le Club de Rome est l'une des premières avancées vers la définition des fondements du développement durable.

2.2. La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (CNUED)

Après le Club de Rome vient la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement, le premier sommet de la terre, organisé du 5 au 16 juin 1972 à Stockholm, en Suède. Cette conférence a réuni les pays développés et en développement. Elle fut organisée dans le but de trouver une solution aux dangers annoncés par le Club de Rome. En effet, la conférence prôna la nécessité d'intégrer l'environnement et sa protection à une analyse socio-économique (Y vette Veyret, 2007, P.25) à la fois plus équitables et plus respectueuses de l'environnement (E.Guingand, A. Jounot, 2004, P.7). Cette conférence s'est soldée principalement par la

réation du concept d'éco développement, la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la déclaration de 26 principes, et un plan d'action.

2.3. La Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED)

La Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), connue aussi sous le nom de '*commission Brundtland*', créée en 1983, dans l'objectif d'étudier les problèmes planétaires de l'environnement et de développement, tel que le réchauffement climatique, les menaces de la couche d'ozone et la désertification qui menace les terres agricoles, etc. (PNUE, 2002, P.10). La CMED a publiée après quatre années de sa création un rapport officiel '*Notre avenir à tous*' contient ses résultats de recherches. Dans le rapport, la commission a donné une définition universelle pour le concept de développement durable.

Dans ce rapport, la présidente de la CMED, ajoutant à sa définition du concept de développement durable, a demandé d'établir 'un programme général de changement' qui vise à assurer un développement durable pour la génération future, et progresser à la fois sur les plans économiques, environnementaux et sociaux.

A la suite de la commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1983, les grandes entreprises industrielles dans les pays développés sont réagles pour protéger l'environnement. En 1984, le PNUE a organisé la conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement et, en 1984 également, l'Association Gestion responsable a été créée par l'industrie chimique au Canada, l'une des premières tentatives pour rédiger un code de conduite des entreprises dans leur gestion de l'environnement. A la fin des années quatre-vingt, la notion de l'éco-efficacité a été introduite dans l'industrie, comme moyen de réduire l'impact sur l'environnement tout en accroissant la rentabilité. Ces préoccupations n'étaient pratiquement jamais partagées par les grandes entreprises des pays en développement. (PNUE, 2002, P.11).

3. La diffusion du développement durable

Le développement durable après sa définition dans le rapport Brundtland en 1987, s'est répondu dans le monde entier. Les préoccupations qu'il avait engendrées durant la fin des années 80, particulièrement les préoccupations environnementales, ont été abordées encore

plus dans des réunions internationales. Mais ce n'est qu'à partir de 1992, lors de la conférence de Rio sur l'environnement et le développement, qu'ils ont reconnu la nécessité d'agir et de mettre en place des programmes pour protéger l'environnement

3.1. La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement est le deuxième sommet de la terre, après celui de Stockholm en 1972, réunie à Rio de Janeiro du 03 au 14 juin 1992. Avant que cette réunion n'ait lieu, sa préparation avait commencé au niveau national, sous régional, sous régional puis mondial, dans le but de mettre en œuvre un développement durable. Ses principales conclusions ont été la sélection d'un texte fondateur de 27 principes intitulé « déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » programme d'action 21 et création de la commission du développement durable, 's'articulant autour de trois notions fondamentales :

- ✓ La reconnaissance d'un droit au développement sur un double principe d'équité intergénérationnelle, entre les générations, et intra générationnelle, pour la réduction des différences actuelles de niveaux de vie ;
- ✓ La reconnaissance d'un principe de responsabilité et d'un devoir de solidarité entre Etats, tant en matière d'environnement qu'en matière de développement économique et sociale ;
- ✓ L'intégration de l'environnement dans le processus global de développement. (E. Guingand, A. Jounot, 2004, P.07).

• Action 21

Est un programme d'action établi lors de la conférence de Rio en 1992. 'Il constitue un plan d'action mondial qui marque la naissance d'un nouveau partenariat international pour le développement durable' (E. Guingand, A. Jounot, 2004, P.07). Il contient 40 chapitres et plus de 2 500 recommandations. Les sujets traités par ce plan sont nombreux. 'Il souligne la nécessité de lutter contre la pauvreté. Il envisage les rapports entre la croissance démographique et la durabilité, traite de la santé des populations et rappelle la nécessité

d'intégrer le processus de prise de décision en matière d'environnement et de développement. Il insiste sur la protection de l'atmosphère, sur les conceptions intégrées de planification et de gestion des terres, de lutte contre la désertification et la sécheresse' (Y. Veyret, 2007, P.27), et plusieurs autres problèmes sociaux et environnementaux. L'action 21 est créée dans l'objectif d'atteindre un développement durable au 21^{ème} siècle à l'échelle locale (Action locale), régionale, nationale et internationale.

L'action 21 en Algérie se réalise avec la collaboration d'un comité 21 Français pour l'environnement et le développement durable (N.Nedjadi, K. Kherbache, 2008, P.41). Ses principales missions sont d'aider la société civile à participer aux enjeux de développement durable telle que la lutte contre tous types de pollution, la lutte contre la pauvreté, etc.

« Le coût de l'application d'action 21 dans les pays en développement a été estimé par le secrétariat du sommet de la terre à 625 Milliards de dollars. Les pays développés étaient censés de fournir le reste, soit 20% ou encore 125 Milliards de dollars par an, et atteignant en fin l'objectif fixé de longue date, de consacrer 0,7% de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD). » (PNUE, 2002).

- **La Commission du Développement Durable (CDD)**

La Commission du Développement Durable a été créée en décembre 1992, après la conférence de Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) à Rio (PNUE, 2002, P.19). Son rôle est de suivre et d'examiner la mise en œuvre des accords de l'action 21, et les principes de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement aux niveaux local, national, régional et international.

- **La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)**

Cette convention a été l'une des résultats importants du sommet de Rio en 1992. Elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994 après sa ratification par 189 pays. L'origine de la convention remonte à la deuxième conférence mondiale sur le climat, tenue en 1990, durant laquelle les ministères réunis déclaraient qu'il fallait aller de l'avant dans l'élaboration d'une politique et la mise en place d'un système mondial d'observation du climat.

(PNUE, 2002, P.18). L'objectif principal de la CCNUCC est de stabiliser la concentration globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter son impact sur le climat mondial.

Après cette convention vient le Protocole de Kyoto qui fixe ces émissions de GES. 'Elle a été ratifiée par l'Algérie en avril 1993'.⁴

- **Le protocole de Kyoto**

Le protocole de Kyoto est issue de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Créée dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre⁵. Le 10 décembre 1997, le Protocole a été ouvert à la signature pour les pays qui veulent le ratifier. Pour entrer en vigueur, ce protocole doit être ratifié par au moins 55 pays représentant 55% des émissions de CO₂. Après avoir atteint cette condition en 2005, le Protocole de Kyoto est entré en vigueur officiellement le 16 février de la même année. Le seul pays qui n'a pas ratifié ce Protocole à ce jour est les Etats Unies, le principal pays émetteur de gaz à effet de serre, ses émissions représentent un quart des émissions mondiales.

Les pays signataires, d'après l'annexe B⁶ de la convention cadre, doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2% durant la période 2008-2012 par rapport au niveau atteint en 1990. Par exemple l'Union Européenne et le suisse doivent réduire leurs émissions de 8%, Le Canada de 6%, et les États-Uniens de 7%. Les pays disposent d'une certaine marge de manœuvre en ce qui concerne les moyens d'atteindre ces objectifs. Le protocole de Kyoto prévoit notamment les instruments suivants (Burgenmeier.B, 2005, P.121).

✓ Mécanisme de développement propre : les pays industrialisés pourront obtenir des crédits d'émissions s'ils financent des projets de réduction d'émissions dans les pays en voie de développement. Ce mécanisme inclut notamment des transferts technologiques entre le Nord et le Sud ;

⁴ Ministère de l'aménagement et de territoire et de l'environnement, 2005

⁵ Les gaz à effet de serre désignés par le protocole, Le dioxyde de carbone (CO₂), Le méthane (CH₄), L'oxyde nitreux (N₂O), L'hexafluorure de soufre (SF₆), Les hydrofluorocarbures (HFC), Les perfluorocarbures (PFC) ou hydrocarbures perfluorés.

⁶ Cette annexe contient les quotas d'émission de chaque pays à réduire les GES pour la période 2008-2012 exprimés en pourcentage de ses émissions de 1990.

- ✓ Echange de droits d'émission : les pays ayant développé une technologie permettant de réduire les émissions pourront vendre un permis, équivalent à cette réduction, aux pays intéressés à se procurer des droits d'émission supplémentaires. Cette idée de négociable a été proposée par les Etats-Unis en échange de leur promesse de ratifier le protocole. Par la suite, ce pays a tout de même refusé cette ratification en 2001 ;
- ✓ Mise en œuvre conjointe : les pays industrialisés et en transition peuvent atteindre leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre en dépollution des installations dans l'autres pays dans lesquels la dépollution coûte moins cher. Cette réduction est portée au crédit du pays qui finance l'investissement de dépollution tandis que le pays-hôte bénéficie d'une diminution supplémentaire de la pollution.

Ce protocole a été ratifié par l'Algérie en avril 2004. Pour concrétiser son engagement vis-à-vis du Protocole de Kyoto, le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, **Chérif Rahmani**, a mis en place en juillet 2006, une autorité nationale dont la mission est de sélectionner les projets qui marchent avec les mécanismes du développement propre.

3.2 Le sommet mondial pour le développement durable

Le sommet mondial pour le développement durable est le troisième sommet de la terre après celui de Stockholm en 1972, et de Rio en 1992, s'est tenu de 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg. Ce sommet a été organisé dans l'objectif d'examiner et de suivre encore plus la mise en œuvre du programme de l'action 21 et les principes indiqués dans la déclaration de Rio.

3.3 Le sommet de Copenhague

Le sommet de Copenhague est la quatrième rencontre des chefs d'Etat du monde entier, du 07 au 18 décembre 2009, pour traiter les mesures prises dans la lutte contre les changements climatiques, il remplace le protocole de Kyoto qui visait déjà une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5,2% d'ici à 2020 par rapport aux taux de 1990. Ce sommet a été réuni pour fixer les objectifs sur la période 2012-2020 pour réduire encore plus les émissions des pays industrialisés. D'une façon générale, le sommet de Copenhague

cherche à améliorer les mécanismes d'action contre le réchauffement climatique. Plusieurs économistes annoncent de l'échec de la conférence. C. De Perhuis, l'un des spécialistes internationaux du changement climatique, souligne l'inévitable tension qui s'élève à l'occasion des négociations sur le climat entre pays de Sud et pays de Nord, tension avivée par la crise économique actuelle, les premiers reprochant aux seconds d'avoir trouvé assez d'argent pour sauver leurs banques, mais pas pour sauver le climat.

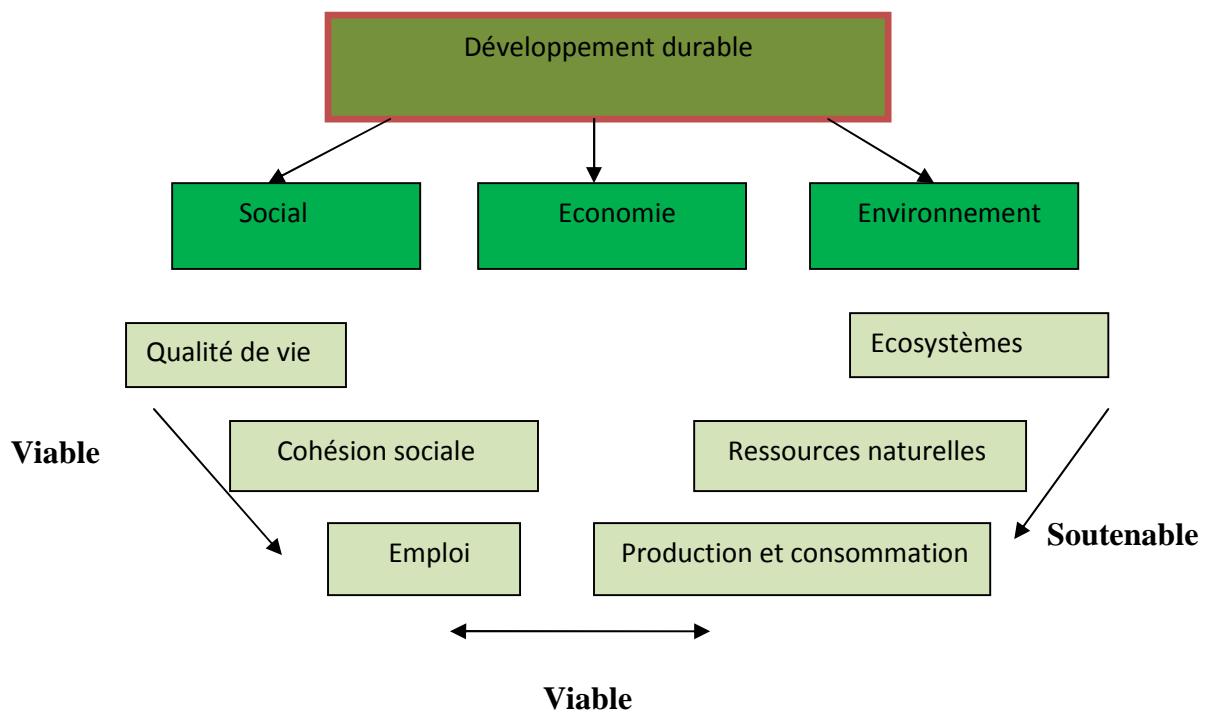
4. Les fondements du développement durable

Après avoir donné dans la première section l'origine de l'apparition du concept du développement durable et les principales conférences qui ont abordé le sujet. Notre deuxième section sera consacrée aux principaux fondements du DD tels que ses dimensions, ses principes, ses institutions, ainsi que ses indicateurs de mesure.

4.1 Les différentes dimensions du développement durable

Réorienté lors du sommet de la terre de Rio vers des aspects plus sociaux, le développement durable défini en 1987 dans le rapport Brundtland, est un développement qui doit prendre en considération les « *conditions de maintien dans la durée des systèmes économiques et sociaux, en tenant compte des contraintes environnementales* » (Zuindeau, 2002). La notion de Développement Durable est basée sur trois piliers que sont l'Economie, le Social et l'Environnement. Cette notion ne porte pas seulement sur des préoccupations environnementales. Est dite durable toute forme de développement qui est à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il convient d'ajouter à ces trois « piliers » d'origine un quatrième, culturel.

Figure n°01 : les trois piliers du développement durable



Source : établie par nous même à partir des piliers du développement durable

Il ne s'agit en aucun cas de mettre fin à la croissance économique, au contraire. Inhérente à cette notion est la conviction que nous ne pourrions jamais résoudre les problèmes de pauvreté et de sous-développement si nous n'entrons pas dans une nouvelle période de croissance dans le cadre de laquelle les pays en développement auront une large part et pourront en tirer de larges avantages. Le concept de Développement Durable est aujourd'hui vulgarisée, chacun l'utilise à son gré, et se l'approprie, sans forcément y mettre la même signification. Partant de ce principe, il semble nécessaire de représenter les dimensions du développement durable. Qui sont au nombre de trois :

4.1.1. La solidarité sociale

Le développement durable repose sur les principes de solidarité et d'équité. Il vise à combattre les inégalités entre les individus, dans le respect de leurs cultures. Il vise aussi à satisfaire les besoins fondamentaux des populations en logement, alimentation, santé et éducation. Ces principes passent par le maintien ou l'amélioration du niveau de vie et du cadre de vie.

4.1.2. L'efficacité économique

Le développement durable permet de favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financière. Ceci vise à permettre la satisfaction des besoins des communautés humaines, et ce, notamment, par la responsabilisation des entreprises et des consommateurs au regard des biens et des services qu'ils produisent et utilisent ainsi que par l'adoption de politiques gouvernementales appropriées, le principe du pollueur/payeur est une illustration, éco-fiscalité, etc.

4.1.3. La responsabilité écologique

Il s'agit de préserver les ressources naturelles à long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques et en limitant des impacts environnementaux. C'est savoir respecter les principales conditions suivantes :

- ✓ La gestion durable des ressources naturelles (eau, sol, l'aire) ;
- ✓ Le maintien d'un certain nombre de grands équilibres naturels (climat, forêt, diversité, biologique, océans...);
- ✓ L'économie des ressources non renouvelables (pétrole, gaz...).

Le développement durable peut finalement être résumé par l'ordre des « **3M** ».

- **Les Menaces qui pèsent sur la planète** : la désertification, les atteintes à la biodiversité, la pollution des eaux et de l'aire, le changement climatique,... et bien d'autres encore.
- **Les Misère de l'humanité** : persistance de la pauvreté, inégalités croissantes, sous alimentation et manque d'eau potable.
- **Les Manques de la gouvernance mondiale** : dysfonctionnements et injustice des relations internationales, notamment entre pays développées et pays pauvres, difficulté d'adopter des réglementations permettant d'instaurer un développement durable, comme de faire respecter les traités et conventions existants. C'est le volet économique et politique du Développement Durable.

5. Les principes du développement durable

Le développement durable contient plusieurs principes qui ont été adoptés dans des conférences internationales, telles que la conférence de Stockholm en 1972. Cette conférence a permis l'instauration de 26 principes ainsi que la conférence de Rio en 1992 qui a instauré 27 principes (A. Kerdoum, 2000, P.196). Parmi ces principes, il convient de souligner : Le principe pollueur payeur, principe de prévention, principe de précaution, principe de responsabilité, principe de solidarité et le principe d'intégration.

5.1 Principe pollueur payeur (PPP)

Le principe pollueur payeur a été adopté par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) en 1972. Selon les fondements initiales de l'OCDE, le pollueur doit supporter le coût des mesures de préventions et de lutte contre la pollution. Par exemple, ce principe est appliqué en Algérie à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la taxe relative aux activités polluantes ou dangereuses à l'environnement (TAPD).

5.2. Principes de prévention

Le principe de prévention, le deuxième principe de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en 1992, est l'un des principes généraux du droit international de l'environnement. Ce principe déclare que les Etats ont le droit d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement à condition que cette exploitation des ressources ne cause pas de dommages à l'environnement. Il rassemble certaines règles et actions telles que, les études d'impact, les autorisations préalables, qui sont destinées à prévenir et éviter les dommages sur l'environnement. Ces règles doivent toujours être actualisées.

5.3. Principe de précaution

Le principe de précaution est le quinzième principe de la déclaration de Rio sur l'environnement en 1992, selon cette déclaration : 'En cas de risque de dommages graves ou

irréversibles, l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à la dégradation de l'environnement'⁷

5.4. Principe de responsabilité

Le principe de responsabilité, le septième principe de la déclaration de Rio en 1992, est l'un des grands principes abordés par les conférences internationales sur l'environnement. Ce principe vise à prendre en charge et restaurer les dommages causés à l'environnement

5.6. Principe de solidarité

Ce principe déclare que pour protéger l'environnement et lutter contre la pauvreté il faudrait que toutes les Nations soient concernées. En d'autres termes, les pays doivent collaborer entre eux pour que les pays développés aident les pays en développement.

5.7. Principe de l'intégration

Le principe d'intégration consiste dans le fait que les préoccupations environnementales sont le devoir de tous. Les règles et les normes qui sont dictées sur l'environnement doivent être appliquées et respectées par tous les organismes et plus particulièrement les entreprises industrielles, à l'échelle nationale, régionale et internationale

Pour préserver l'environnement, réaliser une efficacité économique, et avoir une équité sociale, il faudrait respecter les principes précédents et autres pour avoir un développement durable.

6. Les institutions du développement durable

La mise en œuvre du développement durable, notamment les principes du Rio en 1992, s'est accompagnée d'une plus grande participation des organismes internationaux tels que la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE), les Nations Unies avec ses deux programmes le PNUD et enfin, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ces

⁷ Principe 15 de déclaration de Rio en 1992

organismes ont pris en considération les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable dans leurs stratégies et leurs activités.

Dans cet élément, nous essayerons de présenter l'objectif des organismes internationaux, et de préciser leurs contributions aux évaluations environnementales.

6.1. La Banque Mondiale

La banque mondiale est une organisation internationale créée le 27 décembre 1945 après la signature des accords de Brettons Woods du 1^{er} au 22 juillet 1944. Cette institution fut créée dans le but d'aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale, ainsi que pour financer les projets de développement dans les pays du sud, et de lutter contre la pauvreté.

Au cours des années quatre-vingt-dix, les objectifs de la Banque Mondiale ont évolué. En effet, après la fin des années quatre-vingt, la Banque Mondiale a introduit des critères de développement durable dans toutes ses procédures d'engagement. Elle a été la première agence de développement à reconnaître l'importance des enjeux environnementaux dans les politiques de développement. (E. Arnaud, et al, 2005, P.15). Dès 1969, elle a embauché un conseiller en environnement et en 1971, elle a mis sur pied son bureau des affaires environnementales. Ce dernier est créé pour examiner l'incidence sur l'environnement des projets que la banque finançait. (A. Pierre, et al, 2003, P.201).

La banque Mondiale en collaboration avec le PNUD a créé le Fonds pour l'Environnement Mondiale (FEM) en 1991. Ce dernier a été créé afin d'aider les pays en développement par la distribution des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt. Ce fonds est destiné au financement des projets qui respectent l'environnement notamment, le changement climatique, la diversité biologique, la protection de la couche d'ozone et les eaux internationales.

6.2. Le Fonds Monétaire International (FMI)

Le Fonds Monétaire International est une institution financière internationale, Créée en décembre 1945 après la ratification par vingt-neuf Etats membres des statuts élaborés lors de la conférence monétaire financière de Brettons Woods en juillet 1944. Le FMI est une

institution créée pour permettre aux Etats membre de gérer collectivement les problèmes relatifs au déséquilibre des paiements internationaux. Ajoutant à cet objectif le fonds accorde des crédits aux pays non membres qui connaissent des difficultés pour maintenir l'équilibre de leur balance des paiements.

Pour ce qui est du financement du Fonds Monétaire International, chaque Etat membre est tenu de verser une quote-part au moment de son adhésion. Cette quote-part dépend du poids relatif du pays au sein de l'économie mondiale, plus celle-ci est importante, plus la quote-part est élevée.

Ce qui concerne les préoccupations environnementale, en 1987, Mme Brundtland, la présidente de la commission mondiale de l'environnement et du développement, a permis au Fonds Monétaire International d'intégrer les trois volets du développement durable (économique, social et environnemental) dans leurs activités et leur stratégie.(Lise Moutamalle, 2004, P.24).

6.3. L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)

L'OCDE (*ou Organisation for Economic Co-operation and Développement*), est une organisation internationale créée en 1960, elle a remplacé l'organisation européenne de coopération économique internationale qui a été, quant à elle créée en 1948. Cette organisation réunie trente pays ⁸ membres, elle regroupe plusieurs experts et chercheurs qui se réunissent à Paris pour discuter des problèmes fondamentaux.

L'OCDE comme les autres organisations internationales prend le développement durable comme étant une priorité stratégique de ses activités. A cet effet, l'OCDE a créé différentes agences, telles que l'agence pour l'énergie nucléaire (1972), l'agence internationale de l'énergie (1974) et le comité d'aide au développement (1961). (Pierre André, 2003, P.184). Ce dernier est l'un des grands comités de l'OCDE, sa mission principale est d'intégrer les stratégies de développement, notamment les stratégies qui respectent l'environnement pour pouvoir sortir du sous- développement.

⁸Les pays membre originaire de l'OCDE sont : L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-uniens, la France, le Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, le suède, le suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux date indiquées ci-après : le japon (1960), la Finlande (1968), l'Australie (1971), la Nouvelle-Zélande (1973), le Mexique (1994), la République tchèque (1995), la Hongrie (1996), la Pologne (1996), la Corée (1996), la république slovaque (2000).

6.4. Organisation des Nations Unies (ONU)

L'organisation des Nations Unies est une organisation qui a été créée en 1945 dans l'objectif de développer la situation économique et sociale de ses pays membres. Cette organisation a mis en place des organismes opérationnels, tels que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. (PNUE), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et le *Fond and Agriculture Organisation* (FAO).

Ces programmes sont financés par des contributions volontaires des Etats membres de l'organisation des Nations Unies.

6.4.1. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD (United Nations Développement Program UNDP), est un programme créé par l'organisation des Nations Unies en 1966 pour aider les pays en développement à mieux utiliser leurs ressources humaines et naturelles et lutter contre la pauvreté dans plus de 170 pays et territoires dans le monde. Ce programme est considéré comme étant un grand fournisseur d'aide au développement des Nations Unies.

Le PNUD, dans ses activités d'aide aux pays en développement, n'est pas pris en charge les problèmes environnementaux comme apparu dans les autres organismes internationaux. A cet effet l'ONU a créé un autre programme qui est le PNUE qui s'intéresse aux questions environnementales.

6.4.2. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Selon (Lise Moutamalle, 2004, P.45), parmi les principaux objectifs réalisés lors de la conférence de Stockholm en 1972, la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (United Nations Environment program UNEP). La conférence qui a fait de l'environnement une question majeure au niveau international. Ce programme a pour objet de développer les instruments environnementaux nationaux et internationaux. Le PNUE a déclaré la nécessité d'intégrer l'aspect environnemental à tous les secteurs d'activités, ainsi que l'environnement et le développement doivent être traités de manière associée.

Le PNUE a établi un registre international des substances chimiques potentiellement toxique (RISCPT), ce registre est un système mondial de surveillance de l'environnement

utilisé pour échanger des informations sur les produits chimiques, donner des informations sur le climat, l'atmosphère, les ressources terrestres renouvelables et la pollution.

6.4.3. Organisation de Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

Est une institution créée par l'Organisation des Nations Unies en 1945, en anglais Fond and Agriculture Organisation (FAO), spécialisée dans l'agriculture notamment les forêts, les pêches, et l'industrie alimentaire. Le FAO a été créé dans l'objectif de lutter contre la faim et la pauvreté dans les pays développés et les pays en développement. Depuis sa création, il a consacré une attention particulière au développement des zones rurales, où vivent 70%⁹ des populations pauvres et affamées de la planète. Les activités et les programmes du FAO sont inscrits dans le cadre du développement durable.

6.5. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

L'accord de l'organisation Mondiale du Commerce a été signé le 15 avril 1994 à Marrakech et il est entré en vigueur le premier janvier 1995. Cette organisation est la seule organisation internationale qui dirige le commerce entre les pays à l'échelle mondiale, ainsi que d'aider les producteurs de ces biens et services, les exportateurs, et les importateurs à exercer leurs activités, tout en permettant aux gouvernements de répondre à des objectifs sociaux et environnementaux.

Les accords multilatéraux sur l'environnement¹⁰ sur l'environnement ont des conséquences commerciales qui peuvent être en contradiction avec les principes de l'OMC. Il n'existe aucune autorité spécifique pour sanctionner un Etat contrevenant aux accords multilatéraux sur l'environnement. D'où l'idée qui fait son chemin de la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME), qui assurerait le respect de l'application des instruments environnementaux et leur caractère non discriminatoire au regard du commerce (CNUCED).¹¹

¹⁰ www.fondandagricultureorganisation.org (FAO). htm

¹¹ Ce sont des conventions internationales, notamment la convention relative aux zones humides d'importance internationale (1971), la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), la convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, etc.

En conséquence, nous remarquons que toutes les institutions internationales, que nous avons présentées précédemment, prennent en charge les préoccupations du développement durable telles que les préoccupations économiques, sociales et même environnementales.

7. Les indicateurs du DD

M^{me} Gro Harlem Brundland a publié lors de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) en 1987, un rapport intitulé « Notre avenir à tous ». Dans ce document la présidente de la commission a demandé l'élaboration des indicateurs qui permettent de suivre le progrès et les améliorations en faveur du développement durable.

Plus tard, la conférence de Rio sur l'environnement et le développement en 1992 dans son programme « Action 21 » a invité les pays du monde à établir des « indicateurs de développement durable ». Les indicateurs qui contribuent à suivre les tendances du DD.

Nous pouvons définir un indicateur comme « *un signe ou un signal qu'est révélateur d'événements ou de systèmes complexes. Les indicateurs sont des petits éléments d'information qui révèlent des caractéristiques des systèmes on qui soulignent ce qui se pose... Les indicateurs servent à simplifier l'information sur des phénomènes complexes, comme le développement durable, pour faciliter la communication et souvent pour permettre la qualification* » (Etude canadiennes, 1997, P.8)

Parmi les indicateurs les plus utilisés pour mesurer l'état du développement durable d'un pays, nous pouvons citer l'Indice du Développement Humain (IDH), l'indice de Durabilité Environnementale (IDE), et l'empreinte écologique.

7.1. Indice de Développement Humain (IDH)

L'indice du Développement Humain est un indice composite créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1991 (N. Nadjadi, K. Khebbachi, 2008, P.36). Cet indice contient plusieurs indicateurs utilisés pour mesurer le niveau atteint par chaque pays selon trois dimensions qui sont :

- ✓ La santé : Mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;
- ✓ L'éducation : Mesurée par le taux d'analphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation ;

✓ Le niveau de vie : Mesuré par le Produit Intérieur Brut (PIB).

7.2. L'Indice du durabilité Environnementale (IDE)

L'IDE (ou environmental sustainability Index ESI), est un indice créé lors du Forum économique mondial de Davos en 1999. La durabilité environnementale est la capacité d'atteindre un rendement important dans cinq secteurs de manière durable : systèmes environnementaux, réduction du stress environnementale, réduction de la vulnérabilité humaine, capacités sociales et institutionnelles et enfin, une bonne tendance mondiale.

L'IDE permet aux nations d'évaluer leur situation environnementale, il considère comme une référence générale pour comparer l'état actuel d'un pays avec son état précédent, et de suivre l'amélioration et l'évolution des pays d'une publication à une autre.

7.3.L'empreinte écologique

« L'empreinte écologique d'un territoire représente la surface nécessaire à mobiliser pour que la population qui l'utilise puisse y vivre durablement sans détruire son capital naturel. L'empreinte écologique mesure la quantité de ressources renouvelables prélevées sur l'écosystème par un groupe humain pour sa consommation directe ou le recyclage de ses déchets et nuisances. » (AMMONUAL.A, et al, 2005, P.26).

8. Le développement durable dans le management de l'entreprise

Le développement durable après son apparition dans les années quatre-vingt, est pris en charge par tous les types d'organisation : l'Etat, les sociétés, les collectivités territoriales, et notamment les entreprises.

L'entreprise est considérée comme l'une des principaux acteurs qui intègre dans leurs activités les aspects du développement durable. Elles contribuent à prendre en compte l'impact social, économique et environnemental de leurs activités pour les rendre compatibles avec les objectifs du développement durable. Ce qu'on appelle la responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Dans cette section nous essayons de présenter l'entreprise et la prise en compte du développement durable par cette dernière. Puis nous donnerons une vision générale sur le concept de responsabilité sociale et environnementale.

8.1. Définition et type de l'entreprise

Il n'existe pas une définition universelle pour l'entreprise. Mais nous allons vous présenter les plus adaptées : Pareto a définie l'entreprise dans son ouvrage *Manuel d'économie politique* comme suit « l'entreprise est l'organisation qui réunit les éléments de la production et qui les dispose de façon à accomplir...l'entreprise peut revêtir différentes formes : elle peut être confiée à des particuliers, on être exercée par l'Etat, les communes, etc., Mais cela ne change rien à sa nature. Nous pouvons se faire une représentation matérielle de l'entreprise, en considérant un récipient ou viennent aboutir de nombreux canaux, qui de représentent les éléments de la production et d'où sort un courant, qui représente le produit » (Pareto, P.286), Et dans un autre ouvrage pour Waquet, « L'entreprise est une unité de production dont l'objectif est de vendre sur un marché des bien et service en vue de réaliser un profit. » (Waquet, 2003, P.14).

« L'entreprise est une unité économique dotée d'une autonomie juridique qui combine des facteurs de production (travail et capital) pour produire des biens et services destiné à être vendu sur un marché. » (Beintone.A, et al, 2001, P.169). Donc l'entreprise est une unité économique et organisation relativement autonome qui réunit les facteurs de la production tels que le capital et le travail pour produire des biens et services destinés à être vendu sur le marché. L'entreprise dans ce sens cherche à réaliser des intérêts financiers. Nous distinguons trois types de l'entreprise selon leurs activités :

- ✓ Les entreprises industrielles : Qui achètent des matières première et les transformer en produit finis ;
- ✓ Les entreprises commerciales : Qui achètent des marchandises puis les revendre ;
- ✓ Les entreprises de services : Qui produits des biens immatériels.

8.2. La prise en compte de DD par les entreprises

Pour une entreprise, le développement durable signifie « adopter des stratégies d'entreprises et des activités qui satisfont les besoins actuels de l'entreprise et des personnes impliquées tout en protégeant, soutenant et intensifiant les ressources naturelles et humaines qui seront nécessaires dans le futur » (Paolo Barachini, 2001). Donc avec l'apparition du concept de développement durable qui prend en charge trois aspects (économique, sociale et

environnementale), l'entreprise doit chercher une performance pas uniquement financière, mais aussi sociale, et environnementale.

8.2.1. Entreprise économiquement efficace

La réalisation de performances économiques est le but principal que l'entreprise cherche à atteindre. Et après l'intégration des aspects environnementaux économiques et sociaux du développement durable aux gestions quotidiennes de l'entreprise cette dernière cherche à être durable dans sa performance, c'est-à-dire être efficace à long terme.

8.2.2. Entreprise socialement équitable

L'entreprise a une responsabilité sociale envers son milieu, c'est-à-dire être responsable avec ses parties prenantes (respecter ses clients, protéger la santé de ses employés lors du travail, être équitable avec ses actionnaires, ses fournisseurs, etc.). Ainsi que respecter le milieu d'implantation de l'entreprise, notamment ses droits et sa culture.

8.2.3. Entreprise écologiquement responsable

La protection de l'environnement est l'un des plus importants objectifs du développement durable. L'entreprise cherche donc à réaliser des bénéfices tout en respectant l'environnement, c'est-à-dire réduire les impacts de ses activités sur l'environnement comme les déchets et la pollution.

8.3. La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

L'entreprise actuellement avec l'émergence du concept du développement durable doit adopter ses activités aux nouvelles ses activités aux nouvelles attentes qui vont avec ce dernier. C'est-à-dire chercher les moyens pour limiter les impacts de ses activités sur son environnement. Pour cet effet, le concept de responsabilité sociale environnemental est né. La plupart des définitions de la responsabilité sociale et environnementale décrivent ce concept « *comme l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologique des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes* ». ¹² Selon le (Livre vert de la commission européenne, les travaux de l'ISO préparation au futur standard

¹² Désigner tous les partenaires de l'entreprise, fournisseurs, clients, actionnaires, investisseurs, syndicats, etc.

ISO 26 000, définit la RSE : « *action d'un organisme pour assurer la responsabilité de l'impact de ses actions sur la société et l'environnement pour autant que ses actions soient cohérentes avec les intérêts de la société et du développement durable, fondées sur un comportement éthique, le respect de la loi en vigueur et les instruments gouvernementaux, et intégrer aux activités habituelles de l'organisme* » (S. Gacem, 2008, P.166).

La RSE donc est un concept où les entreprises intègrent volontairement les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités, pour améliorer leurs performances à long terme et mettre en place une stratégie durable de l'entreprise, qui répond principalement aux exigences du développement durable.

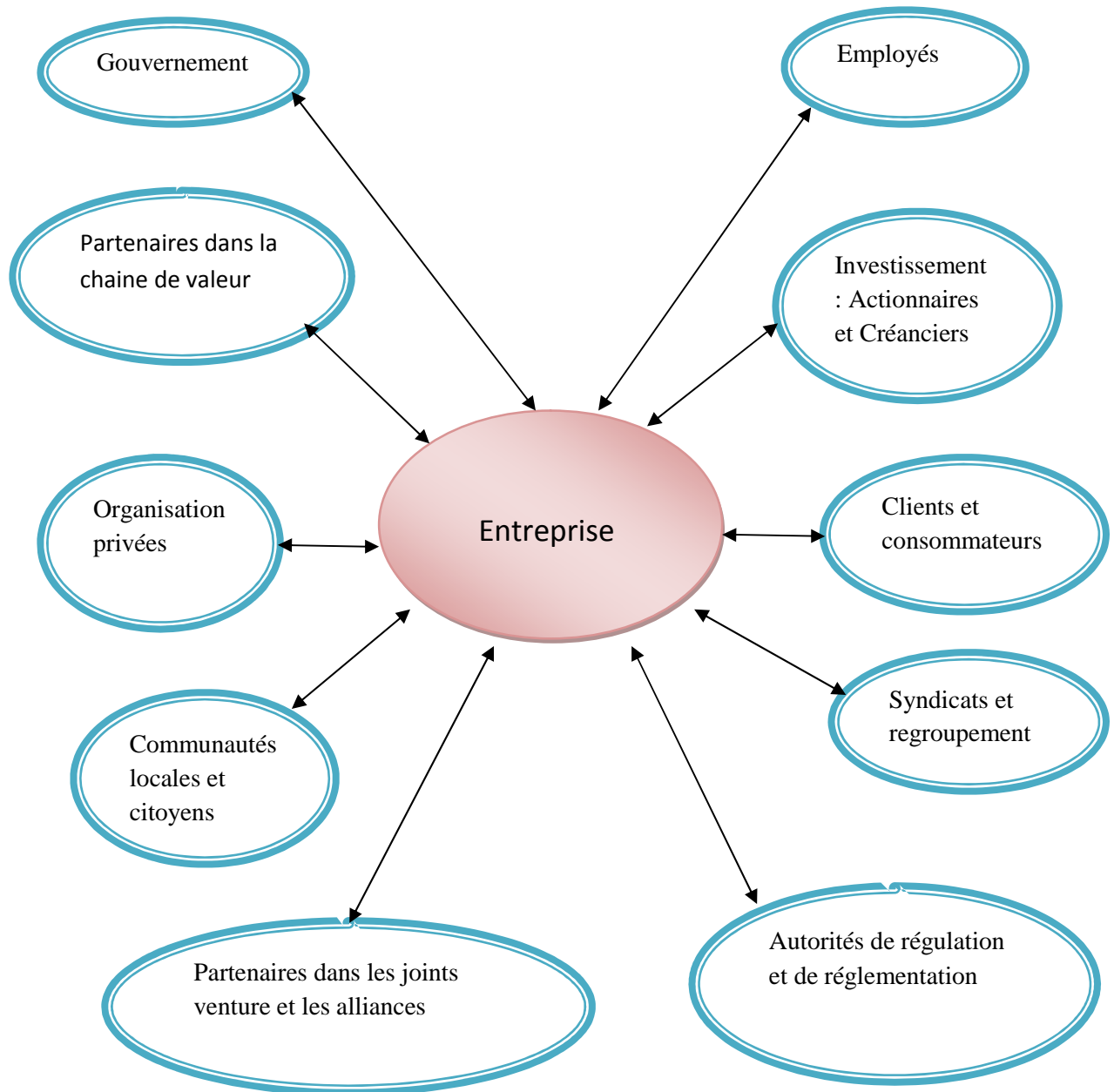
8.3.1. La RSE face aux parties prenantes

Les parties prenantes de l'entreprise sont l'ensemble de ses acteurs internes et externes. Internes comme les dirigeants, salariés, et employeurs, etc. Externes comme les clients, les fournisseurs, actionnaires, et investisseurs, etc. Cette notion de parties prenantes est née avec la nécessité de prendre en compte l'impact social et environnemental de l'activité des entreprises sur son environnement.

Les parties prenantes ont une influence importante sur l'activité de l'entreprise dans l'intégration du concept de responsabilité sociale et environnementale dans leurs activités. De ce fait, l'implication des parties prenantes aux démarches d'intégration est très nécessaire et considérée comme un acte majeur de management du développement durable. Il sert à élargir le champ de la préoccupation de l'entreprise.

La figure suivante montre les parties prenantes de l'entreprise et le tableau ci-après nous représentons les attentes de chaque partie prenante envers les entreprises

Figure N°2 : L'entreprise et ses parties prenantes



Source : Jérôme Caby, Gérard Hirigoyen : création de valeur et gouvernance de l'entreprise. 3^{ème} édition economica 2003. P127.

Tableau n°01 : Les attentes des parties prenantes envers les entreprises

Attente des parties prenantes intéressées par rapport aux responsabilités de l'entreprise	économique	environnement	social
Client consommateur	Garantie, qualité, juste prix	Consommation de ressources Respect de l'environnement	Ethique, commerce équitable Respect de droit social
Employés et syndicats	Equité social, rémunération	Respect de l'environnement local	Motivation, consultation interne, formation, développement employabilité
Sous-traitants	Rémunération équitable, information des perspectives du développement et de la pérennité de la collaboration	Définition claire des exigences environnementales sur les produits et sur les processus	Formalisation des exigences en matière de conditions de production et des modes de contrôle et d'audit
Fournisseurs	Relation de partenariat a long terme	Formalisation des spécifications techniques	Formalisation des exigences éthiques et déontologiques
Financiers-banque	Pérennité économique, besoin en fonds de roulement	Maitrise des risques environnementaux et de leurs impacts financiers	Anticipation sur les besoins de reclassement afin d'en limiter les couts
Distributeurs	Maitrise des marges, concurrence	Réduction des déchets d'emballage, des transports, prise en compte des aspects environnementaux.	Développement des produits éthiques.
Actionnaire et propriétaires	Résultats financiers	Ethique, maitrise des risques, anticipation et transparence	Maitrise des risques liés à l'image, anticipation et gestion de crise.
Pouvoirs publics	Contribution à la richesse nationale et locale	Respect réglementation	Respect réglementation en matière de droits du travail

Chapitre I : Approche théorique sur le développement durable et son intégration dans le management de l'entreprise

Communautés locales et territoriales	Pérennité de l'entreprise	Information et transparence, réduction des nuisances	Prise en compte des attentes locales, participation à la vie locale. Acteur du bassin d'emploi
concurrents	benchmarks	Respect des règles de production	Respect de droit de la concurrence, éthique, absence de dumping social
assureurs	Charges de réparation	Maitrise des risques	Accidents du travail y compris des sous-traitants

Source : Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises, Développement durable et l'entreprise : un défi pour les managers, éd. Afnor, 2004, P.53.

8.3.2. La RSE face aux organismes internationaux

La RSE a été développée par plusieurs organismes internationaux tels que ; l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union Européenne et l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE). Ces organismes développent certaines initiatives (recommandations, principes d'action, etc.) pour encourager l'adoption de nouveaux modes de production et de consommation au cœur de l'activité et de la stratégie économique des entreprises.

• Les principes directeurs de l'OCDE

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) rassemble 30 pays membres, (P. D'Humières, 2005, P.136) elle a pour mission d'examiner, d'élaborer et d'affiner les politiques économiques et sociales de ses pays membres. L'OCDE est également connue pour la mise en œuvre des instruments non contraignants comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Ces principes directeurs ce sont des recommandations rédigées par (OCDE) en 1976, révisées en 2000, émises aux entreprises multinationales par les gouvernements en faveur d'un développement durable¹³.

¹³ Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales in www://www.nouvethic.fr/nouvethic/site/article/index.jsp?id=74549

Ils touchent les grands domaines de l'éthique de l'entreprise, notamment, l'emploi et les relations avec les partenaires, les droits de l'homme, l'environnement, et la lutte contre la corruption, etc. Ces Principes de l'OCDE ont pour but d'aider les chefs d'entreprises à évaluer et à améliorer le cadre juridique et réglementaire dirigeant l'organisation.

- **L'Union-Européenne**

La commission Européenne publie en juillet 2001 un livre vert intitulé « *Promouvoir un cadre Européen pour la responsabilité sociale des entreprises* » (P.D'Humières, 2005, p.137). Ce document vise la possibilité de mettre en œuvre la responsabilité sociale des entreprises au niveau Européen qu'international. Principalement sur la possibilité d'utiliser de meilleurs moyens pour exploiter les ressources existantes.

- **World Business Council Sustainable Development (WBCSD)**

WBCSD ou l'association mondiale d'entreprise pour le développement durable, est un regroupement de 170 entreprises qui a pris forme après le sommet de la terre à Rio en 1992. Ces entreprises se réunissent pour encourager et avancer l'adoption des trois composantes du développement durable (économique, sociale et environnementale) dans l'ensemble des secteurs de l'entreprise (P. D'Humières, 2005, p.137). D'ailleurs, c'est au sein de ce regroupement que le concept d'éco efficacité est né. Un concept qui consiste à assembler des performances environnementales et économiques pour réaliser plus d'intérêts aux niveaux des entreprises, atteindre l'éco efficacité, c'est-à-dire, générer moins de pollution et de déchets, utiliser des ressources renouvelables et minimiser les impacts nuisibles sur la santé humaine et sur celle de l'environnement.

« une étude interministérielle réalisée par *Five Wind International* en mai 2000 (étude réalisée sur une vingtaine d'entreprises multinationales), et intitulée « *le rôle de l'éco efficacité : problèmes et possibilités au XXI siècle à l'échelle mondiale* » a mis en évidence le fait que la plupart des sociétés qui mettent en œuvre l'éco efficacité le font pour se démarquer des autres et prendre de l'avance par rapport aux tendances du marché et de la réglementation, réduire leurs coûts, bénéficier d'un avantage concurrentiel et assurer leur profitabilité à long terme durable. » (LISE Moutamalle, 2004, P.107).

- **L'organisation des Nations Unies (ONU)**

Le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui a été créé par l'Organisation des Nations Unies lors du premier sommet de la terre en 1972, a initié plusieurs textes internationaux destinés aux entreprises à travers le pacte mondial (1999), et *le Globale Reporting Initiative (GRI)*.

- **Le Global Reporting Initiative (GRI)**

Le GRI a été initié en 1997 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en collaboration avec la coalition for Environmentally Responsible Economies (CEREC), il réunit des corporations, des organismes non gouvernementaux et des associations commerciales¹⁴. Son objectif à long terme est d'élaborer des lignes directrices, qui favorisent le développement durable, pour les entreprises qui souhaitent rendre compte des dimensions environnementales et sociales de leurs activités.

Ce rapport contient des recommandations, des indicateurs, des conseils, et des principes précis dans le domaine économique, social et environnemental (P. D'Humières, 2005, P.136) permettant d'évaluer les impacts et les performances des organismes qui mettent en œuvre le développement durable.

Les lignes directrices de reporting développement durable est l'instrument principal de la GRI, la première publication de ces lignes était en 1999, la deuxième en 2000, la troisième en 2002, et la plus récente est en 2007.

- **Le Pacte Mondial (Le global Compact)**

Le secrétaire général de l'organisation des Nation Unies, KOFI Annan a initié en janvier 1999 l'idée du *Global Compact* dans un discours au Forum économique mondial de Davos, qui a été lancé le 26 juillet 2000 lors d'une réunion des 50 dirigeants de grandes entreprises et les dirigeants syndicaux, environnementaux, du développement et des droits humains. (P. D'Humières, 2005, P.136)

¹⁴ Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises : Développement durable et entreprise : un défi pour les managers. Ed. Afnor, 2004. P. 61.

Le secrétaire de l'ONU a invité dans son discours tous les dirigeants d'entreprise du monde à se joindre à une initiative internationale qui vise à proposer l'adoption de neuf grands principes qu'elles doivent s'engager à respecter dans les domaines suivants : les droits humains, le travail et l'environnement. Ces principes tirés de la déclaration universelle des droits de l'homme, les principes fondamentaux sur les droits du travail de l'organisation internationale du travail, et les principes de la déclaration de Rio.

L'objectif de Global Compact vise principalement à aider les entreprises à prendre en compte les neuf principes universels de la responsabilité sociale et environnementale

Les neuf principes du pacte mondial sont (PNUE, 2002, P.21) ;

Les droits humains :

Les entreprises sont invitées à :

Principe (1) : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits humains dans leur sphère d'influence ;

Principe (2) : veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits humains.

Le travail :

Les entreprises sont invitées à :

Principe (3) : respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

Principe (4) : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe (5) : l'abolition effective du travail des enfants.

Principe (6) : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'environnement :

Les entreprises sont invitées à :

Principe (7) : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe (8) : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe (9) : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Chaque entreprise engagée à intégrer les principes ci-dessous au cœur de leurs activités économique doit publier une fois par an un rapport décrivant la situation de leur adhésion.

L'absence d'engagement formel, de contraintes juridiques et de sanctions économiques en cas de non-respect du pacte est susceptible de poser des difficultés : les entreprises pouvant, dans la pratique, se contenter d'une adhésion symbolique sans qu'aucun changement réel et conséquent n'intervienne dans leur comportement¹⁵

8.4. Les normes du système de management de l'entreprise

L'intégration du développement durable dans le management de l'entreprise exige de suivre des normes internationales. Ces normes ont pour mission de fournir des documents de référence qui permettent à l'entreprise de gérer ses systèmes de management et d'atteindre ses objectifs qui répondent aux attentes du marché.

On s'intéresse dans cet élément aux normes internationales qui favorisent le développement durable telles que la série des normes ISO 9000¹⁶ pour le management qualité, la série des normes ISO 14000 pour le management environnemental, OHSAS 18001 pour la santé et la sécurité du travail et SA 8000 pour le social. Et avant de présenter l'ensemble de ces normes nous préférons de donner une définition pour les concepts que nous allons utiliser :

- ✓ **Le système de management :** est l'ensemble des éléments et processus corrélés et interactifs permettant d'organiser et de gérer l'entreprise de manière cohérente et efficiente et d'atteindre ses objectifs. (R. Anthony et al, 2005, P.34).
- ✓ **La norme :** Ce sont des documents volontaires établis par consensus qui fournissent, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques,

¹⁵ Le développement durable et l'entreprise : un défi pour les managers, Ed, P.50.

¹⁶ Organisation internationale de normalisation en anglais International Standard Organisation (ISO). Est une organisation non gouvernementale créée en 1923 par 22 pays et entra en fonction officiellement le 23 février 1947, actuellement rassemble 147 pays membres son siège est situé à Genève (suisse). Cette organisation a pour mission de publier des textes destinés à améliorer les échanges des biens et services et de développer la coopération dans les domaines intellectuel, scientifique, technique et économique entre les pays.

pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné. (R.Anthony, et al, 2005, P.18).

8.5. Le système de management qualité (ISO 9000)

Les normes ISO 9000 internationales sont un ensemble de concepts et de lignes directrices applicables à la gestion et à l'assurance de la qualité. La première version est apparue en 1987 puis révisée en 1994, destinée à tous les secteurs économiques. Ils visent à donner confiance à un client envers un produit puisqu'il satisfait à des exigences de qualité reconnues à travers le monde en plus d'améliorer la maîtrise des processus internes.

Cette série de normes a eu un impact positif sur les organismes, notamment les entreprises, qui ont décidées de le certifier. Ces normes n'ont pas été créées pour modifier la qualité d'un produit mais sur la manière dont l'entreprise s'organisait pour le fabriquer.

8.6. Le Système de Management Environnemental (ISO 14000)

Pour faire face aux problèmes environnementaux qui menacent l'avenir de l'humanité, l'Organisation International de Normalisation (ISO) a défini une séries de normes qui intègrent le management environnemental ce qu'on appelle les normes ISO 14000. Ces normes sont destinées à tous les organismes notamment, les entreprises pour les aider à traiter les aspects environnementaux de leurs activités.

Le tableau ci-dessous nous représente la famille de la série des normes ISO 14000

Tableau n° 02 : La famille ISO 14000

La norme	Rôle de norme
ISO 14 001	Système de management environnemental-exigence et lignes directrices pour son utilisation.
ISO 14004	Système de management environnemental-ligne directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en œuvre.
ISO 14015	Management environnemental-évaluation environnementale de sites et d'organismes.
ISO 14020	Etiquetage environnemental.
ISO 14031	Management environnemental-évaluation de la performance

	environnemental et lignes directrices.
ISO 14 040	Management environnemental-analyse de cycle de vie.
ISO 14 050	Termes et définitions
ISO 14062	Conception environnemental des produits.
ISO 19011	Audit du système de management environnemental.

Source : Réaliser par nous-mêmes à partir de la série des normes ISO 14 000.

8.7. Le système de management de la société et de travail

La norme OHSAS 18 001 a été publiée en 1999 par le *british standard institue*. Créé pour répondre à une demande de plusieurs entreprises. Elle est structurée comme les normes ISO 14 000 et les normes ISO 9000 (le principe de la roue de Douming PDCA). L'OHSAS se base sur l'amélioration des performances de maîtrise des risques pour la santé et la sécurité du travail¹⁷. Cette norme n'a pas le statut de norme internationale et plusieurs organismes ne la prennent pas en compte pour la certification du système de management.

- **Responsabilité sociale (SA 8000)**

La norme SA 8000 a été élaborée par une organisation américaine, le *Council on Economic Priorities Accreditation Agency (CEPAA)* en 1998, elle est devenue en l'an 2000 ; le *Social Accountability International (SAI)*¹⁸. L'objectif de cette norme est d'assurer la protection des droits humains des travailleurs à l'échelle internationale. Les domaines traités par cette norme sont diversifiés à savoir, le travail des enfants, le travail forcé, l'hygiène et la sécurité, la santé, la discrimination, la rémunération, l'accès à l'information, etc.

- **La norme AA 1000**

Il s'agit d'une norme de performance sociale établie en 1999 par une organisation non gouvernementale Britannique « *Institute for Social and Ethical Accountability* » (ISEA)¹⁹. Elle a été créée pour aider les organisations à intégrer dans leurs processus d'engagement des parties prenantes dans leurs activités quotidiennes. La norme AA 1000 vient compléter les lignes directrices de GRI.

¹⁷ Groupe management de l'observation sur la responsabilité sociale des entreprises, Développement durable et entreprise : un défi pour les managers, éd. Afnor, 2004, P.94.

¹⁸ Le SAI est une organisation de droits de l'homme fondée en 1996, cherche à améliorer les lieux de travail autour du monde en développement et en mettant en application des normes socialement responsables.

¹⁹ Groupe management de l'observation sur la responsabilité sociétale des entreprises, Développement durable et entreprise : un défi pour les managers, éd. 2004, P.96.

- **Le Guide SD 21 000**

Le guide SD 21 000 est un guide du développement durable et de responsabilité sociale lancé par l'Agence Française de Normalisation (AFNOR) en mai 2003. Ce guide est un ensemble de recommandations visant à favoriser la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management des entreprises. Ces recommandations sont destinées à toutes les petites et grandes entreprises de tous les secteurs d'activités en France, en Europe et dans le monde.

Les limites de la croissance est l'intitulé d'un rapport publié par le Club de Rome en 1968. Traite des problèmes écologiques subis par la planète dans les années soixante. Ce rapport a été le point de départ vers l'émergence du concept de développement durable.

Après avoir exposé le concept du développement durable, qui fut abordé dans plusieurs conférences internationales dans les années soixante-dix et les années quatre-vingt à savoir la conférence des Nations Unies sur l'Environnement, et la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (Rapport Brundtland), et dans les années quatre-vingt dix par la Conférence des Nations Unie sur l'Environnement et le Développement, le Protocole de Kyoto et la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Nous avons constaté que toutes ces conférences se basent, dans ses rapports, sur la nécessité de conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement, la gestion rationnelle des ressources, ainsi que d'intégrer l'aspect environnemental et social dans les politiques du développement.

L'écotourisme et la responsabilité environnementale

Le tourisme peut aggraver certains problèmes environnementaux et accentuer la dégradation de l'environnement. Le tourisme durable, c'est-à-dire une industrie touristique qui applique les principes du développement durable, peut au contraire participer à la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. À cet égard, l'écotourisme, une forme de tourisme durable basé sur l'observation des espaces naturels, représente un créneau intéressant.

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a diffusé un guide méthodologique sur le développement durable à usages des opérateurs et décideurs locaux, qui fournit un cadre de référence pour l'ensemble des étapes et des aspects à prendre en considération dans une démarche de planification touristique intégrée et durable. Le mouvement est dès lors allé croissant notamment dans le domaine hôtelier, où l'environnement doit s'intégrer dans la pratique touristique.

Ce chapitre présente les éléments qui ont servi le concept de l'écotourisme, ensuite la responsabilité environnementale qui implique les impacts de tourisme sur l'environnement, enfin l'application d'un programme de bonnes pratiques environnementales dans les hôtels, ainsi que les objectifs de cette méthode et le détail de sa structure.

1. Le tourisme durable

Depuis le début du tourisme comme activité économique, l'industrie mondiale du tourisme s'est diversifiée et s'est divisée en plusieurs types distincts. Cette industrie couvre maintenant un large éventail de catégories et sous-catégories qui se différencient par leurs concepts et objectifs de base. Le tourisme durable est l'une de ces branches émergentes, qui inclut l'écotourisme. La prolifération des impacts négatifs liés au tourisme, comme la dégradation des environnements locaux, l'érosion culturelle, la perte des savoirs traditionnels et l'exploitation économique et environnementale néfaste du « resort cycle », ont poussé plusieurs chercheurs, dès la fin des années 1970, à se pencher sur l'élaboration d'un type de tourisme alternatif (Butler, 1980). Toutefois, ce n'est que plus tard que sont apparus les véritables critères définitionnels du tourisme durable.

Comme son nom le laisse entendre, le tourisme durable est étroitement lié au concept de « développement durable », comme étant un type de développement qui se doit de répondre aux besoins des populations actuelles, sans toutefois compromettre ceux des générations futures (Brundtland, 1987). Néanmoins, malgré l'approfondissement de ce concept lors de rencontres internationales subséquentes, comme la Conférence de Rio et son plan d'action « Agenda 21 » en 1992, celui-ci ne se voyait que très rarement lié de manière explicite au tourisme (France, 1999). Ce n'est qu'en 1995, dans le cadre de la première Conférence Mondiale sur le Tourisme Durable, que les acteurs mondiaux du tourisme ont créé la Charte du Tourisme Durable, qui tente d'incorporer et d'appliquer les composantes de l'Agenda 21 à la sphère touristique.

Les multiples définitions du tourisme durable ont poussé certains à affirmer qu'il est maintenant temps de passer à un autre stade, celui de définir comment ces concepts seront implantés dans la réalité (Garrod et Fyall, 1998). Au cours de la dernière décennie, l'écotourisme semble être devenu un cobaye de la promotion d'un développement touristique durable (Liu, 2003), alors que la planification et la gestion de celui-ci devraient se faire, selon plusieurs auteurs, en utilisant une approche qui équilibre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Il apparaît donc fondamental d'explorer en détail cette branche de tourisme soutenable.

2. Généralité sur l'écotourisme

Au même titre que ceux du tourisme durable, les concepts définissant l'écotourisme ont été grandement critiqués et débattus au cours des dernières décennies. Ceci se traduit encore aujourd'hui par une incertitude quant à l'identité propre de l'écotourisme.

2.1.Émergence de l'écotourisme

La première utilisation du terme « écotourisme » dans la littérature ne fait toujours pas consensus. Selon Fennell (1998), ce serait Hetzer en 1965 qui aurait associé pour la première fois les termes « écologie » et « tourisme ». Romeril (1985) serait quant à lui, dès le milieu des années 1980, le précurseur de l'utilisation du mot « écotourisme » en anglais, suivant de quelques années celui que certains considèrent comme étant le père de l'écotourisme. Ceballos-Lascurain, qui en aurait fait mention dans des documents écrits en espagnol. Néanmoins, malgré l'incertitude entourant la provenance du mot, les fondements de l'écotourisme ont pris forme durant l'émergence du mouvement environnemental qui

caractérisa les années 1970 et 1980. Ce type de tourisme doit en grande partie son éclosion à l'insatisfaction grandissante envers le tourisme de masse, la prolifération des idées concernant la conservation de la biodiversité et la demande croissante de touristes voulant visiter des milieux naturels (Blamey, 2001 ; Honey, 1999 ; Orams, 1995). Ce nouveau contexte se voyait donc un tremplin à la revendication d'une forme alternative de tourisme, visant à minimiser les impacts du tourisme de masse sur l'environnement et à limiter ses conflits avec les communautés hôtes. L'apparition de cette nouvelle niche dans le marché touristique s'inscrivait donc comme une réponse rêvée aux impacts du tourisme de masse et aux besoins de développement économique des économies les plus faibles.

La croissance de l'écotourisme, depuis l'adoption de celui-ci par les pays en voie de développement, ne fait aucun doute. Il est reconnu qu'il représente le volet touristique le plus prospère, alors que Ceballos-Lascurain (1996) estimait déjà dans le milieu des années 1990, qu'il rapporterait annuellement, dépendant des méthodes d'estimation utilisées, entre 660 milliards et 1,2 trillion de dollars. En 2004, selon la Société Internationale d'écotourisme (2006), ce type de tourisme a connu une croissance trois fois supérieure à celle de l'ensemble de l'industrie touristique. Ainsi, l'intérêt envers l'écotourisme et le flou entourant sa définition ont fait en sorte de soulever de nombreux questionnements sur les projets dits « écotourisme » qui ont vu le jour au cours des dernières années. En effet, l'appropriation du terme « écotourisme » peut signifier un potentiel de génération de revenus supplémentaires et faciliter la promotion d'entreprises touristiques, afin de profiter de l'engouement qui entoure les mots écologie et environnement. Il devient donc important de comprendre la place qu'occupe l'écotourisme dans la sphère touristique en le comparant aux autres types de tourisme avec lesquels il pourrait être confondu.

2.2. Définition de l'écotourisme

La définition de l'écotourisme établie en 1991 par la Société Internationale d'Ecotourisme précise l'écotourisme dans la perspective de l'OMT : « l'écotourisme est une visite responsable dans les environnement naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservé »

On définira l'écotourisme comme une activité à petite échelle favorisant l'observation, l'appréciation, l'interprétation, l'éducation et l'étude du milieu naturel, de ses paysages, de sa faune, de sa flore et de ses habitants.

L'écotourisme se distingue alors du tourisme d'aventure, qui se déroule aussi dans un milieu naturel, mais est plutôt associé à un certain danger, lié aux conditions physiques de déplacement ou à des risques inhérents au milieu. Le tourisme d'aventure douce. Dans ce dernier cas, le risque est réduit, mais il subsiste un parfum d'aventure lié au fait que l'expérience sort de l'ordinaire du client. La compatibilité entre l'écotourisme et le tourisme d'aventure n'est donc pas systématique.

Par ailleurs, l'écotourisme peut offrir au client une expérience complémentaire, de type tourisme rural¹ ou tourisme culturelle, particulièrement si les rapports de la ruralité ou du patrimoine² au milieu naturel peuvent être établis. (Dans sa dimension culturelle propre, l'écotourisme est plutôt centré sur les habitats des milieux naturels. Par définition, le tourisme rural et le tourisme culturel ne se pratiquent pas dans des milieux entièrement naturels).

La définition de l'IUCN (The World Conservation Union), complémentaire de celle du Société Internationale d'Ecotourisme, reprend l'ensemble de ces considérations sous la forme suivante « l'écotourisme est une visite, responsable au plan de l'environnement, dans des milieux naturels relativement peu perturbés, avec le but d'apprécier la nature et toute autre dimension culturelle du passé ou de présent, qui fait la promotion de la conservation, qui a un faible impact négatif et qui permet une implication socio-économique des populations locales »

2.3. Positionnement de l'écotourisme dans la sphère touristique

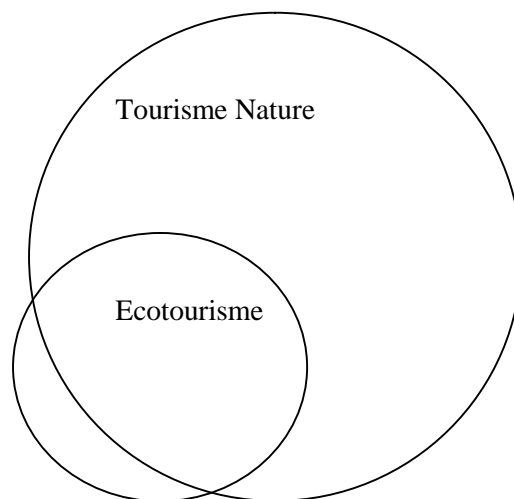
L'écotourisme représente un type de tourisme parmi tant d'autres. Toutefois, avec l'ambiguïté qui plane encore autour de ce concept, il est normal que certains tentent de s'approprier de façon inadéquate ce mot, ou tout simplement que d'autres aient de la difficulté à différencier cette forme de tourisme des autres. Cette confusion se confirme alors qu'on prête fréquemment à l'écotourisme les appellations de tourisme « responsable », « durable », « de conservation » et « à faible impact », et que l'industrie touristique lui colle souvent l'étiquette de tourisme nature ou d'aventure (Honey, 1999). Or, il est facilement concevable, avec le préfixe « éco » pour écologie et la relation particulière qu'entretient l'écotourisme avec les

¹Le tourisme rural, ou tourisme vert, est un tourisme en milieu rural qui recouvre lui-même différents types d'expériences, comme le tourisme équestre, l'agro-tourisme, le tourisme fluvial...

² Le tourisme patrimoine est pris ici dans son sens large :il intègre toutes les productions d'une culture qui sont reconnues aux niveaux mondial, national, régional ou même local pour leur caractère d'unicité, leur valeur de témoignage ou même simplement pour l'attachement que leur porte collectivité et qui justifie protection et mise en valeur. Dans le tourisme culturel on peut inclure le tourisme religieux, le tourisme industriel, le tourisme technique (pratique de métiers ou de techniques traditionnelles).

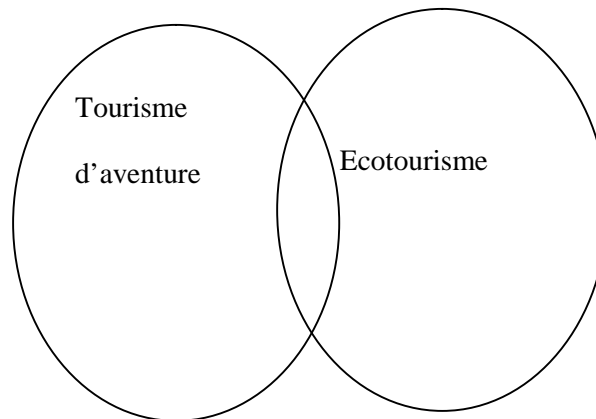
milieux naturels inaltérés, qu'on ait longtemps pensé que rien ne différençait ce type de tourisme du tourisme nature (Weaver, 2001). Présentement, on s'entend pour dire que l'écotourisme fait partie d'une plus large catégorie, représentée par le tourisme nature (Fennall, 1999 ; figure 03). D'importantes divergences apparaissent pourtant maintenant entre ces deux types de tourisme. Selon Ziffer (1989), le tourisme nature est un concept basé sur le consommateur et qui n'est pas nécessairement écologique, comparativement à l'écotourisme, qui lui est un concept plus spécifique, basé sur une approche planifiée qui démontre une plus grande compréhension de son milieu. En outre, l'écotourisme ne se distingue pas seulement par son aspect durable et la nature des interactions entre touristes et activités touristiques, mais comme illustré de façon non explicite dans la figure 1, la portion de l'écotourisme qui déborde du tourisme nature démontre un aspect culturel rattaché à celui-ci (Weaver, 2001)

Figure n°03 : Relation entre tourisme nature et écotourisme



Source : adaptée de Weaver, 2001

Au cours de son existence, l'écotourisme s'est également souvent vu identifier au d'aventure, surtout à cause du fait qu'une partie des activités pratiquées par chacun d'eux se déroulent en milieu naturel. Alors que ce type de tourisme intègre des éléments de risque (certains écotouristes aiment bien en prendre), d'effort physique soutenu et des habilités spécialisées de la part des participants, la majeure partie des activités de tourisme d'aventure demeurent relativement distinctes du concept d'écotourisme (Figure 04). Comparativement à l'écotourisme, le tourisme d'aventure se distingue par le fait qu'il ne s'effectue pas toujours en milieu naturel, qu'il n'est pas axé sur un processus d'apprentissage et éducatif, et qu'il n'adhère pas d'emblée à une vision de développement durable.

Figure n°04 : Relation entre écotourisme et tourisme d'aventure

Source : adaptée de Weaver, 2001

Néanmoins, même si l'écotourisme ne s'identifie pas entièrement aux autres types de tourisme abordés jusqu'à présent, il n'en reste pas moins que son rapport avec les autres segments touristiques est complexe et ne peut être défini de façon manichéenne. C'est pour cette raison que des formes hybrides de tourisme, comme le ACE (Aventure - Culturel - Écotourisme) et NEAT (Nature - Écotourisme - Aventure Tourisme), qui incluent la randonnée, ont vu le jour au cours des dernières années (Buckley, 2000 ; Fennell, 1999). Ainsi, l'écotourisme se différencie et s'apparente à la fois à plusieurs autres types de tourisme. Cependant, sa relation avec le tourisme de masse, type de tourisme auquel l'écotourisme se voulait une alternative durable, s'avère également très intéressante.

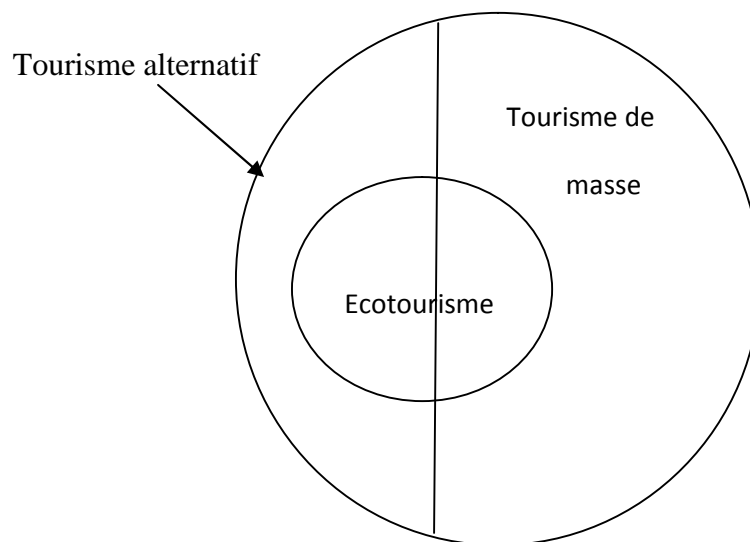
2.4. Tourisme de masse vs écotourisme

Depuis la création du tourisme alternatif, dont fait partie l'écotourisme, il est devenu évident que le tourisme de masse est perçu de manière négative, notamment comme celui qui génère un nombre important d'impacts négatifs dans toutes ses sphères d'interactions. La création du tourisme alternatif se voyait une manière de s'assurer que les politiques de développement touristique ne se concentrent plus uniquement sur les sphères économique et technique, mais qu'elles mettent plutôt l'emphase sur la conservation d'environnements naturels et sur le respect des besoins des populations locales (Fennell, 2003). Cependant, le clivage qui sépare ces deux options touristiques ne semble pas aussi profond et définitif pour tous.

Ceballos-Lascurain (1991) différencie les touristes de masse et les écotouristes sur leur rapport avec la nature. Les groupes font une utilisation différente de la nature alors que les

touristes de masse jouent un rôle passif, contrairement aux écotouristes qui semblent jouer un rôle plus actif dans la pratique d'activités non consommatrices de faune, de flore ou de ressources naturelles. D'un autre côté, l'échelle à laquelle évoluent ces deux types de tourisme semble être centrale à leur relation. Alors qu'on identifie souvent l'écotourisme à une exploitation à petite échelle (Kangas et al, 1995 ; Oppermann, 1993), par souci de développement durable, il faut mentionner que l'écotourisme se pratique déjà dans plusieurs cas à grande échelle, tout comme le tourisme de masse (Weaver, 2001; Figure 05). Dans ce contexte, l'écotourisme et le tourisme de masse ne seraient donc pas deux entités étrangères et non communicantes, mais elles feraient plutôt partie d'un même ensemble homogène continu évolutif.

Figure n° 05: Relation entre l'écotourisme et le tourisme de masse



Source : adaptée de Weaver, 2001

2.5. Les multiples dimensions de l'écotourisme

L'écotourisme est basé sur multiples dimensions

2.5.1. Expérience basé sur la nature

Dès ses débuts, l'écotourisme, prolongement du tourisme nature, s'est vu associé aux milieux naturels et surtout aux parcs nationaux. Cette relation de dépendance qu'ils entretiennent peut s'observer alors que jusqu'à présent la plupart des études de cas sur l'écotourisme impliquent les aires protégées. Ceci n'a cependant rien de surprenant, car les aires protégées comprennent

souvent des milieux naturels exceptionnels et inaltérés, qui s'avèrent être des lieux de grand intérêt pour les éco-tourismes.

Toutefois, plusieurs questions concernant les caractéristiques des milieux naturels visités, la proximité et le type d'interaction observé se posent toujours et viennent remettre en cause le caractère exclusif de cette relation. A savoir : l'écotourisme peut-il se pratiquer dans tous types de milieux naturels ? Si le milieu a été modifié par l'humain est-ce toujours de l'écotourisme ? Une balade en véhicule motorisé sur un lac ou dans une forêt représente-elle une expérience en nature ? Doit-on nécessairement visiter le site naturel ou le fait de le regarder de l'extérieur peut-il être considéré comme une expérience basée sur la nature ? (Blamey, 2001).

Weaver (2001) propose que les activités éco-touristiques soient celles basées sur l'environnement naturel ou sur quelques éléments plus spécifiques de cet environnement naturel en son entier, permet de procurer une expérience éducative de qualité et d'atteindre peut-être plus facilement la durabilité. Parallèlement, une approche basée sur l'observation d'éléments spécifiques, comme une espèce animale en particulier, doit faire preuve de stratégies de gestion appropriées, mais peut consentir que l'écotourisme se déroule en milieux altérés, comme des terres agricoles. Bref, la relation de l'écotourisme à la nature fait place à l'interprétation.

2.5.2. Volet éducatif

Les nombreuses définitions de l'écotourisme intègrent régulièrement des notions d'interprétation et d'éducation environnementale et culturelle. Ce volet de l'écotourisme a souvent été considéré comme la caractéristique majeure qui le distingue des autres formes de tourisme nature. Ces activités éducatives doivent en toute logique se donner aux touristes, mais également aux résidents des communautés locales avoisinantes (Honey, 1999). L'éducation aux touristes vise à procurer de l'information sur les spécificités naturelles et culturelles visitées et apporter des connaissances spécialisées aux différents acteurs tout en changeant les comportements des touristes et résidents, afin qu'ils acquièrent une perception pro-environnementale des enjeux abordés et aident à réduire au minimum leurs impacts sur les milieux naturels et culturels. D'un autre côté, l'éducation apportée aux touristes doit aussi porter sur les comportements qu'ils doivent adopter lors de rencontres avec d'autres cultures. Les résidents des communautés avoisinantes devraient également avoir accès aux activités offertes à tarif réduit voire gratuitement, afin de susciter leur participation (Honey, 1999).

Les outils formels de communication utilisés pour transmettre l'information aux touristes et résidents peuvent être très variés. Ils prennent parfois la forme de cassettes audio, d'affiches situées à des endroits stratégiques des parcours empruntés, de commentaires d'experts, comme ceux fournis par un guide, de sessions d'informations avant d'entreprendre l'activités ou même de livrets d'information. La présence de guides bien formés, maîtrisant plusieurs langues et possédant une compréhension exhaustive de l'environnement naturel et culturel et visité est, selon Honey (1999), essentiel pour un écotourisme de qualité. Le volet éducatif s'inscrit comme un élément très important du concept d'écotourisme, alors qu'il vient également renforcer et lier les prochains aspects discutés.

2.5.3. Conservation de la biodiversité

Le concept d'aire protégée s'avère utile en cas de perte rapide d'habitats fauniques, mais il ne résout en rien les dimensions économiques et sociales fondamentales des menaces envers la biodiversité (Gossling, 1999). Un des défis rencontrés par les spécialistes de la conservation est l'implantation de stratégies permettant de protéger les milieux naturels dans les régions dominées par la pauvreté et caractérisées par une forte richesse biologique (Bookbinder et al. 1998). Or, l'un des aspects les plus positifs de l'écotourisme est certainement qu'il est considéré, même par les communautés locales et indigènes, comme une stratégie potentielle de conservation de la biodiversité et des milieux naturels (Cater, 1993 ; Honey, 2006 ; Rosse et Wall, 1999a, b). L'atteinte de cet objectif peut se faire de plusieurs façons.

L'écotourisme est vu comme un incitatif à la conservation. Il vise alors à générer et à redistribuer des revenus parmi les communautés locales pour que celles-ci soient en mesure de prendre en charge la gestion de leurs ressources et modifier leurs pratiques, lesquelles sont souvent dommageables pour l'environnement et la biodiversité (Bookbinder et al. 1998), tout en s'imposant comme une activité économique alternative aux activités destructrices.

Les bénéfices économiques doivent cependant être considérables pour avoir un réel impact sur le milieu. En cas de revenus suffisants, les communautés locales devraient théoriquement voir leur intérêt à conserver l'environnement et de ce fait à protéger cette source de devises (Kiss, 2004).

D'autre part, l'écotourisme contribue à renforcer la conservation d'une aire protégée en générant des revenus directs. Ces revenus, récoltés de multiples façons, par des frais

d'admission, permis, taxe de conservation, sont ensuite réinvestis dans le renforcement de la stratégie de conservation de la région ou du pays (Honey, 1999).

Une autre des stratégies préconisées est la restauration écologique, qui consiste en l'atténuation ou réduction des impacts causés par l'industrie écotouristique en restaurant des terrains et des ressources ayant subi des dégradations (Blangy et Mehta, 2006). Selon ces mêmes auteurs, cette stratégie se pratique de plus en plus chez les communautés indigènes, les propriétaires d'hôtels et les gouvernements.

Néanmoins, même si plusieurs croient en la capacité de l'écotourisme à répondre à ces objectifs de conservation, d'autres pensent qu'il sera incapable de résoudre la totalité des problèmes environnementaux auxquels il est confronté (Isaacs, 2000). Kiss (2004) mentionne même que l'implantation d'un projet d'écotourisme permettrait des bénéfices de conservation sur une petite échelle, mais qu'en ce qui concerne des changements majeurs sur un grand territoire, l'efficacité de cet outil laisse à désirer.

2.5.4. Amélioration du bien-être des communautés locales

Un autre point important mentionné dans les diverses définitions de l'écotourisme demeure l'importance de contribuer au bien-être des communautés locales. Contrairement au tourisme de masse, dont la majeure partie des profits retourne dans les pays développés, l'écotourisme doit voir ses infrastructures être la propriété de membres de la population locale et ses revenus leur être redistribués. Ceci permet ainsi aux communautés de contrôler davantage les questions et enjeux qui les concernent et d'utiliser ses revenus supplémentaires pour l'achat de biens qui contribueront à la prospérité à long terme de la communauté. D'autre part, le bien-être des populations locales passe également par la génération de revenus et par l'accès aux infrastructures (Honey, 1999). Ces bénéfices économiques ont également pour objectif d'enrayer les tensions qui ont souvent eu lieu dans le passé et qui ont eu pour conséquence de perturber l'expérience des touristes et la perception des communautés locales envers le tourisme. Or, l'amélioration du bien-être des communautés est étroitement liée à la qualité de l'expérience écotouristique offerte aux touristes.

2.6. Ecotourisme : intégration des communautés

Le concept d'intégration des communautés locales dans l'exploitation et la gestion touristique ne date pas d'hier. Dès les années 1970, certains mentionnaient déjà l'importance d'une approche touristique axée sur la dimension locale, tant en ce qui concerne la participation, la propriété que l'échelle d'exploitation par de petites entreprises (Rodenburg, 1980), afin d'atteindre un développement économique plus durable. Selon Murphy (1985), un des points centraux de la réalisation et du succès du concept d'écotourisme est la participation des communautés locales à l'élaboration et à la gestion des projets. De ce fait, les projets basés sur les communautés sont de plus en plus souvent proposés en réponse aux besoins d'intégration et d'autonomisation des communautés locales, et afin de supporter la conservation de la biodiversité (Kiss, 2004). Les communautés situées aux abords des aires protégées ont pourtant souvent été évincées de la phase d'élaboration de tels projets. Ce fut notamment le cas durant la mise en place du système de parcs nationaux grec, alors que les « experts » furent les seuls à participer au processus de création, menant subséquemment à de nombreux conflits entre les populations locales et les gestionnaires (Trakolis, 2001). Cette exclusion de la population locale peut entraîner de sérieuses lacunes dans l'intégration des projets de conservation et de développement, et mener à endommager les ressources protégées et ainsi réduire le potentiel générateur de bénéfices de l'écotourisme (Cresswell et MacLaren, 2000). Or, une relation de travail étroite entre les communautés locales et l'industrie procurerait subséquemment les moyens de supporter les efforts de conservation (Kutay, 1992 cité dans Campbell, 1999) en sensibilisant les populations à la nécessité de conserver la biodiversité, en augmentant le sentiment d'importance face au projet, tout en procurant des incitatifs économiques efficaces par le biais de revenus en relation avec l'écotourisme par les communautés leur permet de décider du type de croissance dont ils ont eux-mêmes besoins, tout en pouvant garder un contrôle sur la gestion des impacts (Diamantis, 1999).

2.7. Liens entre écotourisme, communautés locales et aire protégée

L'écotourisme et les aires protégées entretiennent depuis longtemps déjà une relation symbiotique. Cette affirmation ne représente pas nécessairement l'état de la relation qu'ont entretenu les communautés locales et les aires protégées, souvent caractérisé par les conflits et tensions, comme indiqué précédemment, Néanmoins, ce n'est que plus récemment que la relation entre l'écotourisme, les communautés locales et les aires protégées s'est vue accorder

plus d'importance dans les écrits scientifiques et officiels (Boo, 1990 ; Brandon, 1996 ; Cresswell et MacLaren, 2000). Le lien entre ces trois pôles n'est pas le fruit du hasard et plusieurs raisons socio-économique et environnementale viennent justifier cette union.

Ainsi, la destruction continuelle des milieux naturels, la déforestation rapide, la perte d'habitats, la dégradation des écosystèmes, en parallèle avec la réduction du financement destinée aux parcs nationaux des pays en voie de développement (Norris, 1992), poussent les Etats à développer de nouveaux mécanismes en vue de financer à long terme les aires protégées (Vaughan, 2000). D'autre part, dans une optique de justification des dépenses publiques et d'augmentation du rapport coût/bénéfices associé à la conservation, le besoin des parcs nationaux de justifier leur viabilité financière pousse également les gouvernements à examiner la possibilité d'instaurer de nouveaux types d'activités, à défaut de changer la vocation de ces territoires.

De plus, dans les pays en développement, la création de parcs nationaux a souvent donné lieu à des conflits et tensions entre les gouvernements et les communautés vivant près des limites du parc. Effectivement, plusieurs des menaces auxquelles font face les aires protégées découlent des activités de subsistance des communautés locales (Norris, 1992). De ce fait, la relocalisation et l'interdiction aux communautés locales, qui vivent souvent de revenus modestes, d'accéder à des territoires qui sont essentiels à leur survie, ont trop souvent été adoptées par les gouvernements par le passé. Il est pourtant reconnu que l'intégration des populations locales est vitale à l'atteinte des objectifs de conservation d'un parc national et de symbiose touristique, de ce fait, la qualité de la relation entre ces trois pôles a des répercussions directes sur l'expérience touristique offerte, la conservation de la biodiversité et la qualité de vie des populations locales. L'analyse de la relation tourisme, communautés locales et aire protégée est donc vitale afin de saisir l'état et la qualité de l'écotourisme offert dans un lieu donné.

2.8. Les objectifs de l'écotourisme

- Faire naître une prise de conscience et un soutien à la protection de l'environnement et aux cultures locales.
- Engendrer des perspectives économiques pour les communautés, voir même pour les pays.

- Contribuer au bien-être des populations locales.
- Découvrir ou faire découvrir la nature, des paysages ou des espèces particulières tout en respectant les écosystèmes, voire en contribuant à les restaurer.

2.9. Les métaprinicipes du l'écotourisme:

Dans une démarche normative de définition des règles, des principes, et le contenu d'une approche cognitive, une pratique, ou une discipline nouvelle, s'affrontent des paradigmes, des visions du monde et des valeurs. Cela correspond davantage au besoin de nommer, de définir les contours d'une nouvelle réalité, tout en laissant une souplesse pour définir un contenu qui se précise dans le temps, avec l'évolution des pratiques d'acteurs et des connaissances produites.

Quatre métaprinicipes structurants de l'écotourisme peuvent être dégagés à partir des différentes définitions données :

- ✓ La valorisation de la conservation de l'environnement ;
- ✓ La contribution équitable au développement économique ;
- ✓ La prise en compte et réponse aux besoins des communautés hôtes ;
- ✓ La génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable.

3. La responsabilité environnementale.

Comme toutes les industries, le tourisme a un impact sur l'environnement. Il est un grand consommateur de ressources naturelles telles que le sol, l'eau, le pétrole, l'électricité, et la nourriture, le tourisme est une activité qui génère des quantités importantes de déchets et de rejets atmosphériques. On estime à 842 millions le nombre de touristes internationaux pour l'année 2006 et ce chiffre ne cesse d'augmenter d'année en année, pouvant même aller jusqu'à doubler d'ici 2020 selon les estimations de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). L'impact environnemental de cette industrie est de toute évidence d'une grande importance.³

³Source: Executive Summary: Travel and Tourism 'Navigating the Path Ahead', 2007, World Travel & Tourism Council
http://www.wttc.travel/bin/pdf/original_pdf_file/executivesummary2007.pdf
Le 12/O5/2014

3.1. Généralités sur l'aspect environnemental

Nous essayerons ici donner une idée générale sur l'aspect environnemental de son sens écologique à travers sa définition, son origine de dégradation ,les principaux types de pollution, etc.

3.2.Définition de l'environnement

Le concept environnement est polysémique, il contient plusieurs sens différents. Il peut prendre le sens de l'entourage, de cadre de vie et de la nature. Pour mieux cerner le concept de l'environnement nous essayerons de le définir selon plusieurs sources. Ainsi que de définir les deux concepts : l'aspect environnemental et l'impact environnemental.

Selon le dictionnaire de l'environnement «l'environnement est l'ensemble des aspects physiques, chimiques, biologiques, et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à long terme, sur les terres vivants et les activités humaines. » Et selon la norme ISO 14001 version 2004 l'environnement est un « milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations ».

La notion de l'environnement donc est souvent désignée par les composantes naturelles telles que l'aire, l'eau, le sol, la faune, la flore, etc.

- **L'aspect environnemental**

D'après la norme internationale ISO 14 001 version 2004, l'aspect environnemental est l'ensemble des « éléments des activités, produits ou services d'un organisme susceptibles d'interactions avec l'environnement »

- **L'impact environnemental**

Selon la norme ISO 14 001-2004, l'impact environnemental est « toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux d'un organisme »

3.3. Les impacts de tourisme sur l'environnement

3.3.1. Les impacts du tourisme sur la qualité de l'aire

Les transports routiers, aériens et ferroviaires, contribuent grandement à la pollution de l'air et aux problèmes globaux de l'environnement tels que le réchauffement de la planète, le changement climatique et les brouillards photochimiques. Le trafic routier apporte son lot de bruit, d'encombrement et d'émission de particules, des problèmes aggravés dans beaucoup de villes par le mauvais entretien des systèmes d'échappement. Cela vaut la peine de remarquer que les principales villes touristiques telles que, par exemple, Bangkok, Paris, Rome, Mexico, New York, Athènes ou Manille, figurent aussi sur la liste des agglomérations dont la qualité d'air est médiocre.

3.3.2. Les impacts du tourisme sur les ressources naturelles

Le tourisme a des impacts sur la nature ;

- **Les impacts du tourisme sur l'eau**

L'industrie touristique n'est pas la seule source de pollution de l'eau. Cependant, à l'inverse de beaucoup d'autres industries, des rivières propres, des côtes, et des lacs où les gens peuvent se baigner, nager, naviguer, et pêcher sont essentiels pour la qualité du tourisme. Dans beaucoup de stations du monde, le tourisme produit des eaux usées non traitées, des déchets, et des fuites d'hydrocarbures et de produits chimiques provenant des bateaux de plaisance qui engendrent de sérieux impacts sur les milieux aquatiques.

L'eau, et en particulier l'eau potable, est une des ressources naturelles les plus sensibles. L'industrie du tourisme fait en règle générale une trop grande consommation d'eau pour les hôtels, les piscines, les terrains de golf, et la consommation en eau des touristes eux-mêmes. Ceci peut donner lieu à des pénuries d'eau et à une baisse ou dégradation des réserves, tout en générant simultanément une plus grande production d'eaux usées.

- **Les effets de la pollution de l'eau**

- Le rejet d'eaux usées peu ou pas traitées dissémine des agents pathogènes réellement dangereux pour la santé humaine. Effectuer ces mêmes rejets dans l'eau de mer ne résout rien puisque la salinité de l'eau empêche la dégradation naturelle des déchets organiques par les bactéries ;

- Le choléra, la typhoïde, la dysenterie, l'hépatite, et certaines maladies de peau et des yeux peuvent être transmis par l'eau contaminée, les poissons, et toute sorte de produits de mer ;
- Les effluents et les déchets rejetés en eaux profondes sont souvent refoulés sur le littoral, ce qui cause inévitablement non seulement une gêne visuelle mais aussi des dégâts sur la vie aquatique ;
- Les rejets d'eaux usées et de déchets apportent à l'eau des éléments nutritifs, accélérant le phénomène d'eutrophisation. La croissance excessive des plantes a un effet sur la concentration d'oxygène dissous, ce qui réduira la croissance et la diversité des espèces d'invertébrés aquatiques et des poissons ;
- Les pertes de carburants et autres dégazages de cuve par les bateaux de croisières et de plaisance peuvent provoquer la mort d'oiseaux et de toute forme de vie aquatique ;
- Les rejets de métaux lourds et de produits chimiques par les navires de tourisme, les ports de plaisance et les autres bateaux, sont très toxiques pour la vie aquatique. Certains de ces produits chimiques sont stables dans l'environnement et peuvent ainsi s'accumuler dans les tissus graisseux de nombreuses espèces animales aquatiques et d'oiseaux en remontant la chaîne alimentaire ;
- L'érosion accroît le phénomène d'envasement, ce qui réduit l'oxygène dissous disponible pour les espèces animales et végétales, ainsi que la quantité de lumière pénétrant l'eau ;
- Les prélèvements de coraux, de coquillages vivants et d'autres formes de vie pour la vente de souvenirs aux touristes ont de sérieux impacts sur l'écologie du littoral.

- **Les ressources locales**

Le tourisme peut générer de grandes pressions sur les ressources locales telles que l'énergie, la nourriture, et d'autres matières premières qui ne sont souvent que disponibles en quantité limitée. L'augmentation de l'extraction et du transport de ces ressources accentue les effets néfastes associés à leur exploitation. Etant donné la nature saisonnière de l'industrie de tourisme, de nombreuses destinations voient leur population se multiplier par dix en pleine saison. La pression exercée sur les ressources est alors particulièrement forte afin de couvrir les besoins de confort, souvent élevés, des touristes (chauffage, eau chaude, etc.)

3.3.3. Les problèmes liés à l'occupation des sols

L'hôtellerie est souvent tenue pour responsable de l'expansion urbaine désordonnée et de l'utilisation pour son développement d'espaces naturels intacts, comme les mangroves, les montagnes, et les forêts. En même temps que le tourisme peut apporter l'eau, l'énergie, et les infrastructures de transport à des zones qui en seraient dénuées, il crée aussi une compétition avec l'utilisation traditionnelle des sols telles que l'agriculture, la pêche, et l'exploitation forestière. Le développement des stations touristiques soumet d'ailleurs les mangroves, les forêts sont en plus exploitées comme source d'approvisionnement en matériaux de construction. Tout cela mène modesà la dégradation des sols et à la perte de biodiversité.

- **La dégradation des sols**

Une mauvaise gestion des sols, associée à un choix de sites et modes de construction et de conception peut durables ou mal pensés, provoque l'érosion des sols, des glissements de terrains, et des inondations. Par exemple, dans beaucoup de régions côtière, les équipements touristiques en front de mer ont fait augmenter ces risques suite à la disparition des protections naturelles, notamment les dunes et le couvert végétal. Des murs et barrages ont souvent été construits dans le but de stopper l'érosion, mais ces structures n'ont fait qu'aggraver les problèmes qu'elles entendaient des déchets peut provoquer la contamination des sols.

- **La dégradation de la végétation**

La construction induit souvent des terrassements, le défrichement de la terre, le remblaiement, le dragage, et le nivellement des sols, entraînant la destruction partielle voire totale de la végétation du site. Cela interrompt sérieusement les cycles naturels des écosystèmes environnants. Les impacts indirects sont l'érosion, la disparition d'espèces, la pollution des cours d'eau, les risques d'incendies, et l'introduction d'espèces étrangères à la région. Le dépôt sauvage des déchets peut aussi affecter la végétation par des changements de l'équilibre des sols et en faisant obstruction à l'air et la lumière.

- ❖ **Impact sur la faune et la flore**

Les visites, la photographie, et dans certains cas la chasse sont d'importante activités touristiques. Mais, au cours des trente dernières années, le tourisme est de toute évidence devenu victime de son propre succès. Le nombre toujours croissant d'hébergements

touristiques, de terrains de camping et, par exemple, de véhicules de safari, associé à la pression croissante de la population grandissante locale sur les parcs et les réserves naturelles pour l'agriculture, la nourriture, et l'énergie dépassent les capacités naturelles de ces zones.

3.3.4. Les impacts du tourisme sur la pollution

Le tourisme peut être à l'origine des mêmes formes de pollution que toute autre industrie : émissions gazeuses, nuisances sonores, déchets solides et détritiques, évacuations d'eaux usées, fuites d'hydrocarbures et de produits chimiques, et même pollution architecturale.

- **La pollution de l'air et les nuisances sonores**

Le transport par les airs, la route, et le chemin de fer ne cesse d'augmenter en réponse à l'accroissement du nombre de touristes et à leur plus grande mobilité. On estime que le tourisme serait responsable de 53% des émissions de gaz à effet de serre issues de l'activité humaine et 90% de cette valeur provient du transport en voiture ou en train, et ceci d'autant plus que le nombre de passagers des compagnies aériennes augmente encore et que les prix des billets ne cessent de baisser.

- **La pollution architecturale et l'avancée du béton**

Le tourisme a souvent raté l'intégration de ses structures dans le milieu naturel et dans le contexte architectural local. Les constructions de grandes dimensions caractéristiques de certaines stations n'ont pas leur place dans un environnement naturel, leurs architectures aux styles très hétéroclites contrastant souvent lourdement avec l'architecture locale. L'impact visuel des installations touristiques inclut aussi l'affichage de panneaux publicitaires. Beaucoup d'experts du tourisme nomment cela « la pollution architecturale » (Pearce 1978). De plus, en l'absence de schémas directeurs et de moyens de contrôle, les infrastructures touristiques ont tendance à s'étendre de façon tentaculaire le long des côtes, des vallées, et des routes. Arrivent alors les détritiques, les problèmes de gestion des eaux usées et des déchets solides, et les embouteillages de la circulation routière qui contribuent à la pollution de l'air, de l'eau, et des sols.⁴

4. Développement durable et entreprise

⁴ Source: Programme pour le tourisme durable, PNUE
Lien : <http://www.uneptie.org/pc/tourism/>
Le 05/05/2014

Si l'industrie hôtelière ne fait pas partie des secteurs ayant un impact de poids sur l'environnement, elle doit tout de même s'engager par rapport à l'environnement et intégrer des pratiques environnementales respectueuses. Il est clair que cette dernière doit être réalisée progressivement puisque cette mise en place ne doit pas impliquer des coûts insurmontables pour l'entreprise ; cependant, à long terme, cette introduction entraînera des économies de coût et améliorera l'image de l'hôtel aux yeux de la clientèle

4.1. Obligation et responsabilité environnementale de l'entreprise hôtelière

Les obligations et les responsabilités environnementales commencent lorsque les individus réalisent que le milieu dans lequel ils vivent est menacé et qu'il est nécessaire de mettre en place une réglementation pour éviter le problème. Nous n'en sommes encore qu'aux prémices de ce processus ; celle-ci, stimulée par un changement des mentalités des personnes, nous fait passer d'une consommation et d'une croissance économique frénétique vers un développement qui va nous permettre d'avancer.

En réponse à une demande émanant de la société, les administrations ont créé un cadre juridique environnemental qui s'impose aux entreprises, aussi bien au niveau national que régional et local.

Au fil du temps, et selon leurs possibilités, les pays ont intégré différentes réglementations essentiellement liées à la nécessité de mettre en place des études d'incidences sur l'environnement, à la gestion correcte des déchets, au traitement des eaux résiduaires ou à la minimisation des émissions polluantes.

4.2. Bénéfices de l'application d'une bonne politique environnementale pour l'entreprise

La gestion de l'environnement d'un établissement hôtelier ou l'application d'un programme de bonnes pratiques environnementales est l'occasion pour l'hôtel d'améliorer ses affaires et de faire des économies à long terme.

Voici quelques avantages découlant de l'application de critères environnementaux :

- Réduction des coûts énergétiques ;
- Réduction des coûts d'élimination des déchets ;
- Amélioration des relations avec la communauté locale ;

- Plus grande compétitivité internationale ;
- Amélioration de l'image de l'entreprise ;
- Réduction des coûts de contrôle ;
- Diminution des risques d'incidents ;
- Argument de vente auprès d'un public de plus en plus sensible à l'environnement ;
- Risque plus faible de demandes en justice et de pénalités ;
- Plus grande facilité d'accès aux lignes de crédit ;

4.3. Fiscalité de l'entreprise

Conformément au principe du « pollueur-payeur », les taxes permettent d'incorporer les impacts négatifs du processus de production-consommation sur l'environnement. En appliquant une taxe sur les émissions, le législateur augmente les coûts de pollution et force le producteur à la réduire. L'objectif de cette taxe n'est pas de punir mais d'assigner une valeur monétaire aux ressources environnementales ainsi qu'à leur utilisation.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) distingue deux catégories de taxes environnementales :

- Les taxes sur l'utilisation, liées à la quantité de décharge polluante, font payer à l'utilisateur du service le prix de la réparation des dommages causés.
- Les taxes sur la consommation, qui ont pour but d'inciter à cesser de consommer les biens nuisibles à l'environnement via l'augmentation de leurs coûts.

Cependant, il est évident que l'investissement antipollution est préférable au règlement de taxes post-pollution.

4.4. Système de gestion de l'environnement et d'audit

Le système de gestion de l'environnement se construit sur des actions environnementales et des instruments de gestion. Ces actions interagissent afin d'atteindre un objectif clairement défini : la protection de l'environnement. Le système de gestion de l'environnement est intégré à un cadre qui permet aux entreprises de développer leur politique environnementale via un processus permanent de planification stratégique, d'action, de révision et d'amélioration des comportements environnementaux d'une entreprise.

Pour obtenir la certification de « système de gestion de l'environnement », il n'est pas nécessaire de respecter des critères stricts de consommation comme dans le cas de l'éco-label car cette certification concerne la gestion ou le fonctionnement de l'entreprise.

Voici les phases à mettre en place pour créer un système de gestion de l'environnement et d'audit dans une entreprise :

- Analyser initiale et inventaire des aspects environnementaux liés aux activités de l'entreprise ;
- Inventaire des obligations légales ;
- Planification du système de gestion ;
- Programme d'action environnemental en vue d'atteindre les objectifs fixés ;
- Programme de formation et de sensibilisation des employés ;
- Introduction du système ;
- Suivi et audit interne ;
- Vérification indépendante ;
- Communication interne et externe ;

Le système communautaire de gestion de l'environnement et d'audit EMAS⁵ est un modèle volontaire de gestion et d'audit environnementaux promulgué par l'Union européenne et applicable aux entreprises de services, notamment les hôtels.⁶

L'EMAS est totalement compatible avec la norme internationale de gestion de l'environnement ISO 14001, qui peut également être appliquée à tout organisme souhaitant introduire, mettre à jour ou améliorer un système de gestion de l'environnement.

4.5. Les Éco-labels

Les éco-labels sont des systèmes volontaires de qualification écologique qui identifient et certifient de façon officielle que certains produits ou services, au sein d'une catégorie spécifique, ont un impact sur l'environnement moindre que les autres.

Pour obtenir ces éco-labels, les entreprises doivent respecter certains critères de consommation durable.

⁵ http://www.europa.eu.int/comm/environment/emas/index_en.htm

⁶ Règlement CE 761/2001 du 24 janvier 2001, DOCE L 114/1
Le 05/05/2014

Les critères d'obtention des éco-labels destinés aux services d'hébergement touristique, notamment les hôtels, existent depuis longtemps.⁷ Actuellement, un grand nombre d'éco-labels est destiné au secteur du tourisme. Certains éco-labels sont uniquement applicables au secteur de l'hébergement touristique, d'autres disposent d'une portée plus vaste et englobent les restaurants, le transport et même des zones géographiques. Par ailleurs, les éco-labels liés à l'hébergement touristique peuvent englober les hôtels mais également les auberges, les pensions et les campings ou encore se centrer uniquement sur l'un de ces types d'hébergement.

Voici les principales caractéristiques demandées au secteur hôtelier qui ont recours au label pour obtenir l'éco-label :

- Collecte sélective conformément à la commune qui accueille l'établissement ;
- Installation de système permettant d'économiser l'eau ;
- Introduction de critère d'économies et d'efficacité énergétique ;
- Introduction de critères environnementaux dans le domaine des achats ;
- Intégration du paysage dans l'environnement ;
- Respect de l'environnement ;
- Diffusion d'informations sur la politique environnementale au personnel et à la clientèle.

5. Programme de bonnes pratiques environnementales dans les hôtels

L'introduction de bonnes pratiques environnementales dans les entreprises permet de réduire l'impact des diverses activités économiques des établissements sur l'environnement.

5.1. Objectifs structure du programme de bonnes pratiques environnementales

Les principaux objectifs d'un programme de bonnes pratiques environnementales dans les hôtels sont les suivants :

⁷ Plus d'informations sur les éco-labels sur le site d'ECOTIP, (<http://www.eco-tip.org/>), service d'information dépendant d'ECOTRANS (<http://www.ecotrans.org/>). Vous trouverez également des informations sur les éco-labels européens à l'adresse <http://www.yourvisit.info/> Vous pouvez consulter la réglementation catalane correspondant à la résolution du 9 mai 2000, qui établit les critères environnementaux de l'approbation de l'indicatif de garantie de qualité environnementale dans les établissements hôteliers ; cette réglementation est publiée dans le Journal officiel du Gouvernement catalan (DOG) 3.154 daté du 5 juin 2000

- Diffuser les bonnes pratiques environnementales auprès de l'entreprise hôtelière ;
- Démontrer les impacts négatifs sur l'environnement entraînés par la non-application de ces pratiques ainsi que les bénéfices environnementaux et économique de leur introduction ;
- Mettre en place des formations sur l'application du programme et ses bénéfices dans le cadre de la gestion de l'hôtel ;
- Sensibiliser le personnel à l'importance d'une politique environnementale.

5.2. Evaluation initiale et conditions de départ

Les bonnes pratiques environnementales sont un ensemble d'habitudes individuelles et collectives, l'intervention de chacune des personnes impliquées permet de réaliser une gestion correcte de l'environnement et de minimiser l'impact de l'activité sur l'environnement. Il faut tenir compte du fait que le client fait partie de l'activité de l'établissement et que par conséquent, il doit participer, tout comme les employés, à l'application des bonnes pratiques.

Les principaux impacts d'un établissement hôtelier sur l'environnement peuvent être divisés en trois secteurs : les déchets, l'eau et l'énergie, c'est à partir de ces domaines que l'on effectue l'évaluation initiale des interventions environnementales.

- **Eau**

L'eau est une ressource naturelle rare, indispensable à la vie ainsi qu'au développement de l'immense majorité des activités économique, elle est irremplaçable, impossible à obtenir sur simple volonté, irrégulière dans le temps et l'espace, fragile et utilisable plusieurs fois de suite.

A partir de ces éléments, la gestion de ce bien tend à réduire au maximum les quantités consommées. Il est important de connaître les consommations d'eau dans les divers départements de l'hôtel sur une longue période afin d'identifier et de corriger les consommations excessives et de prévoir des systèmes d'économie.

Certaines pratiques environnementales permettent de réduire les consommations d'eau :

- Mettre en place des contrôles de la consommation ;
- Bon entretien du réseau ;
- Stations d'épuration permettant la réutilisation de l'eau ;
- Installation de décalcificateurs d'eau ;

- Utiliser des appareils électroménagers équipés d'économiseurs d'eau ;
- Dispositifs de réduction de la consommation ;
- Information et sensibilisation du personnel et de la clientèle ;
- Systèmes de collecte des eaux pluviales ;
- Relever le fond des piscines à 1,80 m ou 2,20 m ;
- Recouvrir les piscines lorsqu'elles ne sont plus utilisées afin d'éviter l'évaporation ;
- Installer des piscines équipées d'un circuit d'épuration fermé, ce qui permet la réutilisation de l'eau ;
- Arroser les espaces verts à l'aide d'eau des puits ou d'eau pluviale ;
- Arroser les espaces via le système goutte à goutte, l'exsudation ou l'aspersion.

- **Déchets**

Un déchet est une substance ou un objet qu'un individu élimine ou qu'il a l'intention ou l'obligation ou d'éliminer.

Actuellement, le traitement des déchets le plus accepté et reconnu est le suivant :

- **Réduction** de la production de déchets conformément aux critères de consommation écologique.
- **Réutilisation** des déchets produits et recherche d'alternatives d'utilisation.
- Recyclage des déchets en vue de les réutiliser comme matière première avec une même fonction ou une fonction différente
- La dernière alternative est l'élimination des déchets restants conformément aux procédures établies.

Il faut effectuer une gestion correcte des déchets à partir de la politique des achats :

- Acheter des produits emballés dans des matières réutilisables ;
- Encourager les entreprises qui pratiquent la réduction des emballages ou évitent les produits toxiques ou polluants ;
- Réaliser par ailleurs une collecte sélective dans des conteneurs spécifiques ;
- Valoriser les déchets en vue de leur possible réutilisation ;
- Mettre en place la gestion correcte.

La grande quantité de déchets produite par le secteur hôtelier, implique également une grande responsabilité. En premier lieu, il est important de faire la différence entre les divers types de déchets (organique, emballage, verre, papier et déchets contenant des substances toxique) et de les traiter en conséquence.

- **Energie**

Comme dans le cas de l'eau, la première chose à faire pour une gestion correcte de l'énergie dans le secteur hôtelier est d'examiner les données actuelles de consommation. A partir de ces données, on adoptera les procédures les plus adaptées permettant d'aligner les consommations énergétiques sur les critères environnementaux et économiques.

Il est important que l'équipement ne consomme pas plus d'énergie que celle nécessaire à son fonctionnement, qu'il soit mis en marche uniquement en cas de nécessité et enfin, que son fonctionnement soit correct afin d'éviter les pertes énergétiques.

Il faut commencer par examiner l'alimentation électrique actuelle en fonction des nécessités réelles de l'hôtel (tension, puissance, tarification horaire, etc.) afin d'optimiser la prestation

En proposant un contact direct avec la nature et l'environnement, l'écotourisme a le potentiel de sensibiliser le public à l'environnement ainsi qu'aux problèmes s'y rapportant. Cette confrontation peut aider à- mieux comprendre la valeur intrinsèque de la nature, aboutir à un comportement plus responsable et mener à prendre part des activités de préservation de l'environnement.

L'industrie du tourisme peut jouer un rôle clé en dispensant des informations sur l'environnement et en sensibilisant les touristes aux conséquences environnementales de leurs actes. Les touristes et les entreprises liées au tourisme consomment une énorme quantité de produits et de services. Les encourager à n'utiliser principalement que ce qui est produit ou proposé dans le respect de l'environnement, du berceau à la tombe, pourrait avoir un très fort impact bénéfique sur l'environnement à l'échelle planétaire.

CHAPITRE III

Présentation multidimensionnelles et potentialités touristiques de la commune de Bejaia

Avec une superficie de 120,22 Km² et un littoral de 25,4 kms, la commune de Bejaia présente un patrimoine environnemental et écologique riche et varié (faune, flore et sites naturels), ce qui la rend un territoire attractif pour les différentes activités économiques, qui explique par la suite la forte concentration démographique.

Cette urbanisation est exprimée par une densité démographique égale à 1500 Hab/km² (chambre de commerce et d'industrie Soummam-Bejaia, 2012, p. 13) et par la création des entreprises, des infrastructures de base, des logements, etc.

Notre zone d'étude est le chef lieu de la wilaya où interviennent plusieurs départements qui concernent la pêche, le transport maritime, le tourisme, l'agriculture, l'industrie, l'urbanisme, le transport, les travaux publics et l'aménagement du territoire, où les décisions sont prises par ces directions concentrées sur une petite zone.

Notre zone d'étude est un milieu urbain, naturellement riche et très convoité (l'exode rural et le tourisme). Ce chapitre présente une présentation multisectorielle des différents secteurs de la commune de Bejaia.

1. Territoire et population

Le capital naturel et le capital humain sont les premiers aspects à étudier dans les stratégies de développement. L'importance de territoire réside dans ses caractéristiques géographiques qui déterminent les lignes directrices de la politique menée et la structure démographique détermine les axes d'aménagement pour l'accueil de la population.

1.1. La situation géographique et climatique

La commune de Bejaia est créée lors du découpage administratif de février 1984 pour être le chef lieu de la Wilaya de Bejaia qui contient 19 Dairate et 52 communes. Elle est limitée au nord et une partie de l'Est par la mer méditerranée et a des limites administratives avec quatre communes :

- Toudja à l'Ouest ;
- Boukhelifa à l'Est ;
- Oued Ghir et Tala Hamza au sud.

Avec une superficie de 120,22 km² soit 3,72% de la superficie totale de la wilaya et 15,31% de la zone littorale, une côte qui s'étend à 25,4 km² ; la commune de Bejaia est bien située géographiquement.

La commune de Bejaia dispose d'une plaine littorale prise en tenailles entre la mer et la montagne, la largeur de cette plaine n'excède pas quelques centaines de mètres. Sa proximité du littoral l'expose à toutes les convoitises, les activités de services et surtout le tourisme font peser de lourdes menaces sur cette plaine qui a dû concéder d'importantes assiettes pour des projets tels que : L'aéroport et ses dépendances qui mobilisent 60 hectares.

La Soummam est l'une des principales rivières du pays, les trente derniers kilomètres que parcourt la rivière avant de se jeter dans la Méditerranée, se trouvent justement sur la Zone d'étude. Le couloir de la Soummam étant la seule voie d'accès entre Bejaia et de toute sa région avec le reste du pays, les populations et les activités ont tendance à s'y concentrer.

Le climat qui caractérise la commune d'étude est un climat méditerranéen, avec des hivers doux et des étés chauds et secs. L'année se divise, généralement, en deux grandes saisons : un hiver doux et pluvieux et un long été chaud et sec ; avec les perturbations qui touchent aux changements climatiques à l'échelle planétaire il devient de plus difficile de saisir comme printemps le bref moment d'articulation entre l'hiver et l'été et comme automne le bref moment d'articulation entre l'été et l'hiver.

1.2.L'évolution démographique

La commune de Bejaia qui représente le chef lieu de la wilaya est une zone attractive. Avec une population de 183555 habitants soit 19,5% de la population totale de la wilaya, est une densité de 1517,22 Hab/km², cela fait de la commune de Bejaia la plus peuplée dans la wilaya et la deuxième en densité démographique.

En Algérie le recensement général de la population et de la l'habitat est effectué chaque dix ans. Les recensements généraux de la population réalisés en 1977, 1987, 1998, 2008 et les données des estimations tendanciennes et approximatives de 2012 (DPSB) indiquent un ralentissement d'accroissement de la population, nous constatons cela à l'aide du Taux d'accroissement Annuel Moyen (TAAM) entre chaque deux période.

$$TAAM = (\sum (p_t - p_{t-1}) / p_{t-1}) / 10$$

- P : le nombre de la population à l'année t ;
- P_{t-1} : le nombre de la population à l'année t-1 ;
- $(p_t - p_{t-1}) / p_{t-1}$: le TAAM entre deux années successives ;
- 10 : le nombre d'année entre deux périodes.

Tableau n°III.03. Evolution de la population de la commune de Bejaia de 1977 à 2012.

La période	1977	TAAM 77/87	1987	TAAM 87/98	1998	TAAM 98/08	2008	2012
Le nombre de la population	88871	2,90	118233	2,2	150195	1,42	175444	183555

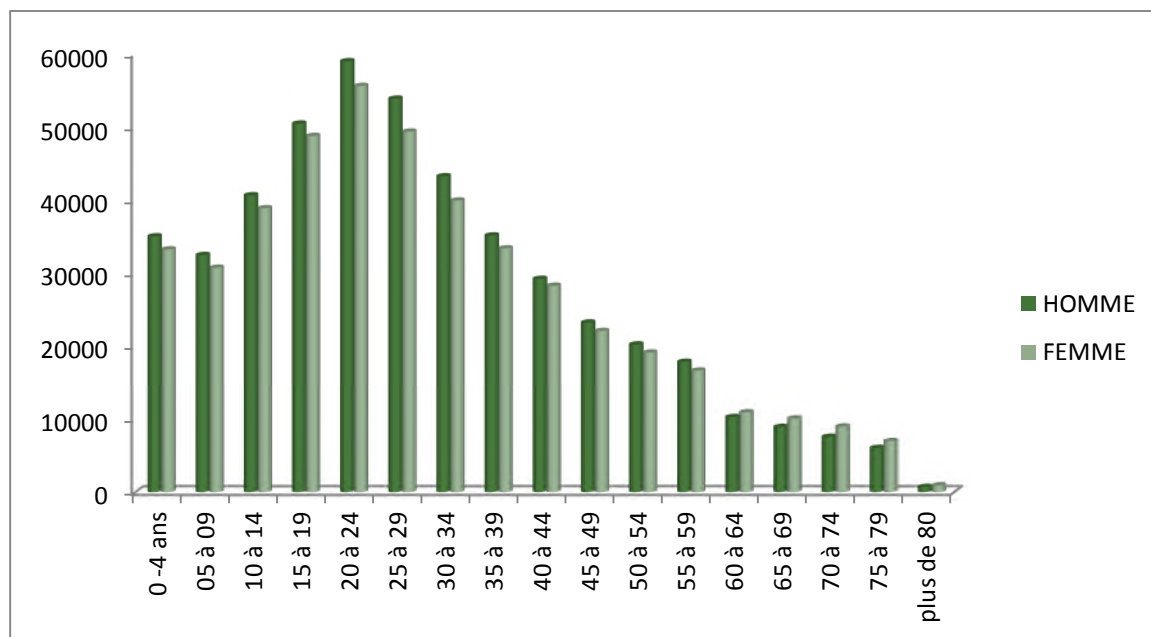
Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPSB, 2012.

Les mutations démographiques de l'espace d'étude sont influencées par de nombreux phénomènes socio-économique, et politiques depuis l'indépendance.

Dans cette période d'étude qui de s'étend 1977 jusqu'à 2008, on a pu constater un ralentissement de l'accroissement de la population de la commune de Bejaia, mais cela peut être justifié par une multitude de phénomènes qui peuvent se résumer en :

- Une politique de baisse de natalité engagée au niveau national ;
- Le recule de l'âge de mariage depuis ces deux dizaines d'années ;
- L'amélioration de niveau d'instruction des femmes ainsi que des hommes ;
- La baisse du taux de natalité ;
- La baisse du taux de nuptialité.

Avec 93263 hommes et 90292 femmes l'évolution démographique de la commune de Bejaia est plutôt masculine. Mais ce n'est pas la seule caractéristique de la population de l'espace d'étude et cela par rapport au diagramme suivant.

Graphique n° III.1. Les âges au niveau de la wilaya de Bejaia en 2012

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPSB, 2012

Les résultats illustrés dans ce diagramme, indiquent que la wilaya de Bejaia dispose d'un capital humain très remarquable, notamment en âge de travail ; la population âgée de 20ans à 59ans représente 58,10%. La population de notre zone espace d'étude tend vers la même tendance, car 23,82% est entre 16 et 59 ans seulement 8,81% se trouve plus de 60ans et cela pour l'année 2012 (DPSB, 2012, P.17).

De fait, puisque la population entre 15 et 59 ans fait plus que le double de la population de moins de 15 ans, et si le taux de natalité,, de mortalité et de nuptialité continuent à diminuer, dans quelque dizaine d'années nous aurons un diagramme des âges qui sera différents, et une population plutôt vieille.

1.3. La croissance de l'emploi

Faute de manque de statistique relatives au taux de chômage par commune, nous serons obligés de traiter ce phénomène à l'échelle de la wilaya.

Tableau n° III.4. L'estimation de l'emploi dans la wilaya de Bejaia en 2012.

Désignation	Année 2012
Population active	373830
Taux d'activité	40%
Population active occupée	328970
Taux de chômage	12%

Source :DPSB W.de Bejaia.

La demande de l'emploi au niveau de l'Agence National de l'Emploi ANEM de la commune de Bejaia en 2012 est estimé à 24968 demandes (16531 homme, 8437 femme), ce chiffre a augmenté car en 2011 il y avait 6711 demandant d'emploi (3828 homme, 2883 femme), on constata une augmentation de 22% pendant une année. En réalité ces taux de chômage ne représente pas totalement la réalité, car :

- Les emplois existants sont, dans la plupart des cas, subventionnés par l'Etat ;
- Les postes de travail sont momentanés et pas durables ;
- Le secteur informel ne figure pas dans le calcul de ce ratio.

1.4. Habitat et urbanisation

Bejaia, à l'instar de la majorité des villes algériennes, a vécu une croissance spatiale qui s'est faite selon plusieurs périodes, où chaque époque correspond à un développement caractérisé par une configuration spécifique correspondant majoritairement à l'identité du collant. La concentration de l'emploi et des activités économique, administratives et de loisirs sur le centre des agglomérations de la commune de Bejaia, a généré une répartition non homogène de la population, de ce fait une concentration dans le chef-lieu de la commune, c'est ce que nous allons constater dans le tableau n°III.03.

Tableau n° III.5. Répartition de la population selon la dispersion géographique dans la commune de Bejaia par habitants.

Dispersion géographique	Agglomération	Agglomérations	Zones	TOTAL
La commune	Chef- lieu	Secondaires	Eparses	
Bejaia	181650	479	1426	183555

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPSB, 2012, p .13

Le tissu urbain de la commune d'étude s'est organisé par parcelles et îlots, les extensions se sont faites très rapidement et ont enregistré partout l'émergence d'un tissu périphérique envahi par des noyaux urbains. Ces dernières années, le tissu périphérique semble être le résultat d'une urbanisation linéaire le long des routes telles que Tala Ouriyane le long de la RN 24, Ireyahen le long de la RN9 et 12.

La loi 90/29 du 1^{er} décembre 1990, portant sur l'aménagement et l'urbanisme a institué l'élaboration d'instruments d'urbanisme, notamment les Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) pour chaque commune ou groupement de communes. Cette nouvelle loi consacre, enfin, la rupture avec l'urbanisme bureaucratique et propose un urbanisme de participation et de concertation par l'instauration d'une commission d'urbanisme chargée de suivre la commission d'étude et de porter à maturité le projet d'aménagement.

L'un des avantages de cette nouvelle réglementation est qu'elle impose l'élaboration des plans d'occupation des sols (POS). Désormais, les études de POS doivent être traitées dans le cadre des contraintes avec lesquelles le PDAU structure et organise le territoire dans un référentiel spatio-temporel. Le PDAU de la commune de Bejaia a évolué en PDAU intercommunal pour inclure les communes de Tichy, Boukhelifa, Tala Hamsa, Oued Ghir, El-Kseur et Toudja.

Afin de mieux gérer l'expansion urbaine du territoire de la commune de Bejaia, le PDAU a prédéterminé la vocation de chaque surface en ce sens, c'est ce que le tableau suivant illustre.

Tableau n° III.6. La superficie des surfaces prédéterminées par le PDAU en hectare.

Surface totale	SU	SAU	SUF	SNU _n
12022	2977,92	2044,63	863,81	4201,88

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la PDAU, 2009.

Au niveau de la wilaya de Bejaia, le nombre total de logement est estimé à 238729 logements dont 165823 logements habités ce qui fait un Taux d'Occupation par Logement ¹(TOL) de 6 personnes par logements (DPSB, 2012, p 42).

Avec un total de logements de 46369 dont 35009 habités, le TOL au sein de la commune de la commune de Bejaia est de 5,3 ce qui fait une légère amélioration en comparaison avec la

¹ TOL = nombre de la population/ le nombre de logement occupé.

wilaya de Bejaia. 5 personnes par logement, mais combien de pièces possède une maison ? Faute d'informations précises, nous allons dire que c'est une situation assez confortable.

L'extension du parc du logement de la zone d'étude est très apparente par l'émergence des ensembles d'habitations collectifs publics et privés. Dans le PDAU intercommunal près de 2537 logements sont en cours ou programmés pour la réalisation à terme, dont 1967 logements pour la commune de Bejaia.

2. La situation socio-culturelle de la commune de Bejaia

Les données socio-culturelle reflète l'image de secteur de l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche professionnelle, la santé et la culture.

2.1. L'éducation et formation professionnelle

Aujourd'hui, la création et l'encouragement de la société de savoirs est en premier nécessité pour le développement durable d'un pays.

2.1.1. L'éducation

L'accès à l'éducation constitue un des points fondamentaux du développement humain durable. Avant d'élaborer les caractéristiques de la population scolaire de la zone d'étude, il est utile de présenter le contexte dans lequel s'opère le système éducatif, on mettra plus particulièrement l'accent sur les infrastructures de l'enseignement dans lesquelles s'inscrivent l'offre éducative, la population en âge de scolarisation et le niveau de formation.

Tableau n° III.7. Situation des infrastructures éducatives de la commune de Bejaia

	Nombre d'établissement	Le % par rapport à la wilaya	Capacité	Nombre d'élèves	Nombre de classe utile	La moyenne d'élève par classe ²
Enseignement primaire	49	8,78		14939	534	27,97
Enseignement Moyen	21	13,72	13320	12943	422	30,67
Enseignement secondaire	10	19,23	8940	9465	276	34,29

²Taux d'occupation des classes= nombre d'élèves/ le nombre des salles utiles.

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPSB, Année 2012/2013.

Comme nous pouvons le constater, la commune de Bejaia enregistre un nombre élevé d'élèves par classe et cela commençons par le niveau primaire et secondaire, et une diminution de 1321 élèves par le niveau Moyen par rapport a l'année 2011. Les statistiques indiquent que la moyenne nationale est de 39 élèves par classe, alors qu'au niveau de la commune de Bejaia on enregistre moins de 39 élèves dans tous les niveaux d'enseignement ; (27,97 aux primaire, 30,67 par le niveau moyen et 34,27 par le niveau secondaire).

Cela pourrait être une explication pour le taux de déperdition scolaire de l'année scolaire 2012/2013 :

- Le niveau primaire : 0,08% ;
- L'enseignement moyen : 2,38% ;
- L'enseignement secondaire : 1,68%.

Cependant, le taux de scolarisation au niveau de la commune de Bejaia atteint :

- 97,02% pour les enfants âgés de 6 ans ;
- 94,6% pour les enfants âgés de 6-15 ans ;
- 94,9% pour les enfants âgés de 16-19 ans.

A l'instar du système éducatif national, le système local présent, à tous les niveaux des disparités multiples et souvent très accusées. Ce système doit faire face à la croissance rapide des effectifs particulièrement dans l'enseignement moyen et secondaire, malgré les efforts accomplis, la dégradation du système éducatif s'accroît d'une année à l'autre. Une dégradation qui ne pourrait pas être attribué seulement au manque d'établissement et de moyens, mais à la politique nationale en matière reste très critiqué.

2.1.2. La formation professionnelle

Pour la formation professionnelle des jeunes, la commune d'étude dispose de 3 établissements comme le démontre le tableau suivant

Tableau n° III.8. Les établissements de formation au niveau de la commune de Bejaia

	Capacité	Formation résidentielle			Formation apprentissage			Cours de soir	
		Total	Femme	Diplôme	Total	Femme	Diplôme	Total	Femme
INSFP	400	463	225	176	746	3	357	200	200
CFPA garçon	650	378	354	296	575	359	500	26	26
CFPA fille	300	392	267	192	-	-	-	-	-

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPSB, 2012

Les établissements de formation accueils largement au dessus de leurs capacité, nous pourrons conclure une demande plus qu'importante en matière de formation (ces statistiques ne prennent pas les recalées pour les tests d'entrée), delà, l'évolution de la conscience des jeunes et de la société. Mais aussi, il faut souligner l'insuffisance de ses infrastructures, car cela pourrait jouer un grand rôle sur la qualité de la formation.

2.2. Enseignement supérieur

La commune de Bejaia dispose d'une université³ qui s'appelle Abderrahmane Mira, crée en 1994 (décret 92-292 du juillet 1992) à Targa- Ouzamour, elle débute avec seulement 03 facultés en 1998, aujourd'hui l'université dispose de 08 facultés, qui sont :

- Faculté des Sciences Economique, Commerciales et des Sciences de Gestion ;
- Faculté de droit et des Science Politique ;
- Faculté des Sciences Exactes ;
- Faculté de Technologie ;
- Faculté des Lettres et des Langues ;
- Faculté des Sciences Humaines et Sociales ;
- Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie ;
- Faculté de Médecine.

En 2012, on compte 42700 étudiant à l'université Abderrahmane Mira dont 41182 sont en graduation et 1518 en post- graduation. Les filles représentent 58,80% de l'ensemble des

³ Cette université dispose d'un grand campus implanté à la commune de Tala Hamsa.

étudiants. Pour la même année l'université de Bejaia accueille 8598 étudiants et a émit sur le marché de travail 9166 Diplômés. L'université a réussi à atteindre un taux de réussite assez élevé qui est de 76,27%. L'université mit à la disposition des étudiants une infrastructure pédagogique importante et moderne et un personnel d'enseignement qui a atteint en tous 1390 et cela pour 2012.

Pour l'ébergement des étudiants, il existe 11 résidences dont la capacité théorique est de 20038 lits. Pour la restauration, il existe 12 restaurants avec une capacité théorique de 6500 et le nombre de repas servis par jour est de 43179. Pour le transport universitaire, il existe 224 bus et 26470 bénéficiant.

Avec seulement 200 DA comme frais d'inscription, un repas qui ne dépasse pas 1,5 DA, des frais d'ébergement de seulement 500 DA dont le transport est inclus, l'enseignement au niveau de l'Algérie est quasiment gratuit, Mais le réel problème que rencontre l'université est celui de l'inadéquation des programmes enseignés avec les besoins du marché de travail, en adoptant le système LMD depuis 2005, les entreprises comme les étudiants se plaignent de la qualité des diplômes obtenues.

2.3. La situation sanitaire

La politique de la santé a subi, sous l'impact du plan d'ajustement structurel(PAS) consécutif à la crise financière de 1990, des bouleversements majeurs, dont la remise en cause de la médecine gratuite et le monopole de l'Etat sur le domaine de la santé publique (MILOUS I, 2006, p. 141).

En matière de structures sanitaires, à la fin 2012 la commune de Bejaia dispose de :

- CHU : 01 établissement le seule au niveau de la wilaya avec 570 lits ;
- Polyclinique : 03 établissements sur 50 au niveau de la wilaya ;
- Salle de soin : 12 ;
- Pharmacie : 58 dont 55 sont des officines privés et 3 officines PCA

Tableau n° III.9. La situation des infrastructures sanitaires de la commune par rapport aux normes prescrite par le ministère de la santé et celles du SNAT

	La situation à la commune de Bejaia	Les normes du ministère de la santé	Les normes du SNAT
1 lit d'hôpital pour un nombre d'habitant	1 pour 318	1 pour 250	1 lit pour 500
1 lit de polyclinique pour un nombre d'habitant	1 pour 60462	1 pour 25000	1 lit pour 48000
1 lit de salle de soin pour un nombre d'habitant	1 pour 18138	1 pour 2000	1 lit pour 3000

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPSB, 2012.

D'après le tableau précédent la zone d'étude connaît une insuffisance importante en termes d'infrastructure sanitaire, une situation qui peut être qualifiée de critique.

Cependant, à la fin de l'année 2012, la commune de Bejaia dispose aussi d'un encadrement sanitaire privée, 35 généralistes, 89 chirurgiens dentistes et 34 agents paramédicaux. Le rôle de ces infrastructure privés est considérable, mais le recours a ces dernières reste un privilège vue les prix excessifs.

Dans le tableau d'après, nous essayons d'évaluer l'évolution des besoins et le déficit⁴ d'encadrement médical de la population jusqu'à 2023, par rapport a des données d'évolution démographique fournie par le bureau d'étude AXXAM, et des normes du ministère de la santé.

Voila ci-dessous les normes nationales de satisfaction :

- 01 médecin pour 1000 habitants.
- 01 dentiste pour 5000 habitants.
- 01 pharmacien pour 6000 habitants.

⁴ Le déficit a été calculé par la formule suivante : Déficit=l'encadrement -le besoin exprimé

Tableau n° III.10. Evaluation des besoins et déficits du corps médical à l'échelle 2023.

Année	Population	Médecin		Chirurgien dentiste		Pharmacie	
		Besoin	Déficit	Besoin	Déficit	Besoin	Déficit
2011	182 401	183	165	37	45	31	25
2013	203 273	204	144	41	71	34	22
2023	247 993	248	188	49	79	41	29

Source : Réaliser par l'auteur à partir des données de la DPSB 2012.

Sur la base des normes indiquées ci-dessus, nous avons évalué les besoins théoriques et les déficits qui ressortent en matière de personnel médical de la zone d'étude et cela sur un terme moyen. Il faut savoir que ce tableau rassemble les effectifs du secteur publics et le secteur privé. Nous constatons que la commune de Bejaia est bien encadrée par le personnel médical. Ce qu'il ne faut pas négliger dans notre analyse, c'est la spécificité de la commune, car elle représente le chef lieu de la wilaya, elle dispose du seul CHU de la wilaya et elle dispose aussi d'une seule clinique d'accouchement l'unique au niveau de la wilaya. De ce fait, si en veut obtenir des statistique représentatives de la réalité sanitaire de la commune, on devrait utiliser peut-être dans les calcules précédents la population total de la wilaya soit 941110 habitants, cette analyse s'applique aussi pour les statistiques d'infrastructure se la commune. De ce fait, la situation va paraitre plus réaliste, un peut prés moins satisfaisante.

Le secteur sanitaire reste un secteur vital et un indice révélateur du niveau de vie d'une population. Néanmoins, les données qui précédent montrent combien il reste d'efforts à fournir en quantité et en qualité.

2.4. La situation culturelle et sportive

La pratique de l'activité culturelle et sportive en milieu juvénile est un facteur aussi déterminant qu'important dans l'épanouissement et l'équilibre de la jeunesse. La zone d'étude présente une disposition historique, au développement de toute sorte d'activité socioculturelle.

2.4.1. La situation culturelle

L'activité culturelle a pour objectif de fructifier le temps libre, le potentiel moral et physique d'une population qui aujourd'hui cherche à s'épanouir.

Malgré ces richesses historiques et culturelles, la commune de Bejaia marque une insuffisance en matière d'infrastructures. En comparaison avec les autres communes de la wilaya elle est la mieux dotée, elle dispose de quelques infrastructures (maison de la culture, théâtre, salle de cinéma) indispensable pour n'importe quelle région historiquement riche.

Tableau n° III.11. La capacité en infrastructures culturelles

Les infrastructures culturelles	Le nombre	La capacité (places, ouvrages)
Centre culturel	01	100 places
Salle de cinéma	01	400places
Maison de la Culture	01	900places
Salle de lecture publique	01	400 places
Bibliothèque municipale	01	72 places
Théâtre	01	690 places/50 313 ouvrages

Source : Réaliser par l'auteur a partir des données de DPSB, 2012.

Ces espaces culturels ne jouent pas un rôle important dans l'exploitation des richesses historiques et la valorisation du patrimoine local. Ce patrimoine est totalement négligé par les responsables par manque de capacité en termes infrastructures et le manque d'expérience dans l'organisation des expositions et des festivals à des mesures internationales qui attirent la population local et les touristes.

2.4.2. Les infrastructures sportives

La commune de Bejaia dispose de 31 Aires de jeux soit 13,77% de la wilaya ; 01Voute ; 01 Maison de jeunes ; 02 Stades communaux (la seule commune de la wilaya a disposer de deux) ; 01 Piscines couverte ; 04 Cour de tennis.

D'une manière générale, la zone d'étude qui a pour une population de 183 555 habitants est faiblement dotée en infrastructures sportives, même si cette dernière reste la mieux dotée par rapport au reste des communes de la wilaya. La plupart de ces infrastructures existantes attendent des attentions de réaménagement ou de réhabilitation.

Malgré les effets d'entraînement que ses activités sportives peuvent avoir sur l'ensemble du territoire, que ca soit sur le volet social (qualité de vie) ou économique (le développement de la restauration, l'hébergement, soin d'accompagnement,...), l'activité tard à se développée.

2.5. Les autres infrastructures sociales

Etant le chef-lieu de wilaya, Bejaia reste la commune la mieux dotée en matière d'équipements administratifs, Selon APC de Bejaia, plusieurs infrastructures administratives sont en prévision tels : nouveau siège de wilaya, nouveau siège de commune, antennes d'APC, siège arrondissements de police urbaine, antennes postales, subdivisions urbaines...

Tableau n° III.12. Situation des équipements administratifs dans la zone d'étude

Equipement	Le nombre
Siège wilaya	01
// Daïra	01
// APC	01
Antenne APC	03
Guichet annexe	04
Agence postale	02
Bureau de plein exercice	05
Sûreté urbaine (Nationale)	06
Gendarmerie nationale	02
Garde communale	–
Protection civile	01
Palais de justice (Tribunal- cours)	01
Total	27

Source : Réalisé par l'auteur à partir de données de la DPSB, 2012.

3. La situation économique

L'agriculture, la pêche les forêts, l'industrie, et le transport sont les piliers qui poussent le développement de secteur économique. Quelle est la situation de ces domaines dans la commune ?

3.1. L'agriculture et pêche

L'agriculture et la pêche, regroupent l'ensemble des activités qui restent largement dépendantes de la nature, de la terre et de la mer. Malgré le manque de développement de ce secteur primaire en Algérie, son importance ne semble pas se dégradé.

3.1.1. L'agriculture

Notre zone d'étude est une zone urbaine, ce qui nous donne une impression de l'absence des terres agricole mais en réalité la superficie agricole totale représente 11326 hectares soit 94,21% de la superficie occupée par la commune. Pourtant la répartition de ces terres ne leurs donne pas une vocation agricole ce que nous verrons dans le tableau suivant.

Tableau n° III. 13. La répartition générale des terres au niveau de la commune de Bejaia en hectare

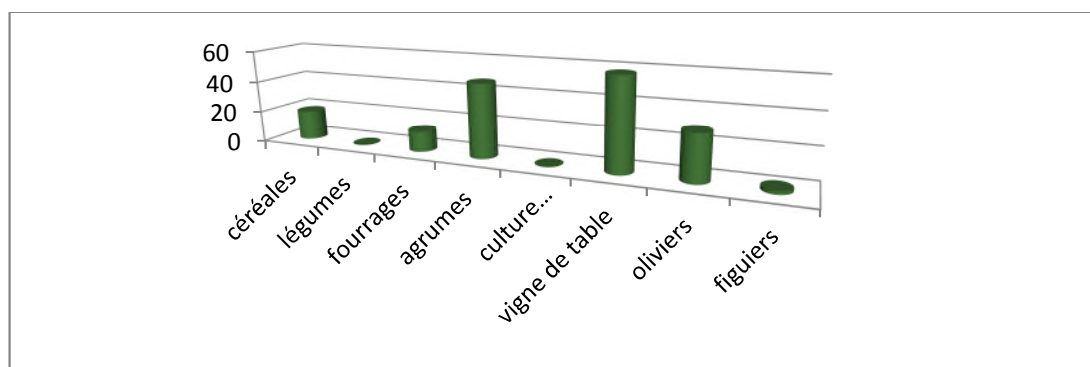
commune	Surface agricole utile	Pacages et Parcours	Terres improductives Des exploitations	Superficies forestières	Terres improductives non affectées à l'agriculture	TOTAL superficies de la commune
BEJAIA	359	387	20	10580	676	12 022

Source : Réaliser par l'auteur à partir des données de la direction de l'agriculture, 2012.

Si nous récapitulons les différents usages dont le sol fait l'objet, nous constatons qu'il y a une petite partie qui est directement affectée à l'agriculture (359ha) soit 2,98% de la superficie totale de la commune. Ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'au niveau de toute la wilaya de Bejaia, la commune de Bejaia est classée à la dernière position concernant les terres agricoles utiles et de ce fait la moins productrice.

La plaine côtière et la vallée de la Soummam dispose de terres agricoles adoptées à une exploitation intensive des activités agricoles. Le graphe suivant illustre l'occupation des sols par les différents produits agricole

Graphique n° III.2 L'occupation des sols par les produits cultivés dans la commune de Bejaia en hectare



Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPSB, 2012.

Avec seulement 16 matériaux aratoires, 35 pompes et motopompes et 15 tracteurs, la commune de Bejaia reste très mal équipée pour assurer une bonne productivité agricole. Contrairement à la production agricole végétale, la commune de Bejaia occupe la première place concernant la production de miel.

Etonnamment la zone d'étude occupe la deuxième place parmi les 52 communes en viande rouge. Elle occupe la septième position en production d'œuf.

Avec 10 580 hectares de forêts soit 88% de la superficie de la commune, l'activité arboricole est la plus développée et en y trouve surtout olivier.

Tableau n° III.14. Le patrimoine forestier de la zone d'étude

forêt	Superficie totale (ha)	Espèces dominantes
Madala	441	Chêne- liège, Pin d'Alep, Maquis, Broussailles
Gouraya	383	Pin d'Alep, chêne vert, chêne Kermès, Eucalyptus, Oléastre, Maquis, Broussaille
Ait Timsit	231 ,6	Pin d'Alep, Maquis, Broussailles
Bouhatem	271	Chêne- liège, Chêne vert, Maquis, Broussailles

Source : Circonscription des forêts de Bejaia, 2013.

Cette richesse naturelle ne fait pas vraiment objet d'une quelconque exploitation économique. Elle est traitée davantage comme un poids mort contraignant que comme un patrimoine à valoriser et à rentabiliser. Une partie de ces forêts est mise à l'bri dans le cadre du Parc

National du Gouraya, mais l'autre partie est exploitée par quelques braconniers et en font leur profil. La sylviculture, l'apiculture, l'artisanat, l'art culinaire, la médecine etc....

3.1.2. La pêche

La commune de Bejaia dispose d'un port de pêche, Môle Sidi Abdelkader, avec une capacité d'accueil de 110 postes d'accostage. Ce port dispose de trois appontements et un quai :

- Appontement 1 : 85,5 mètres pour les chalutiers ;
- Appontement 2 : 79,5 mètres pour les sardiniers ;
- Appontement 3 : 67,5 mètres pour les petits métiers ;
- Un quai de 62,71 mètres pour le déparquement.

Pour ce port, il lui a été prévu un plan d'aménagement, commençant par la délocalisation de l'ancienne station vers une nouvelle station qui a pour superficie de 300m³, l'installation d'une fabrique de glace, un halle à marée dont les travaux sont en cours, un comptoir de vente de matériel de pêche et pièces de rechange et d'autres opérations. Ce métier de pêche est organisé par un ensemble d'associations tel que l'association des artisans pêcheurs de la Wilaya, association Abraras, association des sardiniers...

3.2. L'industrie

Les atouts géographiques et le fait que notre commune est le chef-lieu de wilaya fait notre zone d'étude un territoire très convoité sur lequel s'exercent des pressions humaines entraînant un conflit d'usage de l'espace. L'activité économique dans cette région est caractérisée par une économie régionale fortement industrialisée et tertiaisée. Le secteur industriel public est caractérisé par des entreprises de très petite taille et elles ne comprennent que de petites unités qui produisent des matériaux de construction et des biens de consommation finale. La contribution de ce secteur dans la création d'emploi est très faible.

L'Etat a arrêté de s'investir dans ce secteur ayant pour objectif d'ouvrir le champ d'investissement pour des capitaux privés. La commune de Bejaia a attiré un nombre important d'investisseurs, mais ces derniers restent très peu et ne s'impliquent que dans des PME qui sont orientés vers l'agroalimentaire et les matériaux de construction. Le tableau suivant concerne les unités industrielles installées au niveau de la commune de Bejaia.

Tableau n° III.15. Unités industrielles présentes au niveau de la commune de Bejaia.

Entreprise	Statut	Localisation	Effectif
COGB- LABELLE (u P07 et UP08)	Public	Zone industrielle	613
SPA TRANSBOIS	Public	Arrière port	329
SONALGAZ	Public	Centre ville	375
ALCOST	Public	Zone industrielle	487
ICOTAL	Public	Arrière port	410
SONATRACH BRB	Public	Arrière port	464
EPE SPA ENMTP grues	Public	Zone industrielle	159
NAFTAL DISTRICT COM	Public	Arrière port	624
SPA BEJE Bejaia Emballage	Public	Zone industrielle	346
SOMACOB	Public	Zone industrielle	279
ALGRAN ENOF	Public	Zone industrielle	100
ENCG (UP08)	Public	Zone industrielle	305
KAHRIF Brigade de Bejaia	Public	Zone industrielle	37
CIVITAL	Privé	Arrière port	886
EURL « Le Meunier »	Privé	Zone industrielle	14
SARL TCHIN- LAIT	Privé	BirSlem	234
SCS (Société des Céramique de la Soummam	Privé	Zone industrielle	301
SARL SICAM	Privé	Zone industrielle	21
SIBEA Unité Bejaia	Privé	Zone industrielle	199
SOCIETE DE TREIFERIE DE LA SOUMMAM	Privé	Zone industrielle	184
SIMB	Privé	Zone industrielle	128
ETDE (Entreprise de Travaux de Distribution d'Energie)	Privé	Zone industrielle	144
SNC / Tiab	Privé	Zone industrielle	316
Le total			7255

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPSB 2012.

Nous constatons qu'en matière de création d'emploi, les entreprises publiques emploient 4528 employés, cela est du en partie à la taille de ces dernières au niveau de la zones d'étude. 40% des unités industrielles privé s'inscrivent dans l'agro- alimentaire.

L'activité industrielle au niveau de la commune de Bejaia s'est concentrée au niveau de la zone industrielle. Selon la direction de l'agriculture, cette dernière consomme les meilleures terres agricoles, sa situation au cœur de la commune étouffe le développement harmonieux et l'équilibre de la commune.

La zone industrielle de la commune d'étude, comme nous pourrions le constater à partir de la figure n°1, se situe sur une partie du port de Bejaia. Un lieu stratégique profitant non seulement des externalités dégagées par le port, mais aussi des effets d'agglomération leur procurant à la fois une proximité des clients, mais aussi aux fournisseurs. La zone industrielle se situe aussi à proximité de l'aéroport, de l'université et des centres de formation.

Figure n° III. 6.La zone industrielle



Source : Photo établie par l'auteur

Le premier partie de la zone industrielle représente le quartier du port, il se divise en trois parties ;

- port pétrolier 75 hectares ;
- port marchand 26 hectares et 1000 mètre de quai ;
- arrière port de 60 hectares et 800 mètre de quai.

L'autre partie représente le quartier de la ZI. Le secteur industriel de la commune d'étude contribue avec seulement 7255 postes, ce qui fait 10,46% de la population active de la zone. L'industrialisation au niveau de la commune de Bejaia connaît un réel ralentissement, car elle s'avère très urbanisée et de ce fait étouffée.

3.3. Le transport

Le transport est l'un des facteurs d'attractives d'un territoire et surtout pour les investisseurs. Notre zone d'étude est caractérisée par son sous équipement en matière de transport. Son réseau a gardé la configuration coloniale, aujourd'hui la commune de plus en plus urbanisée ces voies sont saturées. La commune de Bejaia est traversée par les RN12, 24 et 9 qui suivent deux axes majeurs du territoire : la bande côtière (RN 9 et RN 24) et la vallée de la Soummam (RN 12) et cela en 73.5 m dont 57.5 m sont en bon état elle dispose d'un chemin communal de 300km dont seulement 180km sont en bon état.

La structure de la commune de Bejaia est réfractaire et qui se refuse à composer de manière saine avec les moyens de transports modernes. Les citoyens se sont contentés de reproduire et de répliquer leur modèle rural. Les rues y sont presque toujours simultanément : étroites, en pente raide et en ligne brisée ; rendant impossible d'y greffer un système de transport urbain efficient.

De se fait le transport urbain de la commune est caractérisé par une densité des flux qui n'est pas homogène sur l'ensemble du réseau. Certaines lignes bénéficient de plusieurs dizaines de véhicules tandis que d'autres en dispose moins. Cela est du au caractère répulsif de certains quartiers tels que Tizi, Taklét, Dar Djebal, IhahaddadenOuffela... et cela, en raison de l'état des rues. ... Ce manque d'équipement et l'état de dégradation de ces réseaux routiers sont devenus un frein dans la stratégie du développement de la commune.

Le chemin de fer est un moyen de transport qui a joué un grand rôle dans de nombreux pays, mais concernant notre la zone d'étude et le pays en général ce moyen n'est pas assez développé. La commune de Bejaia dispose d'une gare ferroviaire qui relie la commune au réseau national sur 90km.

Aujourd'hui, la plupart des marchandises échangées sur marché mondial sont transportés par voie maritime. Le port de la commune fait de Bejaia, une des portes du pays sur le monde et un point de passage obligé des flux d'hommes et de marchandises. Le port a été certifié a la norme ISO 14001. Le port est classé en deuxième position en matière de marchandises générales après le port d'Alger.

La zone que nous étudions jouit aussi des services d'un aéroport. Ce dernier se compose d'une piste de 108 000 m² pour aéronef de type Boeing 727, d'une aérogare de 250 passagers par jour et une aire de stationnement de 24576 m². Cet aéroport relie Bejaia au sud algérien, à

Alger et à l'Europe. Pour l'année 2012, il y a eu 632 vols pour des destinations à l'intérieur du pays et 845 vols pour l'étranger.

3.4. Le secteur bancaire

Le réseau bancaire est très important dans le développement d'un territoire. L'installation de ce dernier obéit dans la plupart des cas à la dynamique économique du territoire.

La commune de Bejaia dispose d'un nombre important de banque et cela bien sure par rapport aux autres communes de la wilaya. En retrouve : BADR, BDL, BNA, CPA, BA, CNEP, Société Général, BNP, NATIXIS, GBA.

En accordant des crédits d'investissements, le réseau bancaire au niveau de la commune de Bejaia à contribué d'une manière ou d'une autre au développement local.

Tableau n°III.16. Les banques installées au niveau de la commune de Bejaia et leur contribution aux financements des projets de la wilaya

Le nom de la banque	Les dossiers traités de demande de financement	Les préaccords bancaires
BNA	293	120
BADR	289	111
BDL	302	115
BEA	292	90
CPA	232	130

Source : Réalisé par l'auteur selon les données de la DPSB, 2012.

4. La situation touristique

La diversité du territoire d'étude dans toutes les dimensions (culturelle, historique et naturelle) représente une véritable richesse. Reconnue pour cela, la commune de Bejaia est l'une des communes les plus visité à l'échelle nationale.

4. 1. Les potentialités touristiques de la commune de Bejaia

Ici nous présenterons les ressources naturelles (la monographie touristique, les plages et les falaises et les curiosités de la commune).

4.1.1. Les ressources naturelles

Si nous nous contentons d'une définition étroite des ressources naturelles, en les limitant aux différents produits du sol et du sous-sol, nous pouvons affirmer que la commune de Bejaia ne présente pas des prédispositions exceptionnelles pour un développement sur la base de l'industrie. La commune ne recèle aucun gisement d'envergure d'un minéral quelconque. Quant aux potentialités touristiques, il n'est même pas besoin de se munir d'une définition, pour être en mesure d'affirmer que la vocation naturelle est dans ce secteur. La nature n'est pas marchandé ses dons les plus variés : montagne, plage, En raison de cela même, l'histoire aussi n'a pas lésiné pour la doter de magnifiques échantillons représentatifs de toutes les périodes de civilisation.

- **La monographie touristique**

L'un des atouts majeurs qui donne à la commune de Bejaia sa vocation touristique consiste dans son relief (mer, montagne et forêts). En effet, sa zone montagneuse où se développe des forêts et végétations très denses favorisées par les quantités importantes de pluie que reçoit la région. S'ajoute à cela une côte côtière de 2800 m avec de véritables

curiosités, constituent des potentialités touristiques certaines, unique en Algérie et rare à travers le monde.

- **Son hydrologie**

Faisant partie des communes côtières et d'une région assez arrosée, la commune de Bejaia se caractérise par une richesse hydraulique importante, ses belles plages, ses oueds et ses lacs.

- **Les oueds les plus importants** : on ne trouve Oued de Soummam qui pourra relier la zone industrielle d'El Kseur au port de Bejaia ce qui contribuera à la création de l'emploi ainsi qu'au développement de l'activité touristique et sa permanence. Et qui peut constituer une destination touristique importante.

- **Le lac de Maisaia** : dépourvu de tout aménagement, situé au cœur de la ville de Bejaia et qui suscite la curiosité de nombreux touristes mais qui ne sont que des passagers. La valorisation de ce site aura certainement un impact économique positif et considérable.

- **La langue de Sidi Ali El- Bhar(Tamelaht)⁵** : situé près de l'embouchure de l'Oued Soummam, d'une superficie de 10 hectares en eau douce et permanente. Le site du lac est composé d'un plan d'eau, d'une prairie inondable et d'une forêt du Luzerne et de jonc. L'inventaire faunistique et floristique de ce site fait était de 54 espèces végétales, 17 oiseaux terrestres, 11 oiseaux d'eau et plusieurs mammifères.

- **Les plages et les falaises importantes**

La commune de Bejaia offre aux estivants des plages et des falaises importants et de diverses morphologies. Le tableau suivant illustre les différentes plages de la commune.

Tableau n° III.17. Les plages de la commune

Désignation de la plage	Longueur m	Superficie m ²	Capacité (baigneurs)	Nature du sable de la plage
Les Aiguades	200	2000	300	Galet
Boulimat	1200	36000	3600	Sable
Tala-Guilef	600	18000	1500	Galet+Sable
Saket	800	16000	2000	Galet+Sable

Source : La monographie touristique de la commune de Bejaia

Avec une longueur de 2800 m, allant des Aiguades jusqu'à Saket, ces plages dont la capacité totale est évaluée à 75000 baigneurs, attirent des milliers de touristes chaque année.

- **La faune et la flore**

La région de Bejaia est d'une richesse faunistique et floristique importante. En effet, étant des points de l'Algérie où il pleut le plus (en moyenne 600 à 1100mm), la végétation s'y développe dans les meilleures conditions.

C'est par excellence le pays de l'olivier, du figuier, du caroubier, du peuplier, des chaînes (liège, zène, afarès et vert) et autres pin d'Alep, cèdre et sapin de Numidie. Au niveau de parc national de Gouraya existe une espèce endémique de la région, il s'agit de l'euphorbiale dendroïdes.

⁵ Direction de tourisme et de l'artisanat, « Bejaia : carrefour des civilisations », édition 2010.

Quand à la faune, plusieurs espèces vivent dans la région notamment celles protégées par la loi et que renferme le parc national de Gouraya dans son territoire. Parmi eux on cite : les signes, les renards roux, les genettes, les aigles, lapins, hiboux, perdrix...etc.

- **Les curiosités** ⁶

Bejaibrille de ses sites naturels variés et diversifiés. Parmi les sites touristiques que la commune offre à ces visiteurs nous citerons les sites suivants :

Le pic des signes : C'est le plus haut pic des sept pics qui s'échelonnent de Gouraya au Cap Noir. Il s'élève à 430 m d'altitude et on y'accède par un chemin agréable sous forme d'escalier dallé qui épouse les contours du pic. Au sommet, un panorama enchanteur coupe le souffle au promeneur, avec à gauche, la baie des Aiguades et le Cap Bouak, dans le lointain le golfe de Bejaia dominé par les montagnes des Babors ; en face, le piton du Cap Carbon et à droite, s'étend la côté Ouest avec vue sur l'île des pisans. On note que le sommet arbitre une table d'orientation en faïence qui a été l'œuvre du commandant d'artillerie Delmare vers 1835 et qui indique la géographie de la région dans toutes les directions sur le rayon de 100 Km. La table qui y se trouve, aujourd'hui, a été reproduite par les services de l'Assemblée Populaire Communale " APC" (la table originale a été endommagée).

Le Cap Carbon et le grand Phare : C'est un merveilleux site qu'on découvre avec son phare (l'un des plus hauts du monde) qui le domine à quelque 200 m, soit à partir de la corniche du Grand Phare qui relie la baie des Aiguades au Cap Carbon, soit à partir de la route qui relie les hauteurs des Aiguades et le tunnel percé dans la montagne qui forme la base des Sept pics en passant par un petit bois des pin maritimes. Le Cap, sans aucune doute l'un des plus beaux sites naturels de la région, offre un vue splendide et imprenable sur le golf, le Cap Noir, l'anse des Aiguades et la baie de Sidi Yahia. La Cap Carbon est un promontoire rocheux à 220m d'altitude, percé à sa base formant une grande arche.

Le Cap Noir : C'est un Cap qui contourne l'une des avancés rocheuse du mont Gouraya sur laquelle s'échelonnent les sept pics (sebàadjebilate). On y accède par un passage forestier sur la voie menant à la baie des Aiguades en joignant la belle corniche taillée dans son roc qui va jusqu'à Cap Carbon.

⁶ Guide touristique : « Bejaia ; carrefour des civilisations », Direction de tourisme et de l'artisanat, édition 2010.

L'anse de Tamelaht (les Salines) : C'est une belle anse qui se situe au bas d'une série de falaises à l'ouest du Cap Carbon. Là, on peut admirer les eaux transparentes qui abritent de riches plantes sous-marines et découvrir la caverne où Raymond Lulle (théologien qui a visité Bejaia à l'époque Hafside et dont la doctrine fut mal accueillie par les autochtones) s'est réfugié lorsqu'il a été poursuivi par les musulmans de la région qui voulaient le lapider.

La crête du Djebel Gouraya : C'est le sommet du géant mont Gouraya d'une altitude de 672 m et on y accède par une route panoramique et étagée, partant de la porte de Gouraya (on appelait autrefois porte Amsiwen) jusqu'au plateau des ruines. De là, par un sentier en pente raide et en lacets, on atteint la crête qui offre un panorama unique. On y peut embrasser à l'œil tout l'horizon qui s'étend du Cap Sigli à l'ouest au Cap Bougaroun (Jijel) à l'Est. Au Sud, se sont les montagnes de Djurdjura et des Babors qui se profilent séparées par Oued Soummam dont on peut apercevoir son embouchure. A nos pieds nous découvrons la ville ramassée comme une maquette géante et le port.

Zone sauvage de la partie nord de Gouraya : Elle s'étend de la pointe de Mézaia à l'Ouest jusqu'à la pointe des Salines à l'Est sur la partie nord du massif de Gouraya et son prolongement Adrar Oufarnou. C'est une zone sauvage et vierge, ouverte sur la méditerranée sur plusieurs Kilomètres. Elle offre une richesse variée : une végétation abondante (pin, chêne, arbousier, maquis...), une zone maritime poissonneuse, une large baie de galet, des falaises de plus de 50 mètre de hauteur, des grottes, deux jolies criques (on les nomme Soukey et Azrarouh) et autres formations rocheuses piquant dans la mer.

L'île des pisans : C'est un rocher verdoyant qui forme une petite île appelée également Djerba. Elle se situe sur la côté Ouest près de Boulimat. Elle fut le lieu des échanges de marchandises effectuait entre les marchandises venus d'Europe et ceux de l'ancienne tribu des Mézaia et le lieu où se serait exilé le prince Hammadite En-Nacer (XIème siècle). Elle abrite une colonie de goélands et de martinets ainsi qu'une riche végétation marine.

La baie des Aiguades : située à l'Ouest de la ville, juste derrière le port pétrolier et encadrée par le Cap Noir et le Cap Bouak, la baie des Aiguades est une baie historique où les premiers navigateurs Phéniciens, Grecs, et Punique accostaient. Aujourd'hui, la baie est toujours un lieu très visité, assemblage calme et sauvage de végétation très fournie et de roches claires, et sa promenade, sentier creusé sur le flanc de la falaise entre le mer et montagne, reste une ballade incontournable.

Les parcs naturels : La Wilaya de Bejaia possède un seul parc national qui est le parc national de Gouraya, il se situe dans la commune de notre étude. Le parc national de Gouraya : Le parc national de Gouraya avec ses 2080 hectares et du point de vue superficie, le plus petit parc national d'Algérie, mais c'est une véritable mine d'or, car il abrite une grande diversité d'espaces animales et végétales ainsi que des sites naturels et historiques. Sa spécificité c'est qu'il est mi-terrestre, mi-marin et il intègre une partie de la ville de Bejaia, de sorte qu'il est possible à quelqu'un de passer du centre ville à un site du bout du monde où règne le signe magot en moins de 15 minutes de marches à pieds. Le parc dispose d'un joli écomusée ayant ouvert ses portes en 1997 dont le but est d'informer le public sur ses missions et ses potentialités. Il renferme une riche collection faunistique et floristique non seulement du parc mais aussi national et exotique (mammifères, oiseaux, poissons, invertébrés, et différentes plantes). La flore du musée est présentée par des espèces avec la technique de la taxidermie (naturalisation des animaux). A coté de ces collections, le musée offre également des espaces réservés à l'artisanat local.

Les attraits du parc sont multiples et variés et d'une qualité exceptionnelle. Dans son espace restreint, le parc renferme une grande diversité d'espèces (faune et flore) et plusieurs sites naturels et historiques. Les différents attraits du parc sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau n°III.18. Les attraits intrinsèques du parc national du Gouraya

Attraits	Dénomination et Composition	
Sites historique	Cap Bouak, Fort de Gouraya, Mausolée de Sidi Touati, Plateau des ruines, Sidi Aissa, Baie des Aiguades et Sidi Yahia	Des informations sur ses sites seront données plus tard.
Sites naturels	Cap Bouak, Cap Carbon, Baie des Aiguades, Pic des signes, Anse de Tamelaht, Crête de Gouraya, île des Pisans.	La description de ces sites a été donnée antérieurement.
flore	Les espèces végétales sont en nombre de 258 dont certaines sont rares et même très rares. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Euphorbiadendroide (enphorbre arborescente) ; 	Espèce très rare Espèce très rare

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Buplegium (buplèvre à feuilles large) ; ▪ Sedum muticeps (liseron) ; ▪ Artemisiaabsinthum (arsinthe). 	<p>Espèce rare</p> <p>Espèce rare</p>
Faune	<p>La liste des mammifères compte 26 espèces dont 10 sont protégés par la loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Macacasyvanus (singe magot)* ▪ Hextrixcristata (porc-pic) ▪ Mustelanumidica (Bellette) <p>La liste des oiseaux compte 90 espèces dont 20 sont protégés par la loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hieraactusfaciatus (aigle de benelli) ; ▪ Strix aluco (chouette hulotte) ; ▪ Asioncetus (hibou moyen duc) ; <p>La liste des invertébrés compte 368 espèces</p>	<p>*Espèce endémique de l'Afrique du Nord.</p> <p>Il est abondant dans le parc.</p>
Zone maritime	Elle abrite une grande variété d'espèces végétales et animales : 160 espèces de poissons et environ 80 espèces d'algues.	-----
Patrimoine de Spéléologie et de géologie	Il est constitué essentiellement de grotte, failles, avens et des falaises : grotte des salamandres, grotte de Cap Carbon, grotte d'Hercule, grotte de Salines, grotte aux perles, grotte des chèvres, grotte de Ali Bacha, faille de Lemercier, faille du ravin faille de Gouraya, faille de la corniche, aven de la corniche des Aiguades, falaise des Aiguades, falaise de la face nord du mont Gouraya.	Ce patrimoine reste presque inconnu par le public

Source : Tableau à partir du plan de gestion du parc de Gouraya, édition PNG 2008.

• Zone d'expansion touristique (ZET)

Le décret du 04/04/1996 définit la Zone Expansion Touristique (ZET) comme suite : « peut être déclarée ZET toute région ou étendue du territoire, jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles et humaines, propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant-être exploitée

pour le développement d'au moins une, sinon plusieurs formes rentables du tourisme. » (Tessa Ahmed, 1993, p15)

La commune de Bejaia possède quatre (04) ZET qui ont été classé et déclaré zone d'expansion touristique, totalisant une superficie de 322 Ha.

Tableau n° III.19. Les ZET de la commune

Dénomination de la ZET	Superficie par décret (HA)	Nature juridique des terrains		
		Domination de l'état (HA)	Domaines de La commune (HA)	Propriété privée (HA)
Gouraya Sud-Est	134	/	/	/
Adrar Imoula	62	0,5750	25,8750	53,1250
Boulimat	74	0,2646	/	35,0000
Pointe des moules (Saket)	52	/	/	/

Source : Réalisé par l'auteur à partir de la direction de tourisme et de l'Artisanat.

Ces zones ont été délimitées il y'a de cela plus de 15 ans. Elles sont pour la plupart occupées par les constructions individuelles, sauf pour la ZET de pointe des Moules.

Selon la direction du tourisme, le vrai problème du secteur au niveau de la commune et même toute la wilaya de Bejaia reste le foncier, car les habitants ont du mal à se détacher de leurs terres.

L'insuffisance en matière d'infrastructure est un véritable handicap pour l'activité touristique, la demande est très supérieure à l'offre. Disposant de seulement 24 hôtels dont 11 sont classés avec un nombre de chambre totale de 1352 lits (DPSB, 2012, p.92-93).

4.2. Les potentialités culturelles et historiques

Les Sites et Monuments Historiques : Surchargée de monuments, illustrés d'inscriptions historiques et d'œuvres d'art. Bejaia témoigne d'une prodigieuse mémoire plusieurs fois millénaire. Ville historique de tout les temps, elle fût le grand phare de la civilisation Orientale - Méditerranéenne. Les sites existants témoignent del'importance de la région à travers les temps et qui représentent des potentialités culturelles certaines. Nous nous intéresserons ici qu'aux bribes les plus connues du patrimoine légué par l'histoire.

L'histoire de la ville de Bejaia remonte aux temps préhistoires, ses 3000 ans d'une histoire mouvementée en ont fait le réceptacle de plusieurs civilisations dont, malheureusement, il nous reste peu de trace. Ce qui ouvre d'immenses perspectives en matière de recherches archéologique et historique. Les périodes que nous présentons ci-après ne donnent qu'un avant-goût de cette formidable aventure.

4.2.1. La période préhistorique (45000 ans av.J.C)

L'occupation préhistorique de la région de Bejaia est remarquable par les nombreux sites et gisements Ibérmaurusiens que l'on rencontre, notamment dans les Babors septentrionaux. Sous forme de semis d'industries de plein air ou l'habitat en abris sous roche, ces gisements ont livré de nombreux restes humains se rapportant à la première arrivée d'Homo sapiens d'Afrique du Nord l'homme de Mechta-Afalou, des industries, des structures d'habitats et surtout, des manifestations artistiques.

Un faciès culturel a été identifié en 1904 au niveau inférieur du site Ali Bacha (grotte située au nord-ouest du massif rocheux de Gourayaprès de Dar Nacer). Ce site là témoigne de cette période caractérisé par la civilisation dite Ibérmaurusienne.

L'époque du néolithique ou âge récent de la pierre (5000 ans av. J-C) qui s'est manifesté aux environs des Aiguades et du Pic des signes. Manifestations attestées par la découverte aux Aiguades dans un abri sous roche d'outils primitifs (mobilier funéraire et débris de cuivre) et des ossements et par la découverte, également, des rondelles d'enfilage (exposées au musée de Bordj Moussa) fabriquées à base d'œufs d'autruche qui témoigne de la manifestation artistique de l'homme préhistoire.

4.2.2. La période Punique (XII°-IX° av. J.-C.)

La position géographique privilégiée de la région se prêtait à l'installation d'un comptoir phénicien ou punique dans lequel Lybiques (anciens Berbères) et Punique cohabitaient. Les traces qui restent encore de cette période sont : le reste du port phénicien sur la route de la gare, cerveau punique près de Sidi Aissa (les Aiguades), tombes creusées à Sidi Yahia (Brise de mer).

4.2.3. La période Romaine (27-26 av. J.-C)

C'est vers 27-26 av. J.-C. que l'empereur Auguste y fonda la Colonia Julia Augusta SaldensiumSeptimanaImmunis, pour la peupler de vétérans d'une legioVII Augusta, qui avait fait partie de son armée pendant les guerres civiles romaines.. Après l'assassinat de celui-ci à Lyon, en 39 après J.-C., la Maurétanie fut annexée et divisée en deux provinces Maurétanie tingitane et Maurétanie césarienne. Saldae fit partie de la seconde.

Un siècle et demi après sa fondation, son ravitaillement en eau fut assuré par un aqueduc qui captait la source de Toudja, sur le flanc du massif de TadartAghbalou, à 16,5 Km à l'Ouest de saldae.

Le territoire de la Wilaya de Bejaia a abrité une autre importante ville romaine. Il s'agit de la Colonie Tubusuptu (aujourd'hui Tiklat, à 03 kilomètres de la commune d'El Kseur). Formée également de vétérans de la même septième légion, son nom était Colonia Iulia Aug (usta) Legionis VII Tubusuptu.

Du passage des romains, ils restent les œuvres suivants : Tiklat (Tubusuptu), Pont aérien de l'Aqueduc de Toudja, le château eau d'El-Kseur (citerne d'El Arouia), Thavlast (antique Tabastensis) à Tazmalt, le Cippe Romain...etc. (GEHIMAB, 1997).

Le Cippe Romain : la fontaine située en face de siège de l'Assemblée Populaire Communale de Bejaia à été construite en 1895. L'ingénieur qui la construite utilisa la même source et le même tunnel que l'aqueduc romain de Toudja qui alimentait la ville de Bejaia en eau potable. Quand à l'inscription romaine relative à la construction de l'aqueduc de Toudja, elle a été découverte au mois d'octobre de l'année 1867 et publiée pour la première fois par M.CHERBONNEAU. Elle était gravée sur un cippe hexagonal divisé en deux parties juxtaposées et dont nous n'avons que la moitié. L'inscription à été transférée de Lambèse pour orner la fontaine symbolisant la grandeur de l'aqueduc qui amènera l'eau de Toudja à Bejaia. Le Cippe Romain est classée comme monument historique le 30/12/1991 (J.O n° 22 du 22/03/1992), l'état actuel de ce site c'est que l'inscription latine est en bon état de conservation, par contre la fontaine n'est pas fonctionnelle.

A ces vestiges, s'ajoutent d'autre traces des romains qui se manifestent à travers : deux mosaïques (les noces de Thétis et Pelée) découvertes dans les fondations de l'hôpital Frantz Fanoun de Bejaia et qui sont exposées dans les locaux de la radio Soummam et dans le siège

de l'APC, citerne d'eau aux hauteurs de la ville et voûte d'une citerne d'eau transformé en salle de lecture au niveau de la bibliothèque de l'APC de Bejaia. (ARBANE Nacer, 2007, p 21)

4.2.4. La période Hammadite (1067-1152)

Sous la dynastie des Béni Hammad, Bejaia atteignit à l'apogée de sa prospérité. Le royaume berbère des Hammadites qui y a transféré son capital, en a fait un pôle économique et culturel. A cette époque florissante, Bejaia attire une myriade de savants.

Les réalisations architecturales des Béni Hammad étaient grandioses ; palais (Amimoun, la perle et l'étoile), mosquées, portes, foundouks... malheureusement ces moments n'ont pas résisté aux actes de vandalisme des espagnols qui ont détruit et saccagé Béjaia. En dépit de toutes les agressions subies, de beaux restes subsistent encore, dont voici l'échantillon suivant :

Les remparts : les remparts ont été construits vers 1067-1071, sur une longueur de 5000 mètres, en une forme géométrique triangulaire dont la base longeait la mer et le sommet se trouvait à 600 mètres d'altitude. Ils avaient de hautes tours servant à surveiller les alentours, et six portes, dont deux subsistent encore : Bab El- Bahr (Porte sarrasine) et Bab El-Bounoud (porte Fouka). Actuellement il ne reste que quelques mètres du mur de cette enceinte au niveau des Aiguades et sur les hauteurs du Mont Gouraya qui ne sont ni protégés, ni préservés.

Bab El-Bahr (Porte Sarrasine) : Seul vestige de l'art Hammadite dont les palais cités ont totalement disparu. En effet, construite sous le règne Hammadite, par le Sultan En-Nasser vers 1070, appelée Porte Sarrasine par les Français qui donnaient aux habitants de Bougie le nom de sarrasines... En septembre 1883, elle connut le débarquement des troupes françaises commandée par le général Trézel. Située au milieu du front de mer, c'est une construction faite de briques pleines et pierres, dominée par une voûte en forme d'ogive relativement intacte. Elle est classée comme monument historique le 17/11/1903 (J.O n° 07 du 23/01/1968).

Bab El-Bounoud (Porte Fouka) : Construite en l'an 1070 par le sultan HAMMADITE en même temps que les cinq autres portes qui perçaient le mur de l'enceinte Hammadite. Flanquée de deux tourelles, elle était la principale porte de la cité. Elle était surmontée d'un prétoire royal où le Sultan HAMMADITE s'asseyait sur son trône faisant face à ceux qui

entraînent dans la ville. Epargnée par le temps, aujourd'hui il ne reste plus qu'une muraille construite en pierres de grosse taille avec deux portes dont celle de gauche, quand on vient de l'extérieur, est la plus ancienne. Aujourd'hui, c'est un monument historique classé le 17/11/1903 (J.O n°07 du 23/01/1968).

La Mausolée de Sidi Touati : C'est un édifice qui date de l'époque Hammadite, fondé par Sidi Touati est une zaouïa qui a rang d'université qui accueille savants et étudiants venants de toutes les régions du bassin Méditerranéen et ce dans plusieurs disciplines. Son ornementation rappelle les sculptures de la Qalàa et le décor de plusieurs monuments de l'Italie méridionale et de la Sicile datant de la même époque. Cet édifice qui est classé monument historique le 01/06/1987 (J.O n° 41 du 07/10/1987) demeure un lieu de culte très prisé par la population locale. Etat actuel : le monument ne présente pas de dégradations particulières mais le lieu est occupé par des particuliers. (ARBANE Nacer, p.23).

4.2.5. La période Almohade (1152-1230)

A la fin de l'occupation Hammadite, Bejaia tomba sous l'autorité des Almohades qui s'est installée de 1152 à 1230. Les Almohades édifièrent la Casbah qui est le monument le plus marquant de cette époque, à côté d'un certain nombre d'autres.

Kasbah : Au milieu du XII^{ème} siècle, vers 1154 les Almohades édifièrent la Kasbah, sorte de citadelle gouvernementale accolée à la ville. Protégée par de murs épais et très élevés percée de deux portes, dont la principale est un volume à deux niveaux, et la secondaire est creusée dans l'importance muraille. Elle avait sa propre mosquée où le gouverneur venait assister à la prière du vendredi. C'est dans cette mosquée que l'illustre IBEN KHALDOUN donna des cours de jurisprudence religieuse aux tolbas. Elevée au XVI^{ème} siècle, lors de l'occupation Espagnols, s'occupant avant tout de la défense de leur conquête, y édifièrent des fortifications et y construisirent le grand château. Les Français ont procédé à beaucoup de transformations architecturales visibles encore de nos jours. La Kasbah est un monument historique classée le 17/11/1903 (J.O n° 07 du 23/01/1968).(ADRAR NFAD, 2009, p30).

4.2.6. La période Hafside (1230-1509)

Après la dynastie almohade, Bejaia fut annexée au royaume Hafside de Tunis vers 1230 et Bejaia continua à briller en tant que centre de diffusion de savoir. Il nous reste quelques traces de cette époque à savoir :

La mosquée de Sidi Soufi : C'est la principale mosquée de la ville qui date du XVI^{ème} siècle comme témoigne la jolie faïence qui orne. Elle se situe au-dessus de porte Fouka sur une terrasse bordée d'arbres et de boutiques. Elle a été élevée à la mémoire d'une personnalité populaire par sa science et générosité qui est venue de Seldjama au Maroc oriental. Il organisa à Bejaia un grand souk de la laine (souf signifie laine) ce qui explique le nom qui a été donné à cette mosquée. Parlant de lieu de culte, la région de Bejaia garde encore de cette époque d'autres monuments de ses personnages exemplaires comme le mausolée de Sidi Abderrahmane El-Waghliissi (un docte et pieux qui avait écrit « El Waghliissia » qui traite du droit et plusieurs fetwas), le mausolée de Sidi Abderrahmane Athaàlibi et le mausolée de Sidi Abderrahmane Es-Sebagh.

La mosquée de Sidi Abdelhaq Al-Ichbili : Elle se trouve au quartier d'El-khemis en-dessous du bois sacré. Elle a été construite à la mémoire de Sidi Abdelhaq, un savant de Séville jouissant d'une grande popularité qui s'étendra jusqu'à l'Orient. Dans la même mosquée est enterré Abou Mohamed Ben Abdelhaq, grand Imam et cadi de Séville connu par son ascétisme.

Le mausolée de Sidi Yahia Abou Zakaria : il se trouve près de l'ancienne usine de chaux et de ciments en direction du Cap Bouak. Y repose, près de son père, le célèbre Abou Zakaria Yahia Ben Ali qui a fait ses études chez d'éminents savants en Orient. Il enseignait à Bejaia les sciences et la théologie.

4.2.7. Période Présence Turquie

Le milieu du XIV^e siècle fût marqué par la recrudescence de la « course ». Selon Ibn Khaldoun, les Bougiotes ne tardèrent pas à se signaler parmi les corsaires les plus redoutés des marins chrétiens. Voulant établir des comptoirs de type colonial sur la côte Algérienne, l'Espagne envoya Pedro Navaro pour s'emparer de la place en 1510. Les fortifications seront renforcées, mais la ville est saccagée et en particulier les palais hammadites, qui subsistaient encore, seront détruits.

Avec les Turcs, Bejaia perdit son statut de capital, même si elle continua encore à jouer son rôle de chantier de construction navale. Le relais est alors repris par la province. Toutes les sources indiquent qu'à partir du XVI^e siècle la Kabylie a continué à tenir un rôle dans l'histoire du Maghreb. Selon R. Letourneau, « les populations kabyles étaient réparties entre trois commandements : royaume de Koukou, Beni Abbès et Banu Djubar ».

4.2.8. L'occupation espagnole (1510-1555)

L'occupation de Bejaia par les Espagnols avait contraint de nombreux Ulémas de cette ville à émigrer vers la province et a porté préjudice à ses monuments. Les espagnoles s'occupèrent avant tout de la défense et leur réalisations architecturales ont été œuvres de fortification. La ville de Bejaia leur doit notamment :

Le fort de Gouraya : site séduisant par le charme et le pittoresque de sa nature Agreste. Situé à 672 m d'altitude, le fort a été initialement construit par les Espagnoles puis remanié par les Français, même si de tous temps ; le panorama qu'offre le site et les légendes qui l'entourent en ont fait le lieu de pèlerinage le plus fréquenté des Béjaouis et Béjaouies. Le fort est le symbole de toute l'histoire de la région de Bejaia. En effet, le site constitua à travers les âges un point de vigie par excellence, et cela depuis l'antiquité. Chaque année des milliers de visiteurs s'y rendent pour se recueillir sur la tombe de YammaGouraya profité de ses merveilleux paysages.

Bordj Moussa : Le Bordj Moussa, construit au XVIème siècle par Pedro Navaro sur les ruines du palais Hammadite l'étoile, occupé par les Turcs à partir de 1555, il offre une vue panoramique sur le golfe de bougie. De 1833 à 1962, le fort est transformé en caserne militaires française sous le nom de Fort Barraï. Dès l'indépendance, l'armée de libération l'a occupée pendant deux années, il fut complètement abandonné ensuite jusqu'à 1987 date des travaux de restauration et de son aménagement en musée. Ce site est classée comme monument historique le 17/11/1903 (J.O n° 07 du 23/01/1968).

4.2.9. L'occupation Française

L'occupation française de Bejaia commença en 1833. La cité et sa région opposèrent une résistance farouche et plusieurs événements historiques prouvent qu'elles ne cessèrent jamais d'être un foyer d'insurrection. Ainsi, Feraud, interprète de l'armée française, nous raconte les exploits d'une véritable figure de légende, l'insaisissable Bou Baghla. Il en est de même de ce témoignage inédit sur cette période de la pacification de la Kabylie.

En 1871, la nouvelle des désastres de la France en Prusse et la diminution de l'effectif des troupes coloniales en Algérie donnent aux populations kabyles l'espoir de recevoir leur indépendance. C'est le 08 Avril 1871 que le vénérable Cheikh Aheddad proclama le Jihad al-Akbar, répondant ainsi à l'appel d'El-Mokrani.

Deux années après le déclenchement de la lutte armée, il y eu à Ifri (près d'Ighzer Amokrane) le fameux congrès de la Soummam. En effet, il fallait structurer la guerre d'indépendance. Les longs débats (près de vingt jours) vont déboucher sur la définition d'un programme, la structuration FLN- ALN et l'affirmation de la primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur. Tout ça il nous reste aussi quelques traces de cette époque à savoir :

Le plateau des ruines : sur ce tableau rocailleux situé sur la route de Gouraya se trouvent des ruines d'un ouvrage fortifié à l'époque française.

Le Cap Bouak : sur ce Cap située à proximité de l'Anse des Aiguades se trouvaient un oratoire (Sidi M'lih) et six batteries détruites à la conquête française ; ce cap tient son nom au fameux sonneur de book (instrument d'appel) qui avertissait dans le port des navires de la lointaine présence d'un navire marchand.

Le bois sacré : Il se situe au niveau de l'emplacement d'un ancien cimetière Hammadite ou pourrait être enterré plusieurs savants que la ville attirait à cette époque. Ce lieu connu par la prière qui se tannait le 27^{ème} jour de Ramadan et à laquelle les musulmans de toute la région prenaient part. C'est Abou Abdellah Mohamed ben Ahmed El Afri El Kalaii qui pourrait être à l'origine de cette réunion des fidèles de la région.

Le fort Lemerancier, Tour Doriac, fort Clauzel : Construits par les français qui les utilisèrent comme fortins longeant la muraille crénelée et qui leur servirent à réduire l'étendue de leur système de défense.

Située dans la zone de l'Algérie et ouvrant sur la méditerranée, la wilaya de Bejaia occupe une place géographique privilégiée.

De la part, de la nature des potentialités, le patrimoine archéologique et historique est une richesse indéniable pour le développement du tourisme dans la commune de Bejaia en plus un climat favorable et doux à la pratique du tourisme balnéaire.

La commune de Bejaia possède d'énormes ressources touristiques qui lui permettent de développer plusieurs forme de tourisme (balnéaire, écotourisme, culturel, d'affaire, sportif...) et de rendre cette activité permanente. Ces sites naturels d'un attrait touristique certain, des sites et monuments historiques de plusieurs civilisations, un patrimoine artisanal ancestral, une population accueillante avec des coutumes et traditions millénaires, surtout une organisation sociale spécifique qui suscite un réel intérêt. Malgré tous ces atouts, le tourisme à

Bejaia n'a pas eu encore le dynamisme escompté. La vision du tourisme au niveau de la zone d'étude est plutôt de masse, cela peut générer une rentabilité économique à court terme, mais peut mener à un désastre naturel à long termes s'il est mal géré.

5. Situation environnementale

Les déchets urbains constituent l'une des principales sources de dégradation de l'environnement. La plupart des agglomérations urbaines et rurales éprouvent de grandes difficultés dans la gestion de leurs déchets, que ce soit au niveau du ramassage ou de l'évacuation et de l'élimination. La décharge au niveau de la commune de Bejaia est celle de Boulimat. Ouverte en 1984, la décharge de Boulimat située à 17 km du chef lieu de wilaya et à l'intérieur du PNG, elle s'étend sur 04 Ha, reçoit jusqu'à 11 3645 kg/j de déchets soit environ 114 T/j. De ce fait elle constitue une importante source de pollution atmosphérique (Gaz hautement toxique) et naturelle (contamination des nappes phréatiques, porte atteinte à la faune et la flore du PNG...).

Dans ce sens, l'Etat a mis en avant une politique de construction de décharge publique et de centre d'enfouissement technique, ce qui a été entrepris avec le centre d'enfouissement technique, entre Oued Ghir et la commune de Bejaia, dans le but de la suppression de la décharge de Boulimat. Mais une fois la construction de ce centre achevée, reste le problème d'infrastructure routière, de ce fait le centre reste jusqu'à aujourd'hui fermé.

Dans la zone d'étude on dénombre une station d'épuration et projet pour la réalisation d'une autre. Il faut aussi savoir qu'il n'existe pas de traitement séparé des déchets spéciaux à Bejaia, puisque la grande partie des déchets de toute nature et particulièrement les rejets industriels sont éliminés par stockage non ordonné sur les terrains vagues et/ou rejets sans traitement dans les cours et plans d'eau.

Tableau n° III.20. Cadastre des rejets industriels

Entreprise	Type de production	Déchets solides générés	Quantité
NAFTAL Distric GPL arrière port- Bejaia	Centre employeur	-Huiles usagées	3600 L/an
		-Bouteilles écrasées, ferrailles, pièces usagées	1535 T/an
		-pneumatiques usagés	50 U/an
NAFTAL agence commercialisation.	Stockage et distribution des carburants	-Batteries usagés	0,21 T (30 unité)
		-Huiles usagées	360000 L/an

Arrière port-Bejaia		-pneumatiques usagés	50 U/an	
SONATRACH Direction régional de Bejaia	Transport et canalisation des hydrocarbures	-Résidus de pétrole (slops)		
		-Batteries usagées	100 U/an	
		-Transformateurs à askarel hors usage	25	
COGB UP 7	Agroalimentaire	-Terre décolorantes usées	839,5 T/an	
		-Boues de la step	2190 T/an	
		-Mucilage	545 T/an	
		-Bidon d'acide phosphorique (emballage contaminés)	9490 U/an	
		-Sac de soude	58400 U/an	
		-Bidon de colle	365 U/an	
		-Charbon	0,45 T/an	
		-Brai de distillation	1460 T/an	
CEVITAL	Agroalimentaire	-Terre décolorantes	1825 T/an	
		-Boue de la step	20 T/an	
		-Ecume	3650 T/an	
EPE B.E.J.E	Fabrication d'emballage	-Transformateur à Askarel à l'arrêt	07	
		-Condensateur à Askarel hors usage	37	
		-Huile Askarel	12608 Kg	
TRANSBOIS	Transformation du bois	-Ecorce+Boue	405,40 m ³ /an	
		-Sciures	402 m ³ /an	
		-Chutes de bois	992,1m ³ /an	
		-Poussières	750,1m ³ /an	
		-Transformateur à Askarel à l'arrêt	01	
		-Huile à Askarel	3915g	
		-Résidus de colle	10,95 m/an	
SARL SIBEA		-Huiles usagées	1000L/an	
		Fabrication des ointes à tiges filetés	-Limaille de fer	1,2 T/an
			-Sciure de bois chargé de limaille de fer et des huiles usagées	72 T/an
		ICOTEL	Textile (confection)	-Huiles usagées
-Fil de fer	24 T/an			

SIMEA Bejaia	Fabrication des ointes et tiges	-Transformateur à Askarel hors usage	01
		-Condensateur à Askaret hors usage	21
		-Chute de tissus	1 T/an
		-Huiles à Askaret	480 L/an
		-Grains d'acier	09 T/an
		-Huiles Askarel	665 kg
		-Transformateur à Askaret à l'arrêt	01
NAFTAL Dépôt Pneumatique et lubrifiant	Distribution des pneumatiques et lubrifiants	-Pneumatiques usagés poids léger	02 unités

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la direction de l'environnement

Protéger son environnement c'est aussi la protection des rivages. La sauvegarde de ses écosystèmes complexes nécessite un aménagement et gouvernance adéquate.

Le territoire de la commune de Bejaia possède les caractéristiques d'un système littoral. Ce qui veut dire un ensemble cohérents d'éléments qui agissent et interagissent entre eux, un environnement fragile et très convoité. En confrontant les différentes dimensions du territoire et les caractéristiques de chaque sous système (complexe, évolutif et multi scalaire), on conclue que le rapport entre les atouts et les contraintes d'un territoire soumis à une évolution naturelle, dépend de degré d'interdépendance des différents couche constitutives d'un territoire (urbaine, industrielle,...).

Chapitre IV

Responsabilité environnementales des établissements hôteliers au sein de la commune de Bejaia

L'attractivité d'une destination repose en partie sur la qualité de son patrimoine naturel, l'environnement constitue indéniablement l'une des matières les plus précieuses pour l'industrie hôtelière et touristique.

Quelle que soit la taille de l'établissement, une démarche environnementale ne peut réussir sans l'engagement du propriétaire ou des managers de l'entreprise. Il est le moteur de la démarche puisqu'il la lance, la dirige et impulse une dynamique à son entreprise.

Mais si on veut parler de l'engagement des managers, on doit faire non seulement un état des lieux des établissements hôteliers en questions, mais aussi il faut aborder la manière de perception de ses propriétaires. De ce fait, existe-t il réellement une responsabilité environnementale au sein des établissements hôteliers de la commune de Bejaia ? Quelle est le degré d'implication des propriétaires ou du directeurs de ces établissements dans une démarche environnementale ?

Afin d'apporter des éléments de réponses à ces questions on a opté pour une enquête de terrain à l'aide d'un questionnaire destiné aux managers des établissements hôteliers de la commune d'étude. L'échantillon est d'une totalité de 21 établissements.

Dans le chapitre présent nous allons expliquer la méthodologie de notre enquête, et d'analyser les résultats

1. La méthodologie de recherche

Nous commençons par exposer la démarche méthodologique suivie pour mener notre travail de recherche, et justifier les choix qui nous ont amenés à circonscrire notre objet d'étude. Ensuite, nous expliquerons les critères qui nous ont incités à cibler ce terrain d'étude.

1.1. La démarche méthodologique

Cette enquête est réalisée auprès des différents établissements hôteliers de la commune de Bejaia, les propriétaires de ces établissements est la seule catégorie auxquelles en s'est adressé, l'enquête à réaliser à l'aide d'un questionnaire avec la catégorie d'acteur choisie.

1.1.1. Enquête par questionnaire

Notre problématique de recherche nous a imposée quelques contraintes pour déterminer notre méthodologie de recherche. Tout d'abord, le thème de développement durable pour les responsables des établissements hôteliers de la commune de Bejaia, reste nouveau sensible, ensuite parler d'engagement, implique quelques aspects confidentiels, dont ces responsables peuvent se méfier.

Pour analyser notre objet d'étude, nous avons opté pour un questionnaire, mais dans la collecte de ce de dernier, en choisissant la méthode du questionnaire directif.

1.1.2. La structure et le contenu du questionnaire

La structure du questionnaire est déterminée afin de pouvoir saisir à la fois la perception de l'environnement des établissements, puis le degré d'engagement et la responsabilité de chaque manager face au développement durable. En suite les différentes actions menés par ces derniers pour la préservation de l'environnement au sein de leurs hôtels. Pour cela, nous avons dégagé deux axes.

- La partie identification consiste à recueillir des renseignements généraux sur les établissements enquêtés.

- Le premier axe est sur le développement durable. Dans cet axe, nous avons essayé de connaître le degré de connaissance et de compréhension de ce concept par les managers de ces établissements.

- Le deuxième axe concerne la préservation environnementale dont l'objectif de connaître quelques actions menés par ces propriétaires pour une démarche environnementale au sein de leur hôtels.

1.1.3. La collecte des données

La collecte des données a été faite par des entrevues sur le terrain. Notre présence personnelle a permis la clarification des questions aux répondants. Notre avons nous - mêmes administré le questionnaire auprès de la majorité des enquêtés. Tout de même, nous avons déposé un questionnaire qu'on a pu récupérer quelques jours après.

1.2. Caractéristiques du territoire d'étude

Notre enquête porte sur la commune de Bejaia qui représente le chef-lieu de la wilaya. Elle représente pour nous, la zone d'étude adéquate pour notre problématique.

Le territoire de la commune de Bejaia est le plus attractif, le littoral de Bejaia renferme l'un des plus golf en Algérie, et offre aux touristes des plages de divers morphologies, en outre, la confusion mer-montagne offre dans certains endroits des sites pittoresques (Cap Carbon, les aiguades), site de Gouraya, ainsi que les vestiges et les monuments historiques, ces derniers attirent chaque année des millions de visiteurs.

Ainsi la commune de Bejaia a la qualité d'être un coin privilège du pays avec un port important en voies d'expansion, un aéroport de classe internationale, un troisième pôle industriel du l'Est du pays, un atout touristique du premier 1^{er} plan et une région les plus arrosée du pays.

Ce caractère dynamique, complexe et du même temps fragilisé par l'action de l'homme, explique l'intérêt qu'on a porté à cette zone.

1.3. Les caractéristiques de l'échantillon

Dans le but de cerner notre problématique, nous avons décidé de travailler sur l'ensemble des établissements hôteliers de la commune d'étude.

La complexité de notre thème de recherche nous ont poussés à réduire le nombre des questions destinés à notre échantillon à cause de l'inexistence de telle actions.

Pour une description plus détaillé de l'échantillon de la zone d'étude, voir l'annexe n° 03

2. Analyse des données de l'enquête

Le chapitre précédent nous a permis d'avoir une description multidimensionnelles (population infrastructure sociale, environnement...) et potentialités touristique de la commune d'étude, à présent nous allons nous intéresser à la responsabilité environnementale des établissements hôteliers au niveau de la zone d'étude.

3. La notion de développement durable au sein des établissements hôteliers de la commune de Bejaia

Le développement durable est un mode de développement des activités humaines qui prend en compte le respect de l'environnement et des populations pour le bien-être de tous, aujourd'hui et demain. Pour savoir le degré de connaissance de ce concept au niveau des établissements hôteliers de la zone d'étude, nous avons posé la question aux différents managers questionnés et nous avons obtenus les résultats suivants :

Tableau n° IV. 21. Connaissez-vous le développement durable ?

Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	21	100
Non	00	00
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

Ces pourcentages paraissent assez positifs, mais le résultat va complètement changer lorsqu'on va aborder la question pour garantir un développement d'un hôtel, nous nous sommes rendus compte que seulement quelques-uns connaissent le sens complet d'un développement durable.

Pour la réponse à cette question, on leur a proposé les propositions suivantes :

- Le bien-être social des travailleurs
- La prospérité de l'établissement
- La préservation de l'environnement

42,86% pour le bien-être social des travailleurs, 33,33% pour la prospérité de l'établissement et seulement 23,33% pour la préservation de l'environnement qui ont nettement diminués.

Tableau n° IV. 22. Êtes-vous prêt à adopter une démarche de développement durable dans votre hôtel ?

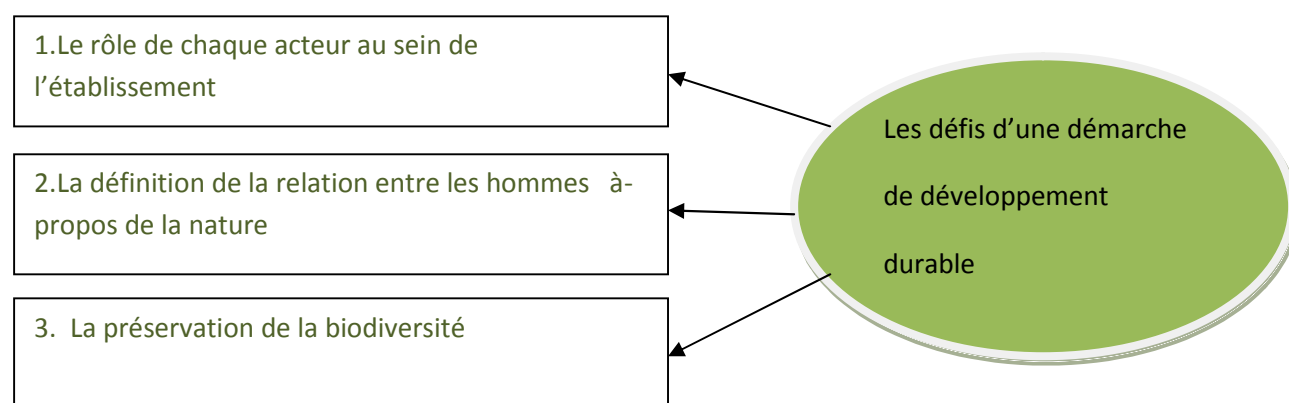
Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	18	85,71
Non	03	14,28
Total	21	100

Source : Réaliser par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

Ces réponses démontrent un énorme manque de confiance entre les établissements hôteliers de la commune car 85,71% des managers se déclarent prêt à adopter une démarche de développement durable tout en affirmant que les autres ne le sont pas. Ce manque de vision collective peut s'expliquer par l'absence d'un manque de concertation commune dans la conception des projets territoriaux.

Pour un hôtel les défis d'une démarche de développement durable peuvent être résumés par quoi ? Nous avons proposé aux responsables un ensemble de défis à mettre en ordre.

Figure n° IV.1. Les priorités pour les défis d'une démarche de développement durable des établissements hôteliers de la commune de Bejaia mise en ordre



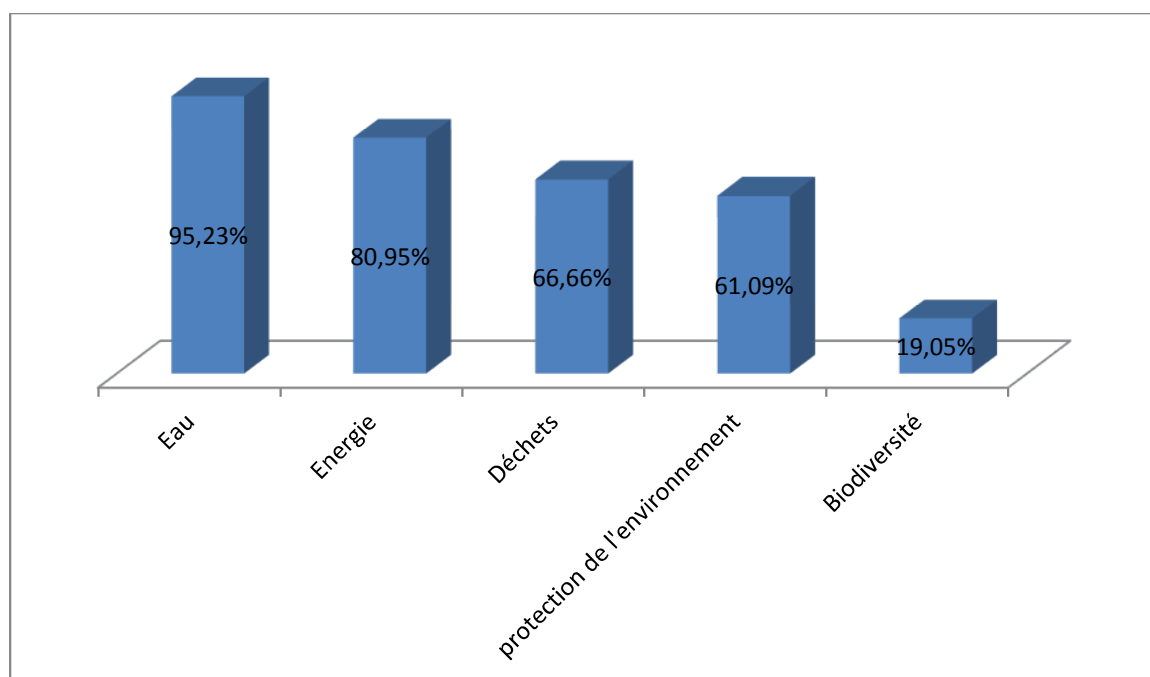
Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

Le schéma précédent nous indique 52,38% des managers considère dans la première priorité le défi de rôle de chaque acteur au sein de l'établissement, 28,57% la définition de la relation

entre les hommes et la nature, 19,05% la préservation de la biodiversité l'on mise en dernière position.

Pour quelque manager, la biodiversité n'est pas un problème pour une démarche de développement durable, cela nous a permis de dire qu'ils ne savent pas ce qu'est le développement durable, soit qu'ils ont un niveau d'instruction faible.

Graphique n° IV. 03. Les actions du développement durable qui viennent à l'esprit des propriétaires d'hôtels



Source : Réaliser par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

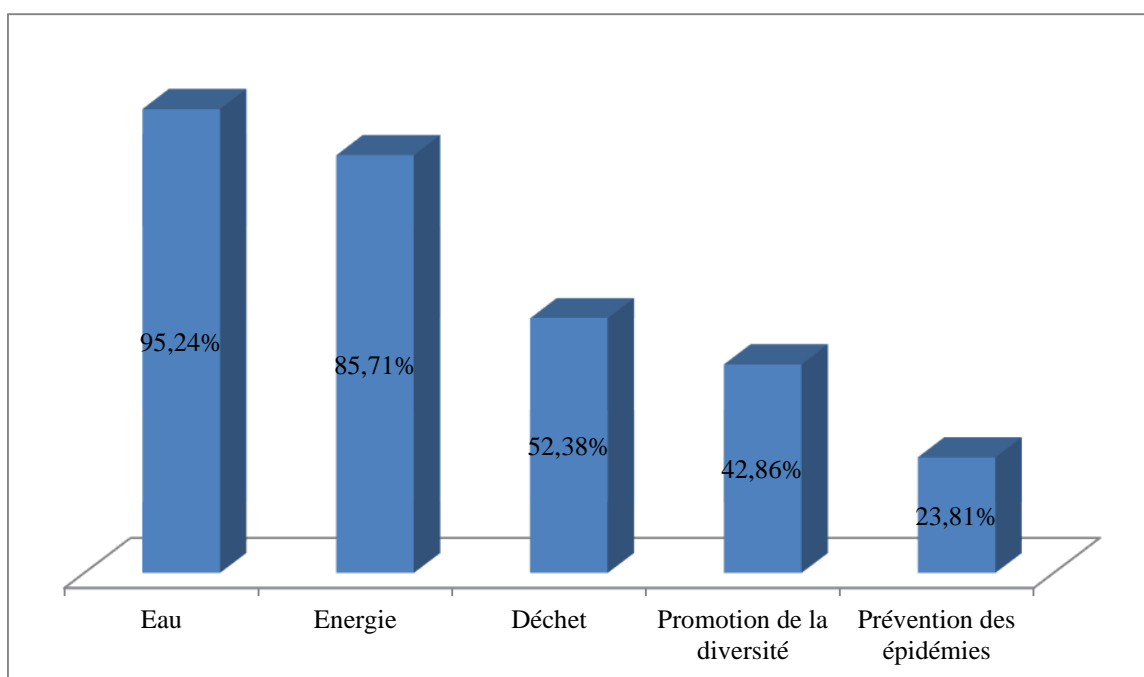
Des résultats ci-dessus nous constatons que les responsables d'hôtels se montrent particulièrement attentifs aux externalités négatives liées à l'activité directe d'un hôtel. Lorsqu'on leur demande de citer ou de classer par ordre de priorité cinq (05) actions de préoccupation parmi onze, les responsables d'hôtels sont en attente d'actions concrètes sur

des thématiques connues et largement associées au développement durable : la consommation d'eau, les économies d'énergie et le traitement des déchets.

D'ailleurs, lorsque plusieurs sujets liés au développement durable leur sont proposés, ces thématiques subsistent en haut du classement, la consommation d'eau avec 95,23 %, les économies d'énergie 80,95 %, et le traitement des déchets en troisième position avec 66,66 %.

A cela s'ajoute un enjeu extrêmement proche de l'hôtellerie, qui apparaît en quatrième position soit un taux de 61,90% pour la protection de l'environnement et en fin la biodiversité qui occupe le bas du classement avec 19,05%.

Graphique n° IV. 04. Les thèmes considérés comme les plus importants pour un hôtel responsable



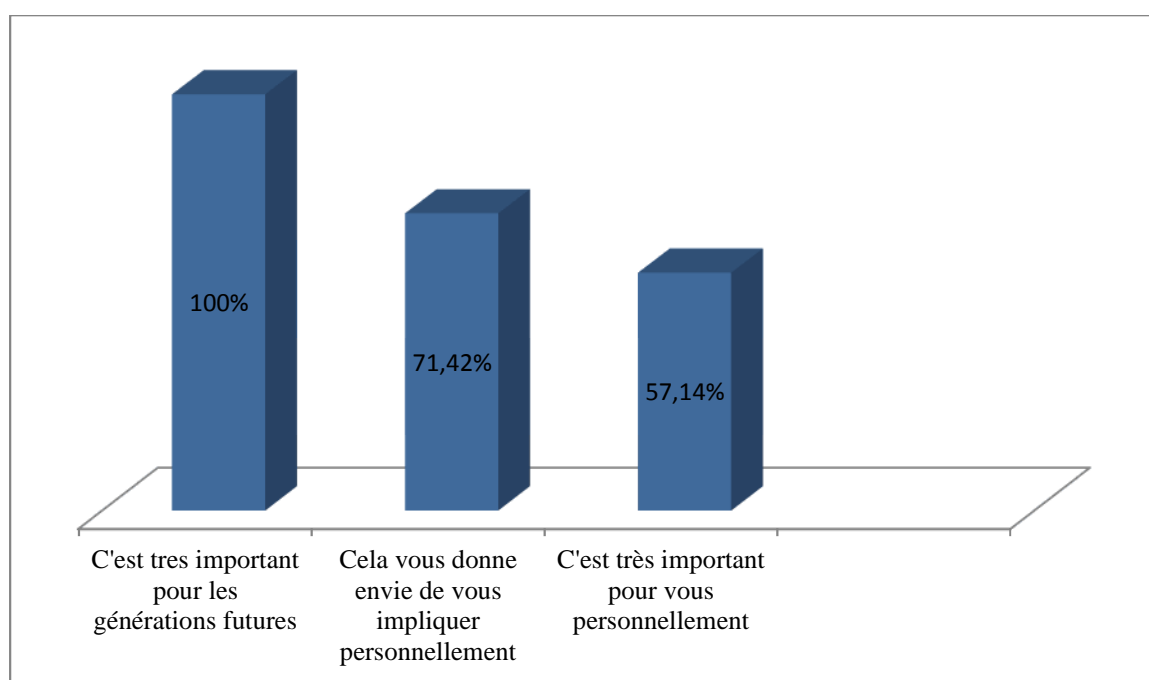
Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

Du graphique ci-dessus, qui montre et confirme que les responsables d'hôtels accordent un grand intérêt et un poids important aux thématiques liées à l'activité directe d'un hôtel: 95,24 % des répondants déclarent que la consommation d'eau est très importante pour un hôtel responsable, les économies d'énergie arrive en deuxième lieu soit 85,71%, la

thématique des déchets est extrêmement bien identifiée, et apparaît systématiquement parmi les priorités des hôtels en occupant la troisième place avec un taux de 52,38%.

Pour ce qui est de la promotion de la diversité et la prévention des épidémies, apparaissent en troisième et quatrième position respectivement avec un taux de 42,86% et 23,81%.

Graphique n° IV.5. : Le développement durable dans l'hôtellerie aujourd'hui



Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

Le développement durable est «un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Si l'interprétation de cette définition était centrée sur la responsabilité des générations présentes envers les générations futures, elle semble avoir évolué, c'est ce que nous montre les résultats de l'enquête dans le graphique ci-dessus; la totalité des entreprises (hôtels) interrogés déclarent en premier lieu que le développement durable est très important pour les générations

futures, de son coté 71,42% indiquent en second lieu que le développement durable leur donne envie de s'impliquer personnellement.

Dans l'hôtellerie aujourd'hui, et comme dernière signification occupant la troisième position, le développement durable, donne envie aux responsables d'hôtels questionnés de s'impliquer personnellement dans ce concept avec un taux de 57,14%.

4. Vers une responsabilité environnementale des établissements hôteliers au niveau de la commune de Bejaia

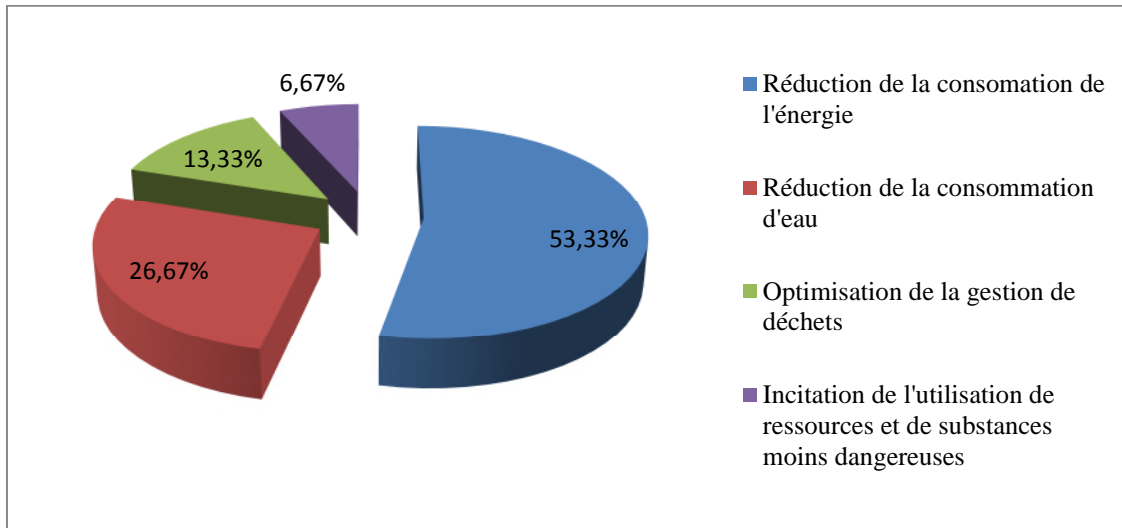
Le processus d'introduction des bonnes pratiques est géré par la direction de l'hôtel, qui décide des pratiques à appliquer, du processus à suivre et du responsable du projet. A cela nous avons posée certaine question au manager des établissements hôteliers de la commune d'étude ;

Tableau n° IV.21. L'application d'une démarche éco-responsable pour promouvoir un tourisme lus responsable.

Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	19	90,48
Non	02	09,52
Total	21	100

La plupart des responsables d'hôtels enquêtés, voire 90,48% affirment avoir établaient une démarche éco-responsable, et pour plus de détails on leur à demander de nous donner la signification de l'application de ce concept. Le graphique ci-dessous nous présente les résultats.

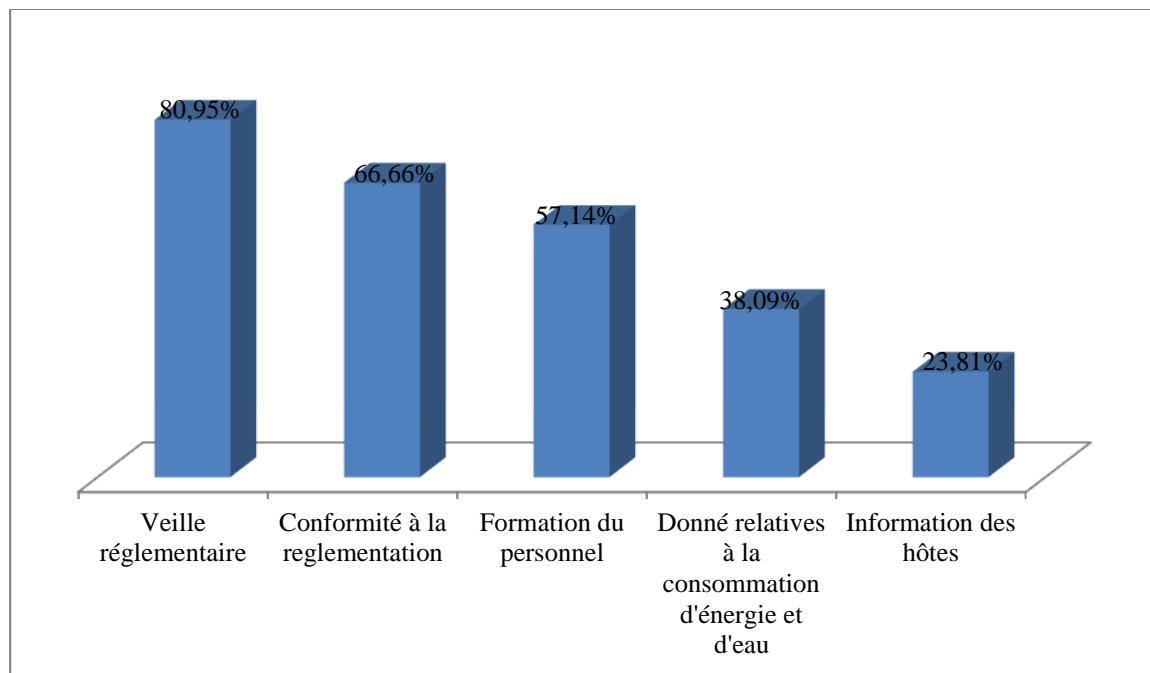
Graphique n° IV.6. La signification d'une démarche éco-responsable pour promouvoir un tourisme responsable



Source : Réalisée par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

D'après les répondants la plus part disent que la signification de cette démarche repose sur la réduction de la consommation de l'énergie avec un taux de 53,33%, d'autres répondants soit 26,67 % disent la réduction de la consommation de l'eau et 13,33% sur l'optimisation de la gestion des déchets, et le reste soit 6,67% disent que c'est la favorisation de plus grande transparence vis-à-vis des clients et promouvoir la communication et l'éducation en matière d'environnement. Nous leur avons posé la proposition de l'incitation à l'utilisation de ressources renouvelables et de substances moins dangereuse pour l'environnement, mais personne ne la signalé comme étant une démarche éco-responsable pour promouvoir un tourisme responsable.

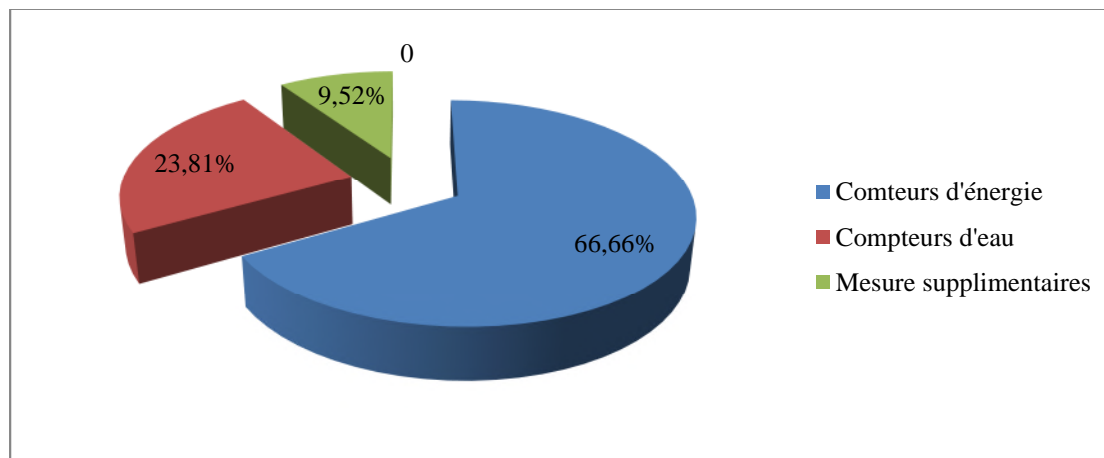
Graphique n° IV.4. Classement par ordre de priorité 5 obligations concernant le management environnemental des hôtels



Source : Réaliser par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

Du graphique ci-dessus concernant les obligations de management environnemental, les responsables des hôtels mis en place dans la première classe, la veille réglementaire avec un taux de 80,59% puis un taux de 66,66% pour la conformité à la réglementation, 57,14% pour la formation du personnel, les manager mis aussi les donné relatives à la consommation d'énergie et d'eau dans la quatrième classe avec un taux de 38,09%, en fin l'information des hôtes avec 23,81%.

Graphique n° IV.8. Les options prioritaires concernant le management environnemental des hôtels

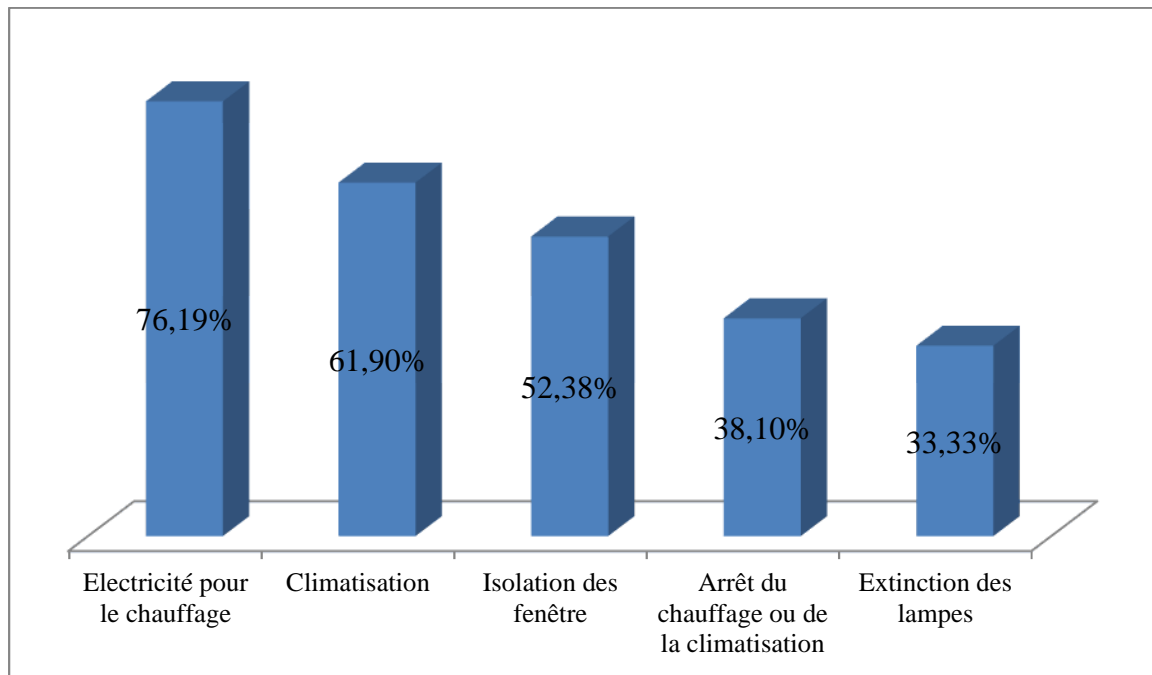


Source : Réaliser par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

La consommation d'énergie est la principale cause de pollution atmosphérique et les rejets de C_{02} issus de la combustion des énergies fossiles contribuent au réchauffement de notre planète.

A l'échelle d'une entreprise, la réduction de la consommation d'énergie répond donc à un souci de protection de l'environnement tout en présentant l'avantage de diminuer les charges d'exploitation, la réduction de la consommation d'énergie rentre parmi les options prioritaires concernant le management environnemental des hôtels enquêtés en occupant le premier rang soit 66,66%, dans le deuxième rang on trouve la consommation d'eau avec 23,81% qui est l'une des principales matières premières de l'hôtellerie, vitale mais très vulnérable car elle est en permanence menacée par des pollutions. Enfin, et dans le troisième rang, 09,52% des responsables hôtels disent avoir pris d'autres mesures environnementales supplémentaires.

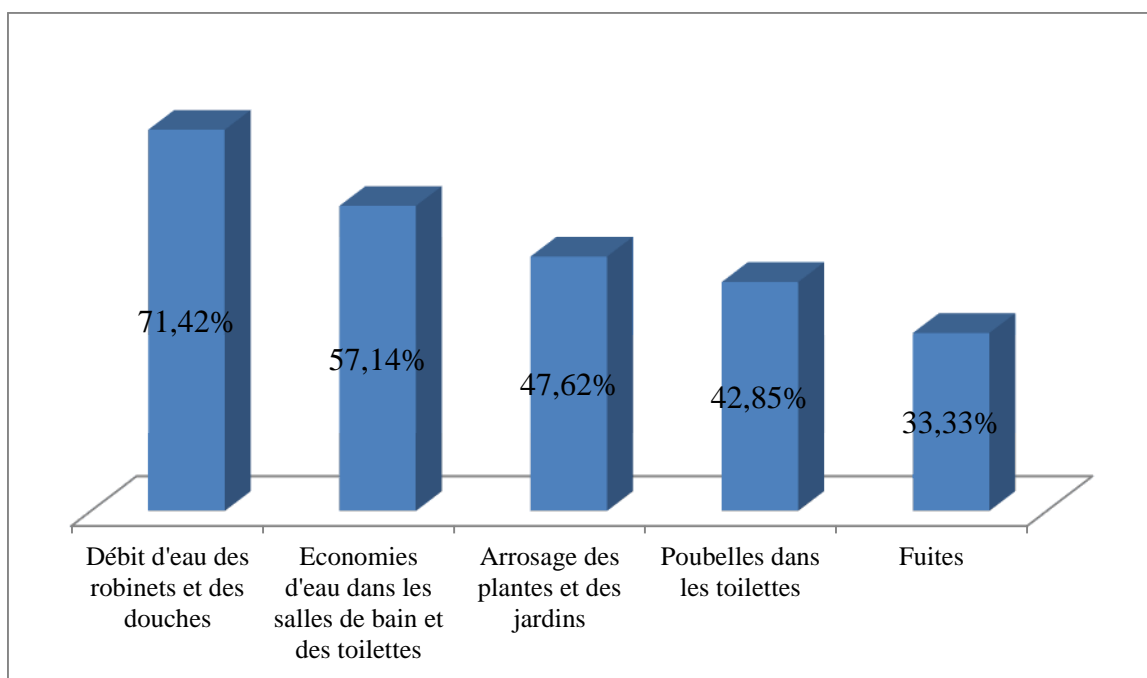
Graphique n° IV.9. Classer par ordre de priorité cinq obligations concernant la minimisation de l'énergie dans votre hôtel.



Source : Réaliser par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

D'après les résultats, on trouve dans la première classe l'électricité de chauffage avec un taux de 76,19%, la climatisation qui représente 61,90% de la consommation électrique, l'isolation des fenêtres avec un taux de 52,38%, qui est un aspect souvent négligé et qui a une importante influence sur les pertes énergétiques, puis l'arrêt du chauffage ou de la climatisation avec 38,10% en fin, l'action d'extinction des lampes doivent être mise en compte avec un taux de 33,33%

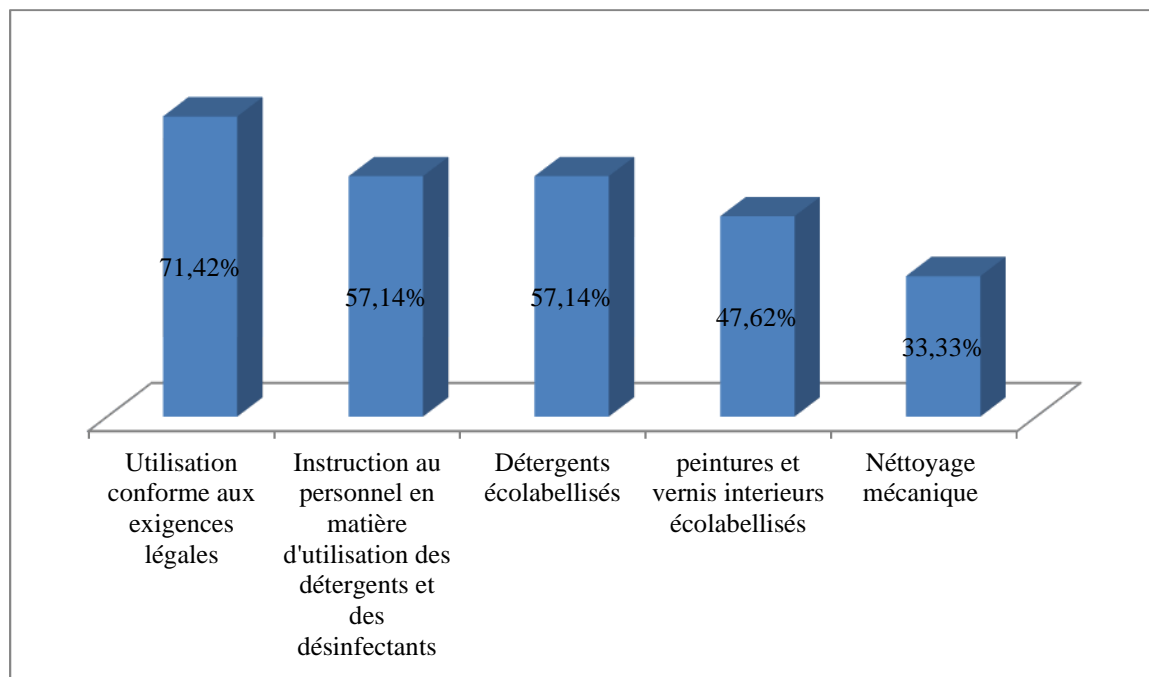
Graphique n° IV. 10. Classement par ordre les obligations concernant la gestion de l'eau au sein des hôtels



Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats

Le graphique n° IV nous indique que pour une grande partie des responsables, les économies de l'eau passe par la réduction de la consommation de l'eau, 71,42% pour le débit d'eau des robinets et des douches, 57,14% pour l'économie d'eau dans les salles de bain et des toilettes, 47,62% arrosage des plantes et des jardins avec l'utilisation d'un système d'arrosage plus rationnel, 42,85% l'utilisation de la poubelles dans les toilettes, 33,33% pour les fuites à cause l'absence de la vérification régulière des installations, et autres dysfonctionnements qui entraîne une consommation d'eau plus importantes

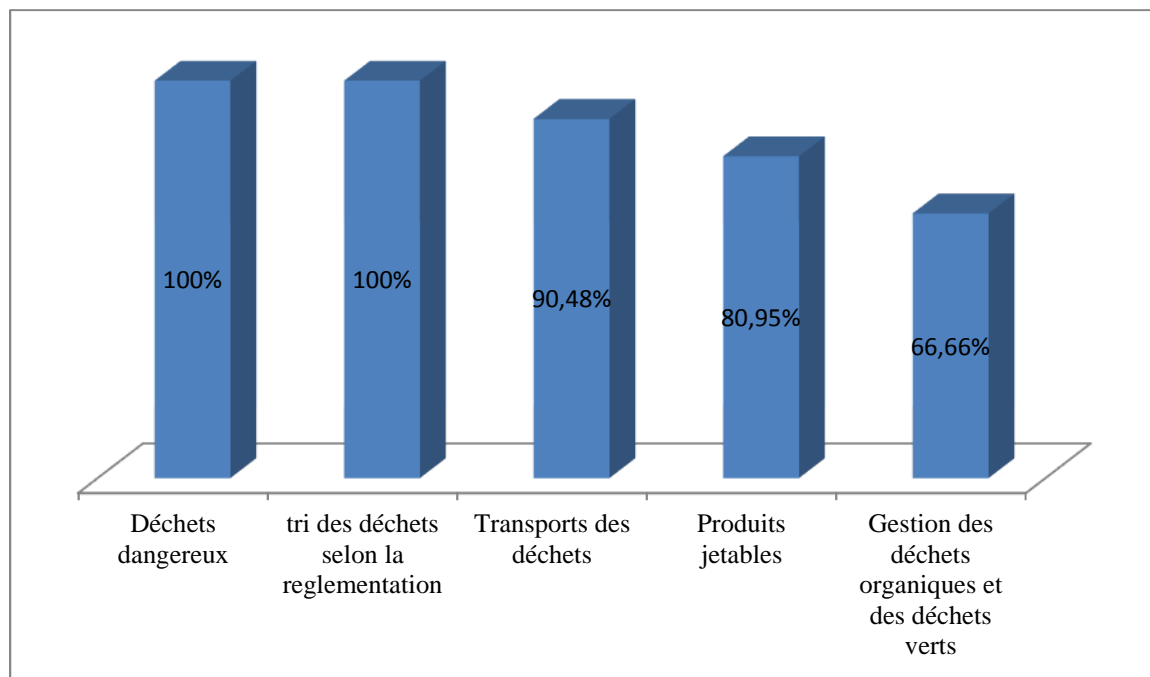
Graphique n° IV.11. Classez par ordre cinq obligations concernant la gestion de détergents, désinfectants, produit chimiques dangereux au sein de votre hôtel



Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Le graphique ci-dessus indique que 71,42% des responsables d'hôtels se montrent particulièrement attentifs à la consommation des détergents et des désinfectants au sein de leurs hôtels d'une manière conforme aux exigences légales de l'activité directe d'un hôtel, et que 57,14% donne des instructions aux personnels dans le but de réduire utilisation excessive de ces produits qui sont nuisible à l'environnement, dans ces fin 57,14% utilisent des détergents éco labellisés c'est-à-dire, ils ont un impact sur l'environnement moins que les autres, des produits qualifiés écologiquement, identifiés et certifiés de façon officielle que certains autres produits, au sein d'une catégorie spécifique, ainsi 47,62% utilisent des peinture et vernis intérieurs aussi éco labellisés à cela s'ajoute un nettoyage mécanique avec un taux de 33,33%.

Graphique n° IV.12. Les actions prioritaires concernant le traitement des déchets au sein des hôtels



Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

La plupart des déchets produits dans l'hôtellerie sont assimilables aux déchets ménagers. Ils contiennent en effet les mêmes composants que les déchets produits par les ménages, dans des proportions toutefois différentes.

On peut avoir l'impression que ce n'est pas si grave de jeter les déchets spéciaux ou dangereux avec les déchets courants, mais tous ces petits gestes provoquent néanmoins des pollutions. On remarque clairement dans le tableau ci-dessus que l'ensemble voire tous les hôtels, déclarent qu'ils ont comme première préoccupation la gestion de leur déchets dangereux (les tubes fluorescents, les solvants etc.) présentant un risque particulier pour l'environnement, et qu'ils optent pour leur tri selon la réglementation et selon le type (des déchets fermentescibles ou organiques, emballages, huiles, etc.) afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles.

Un taux de 90,48% des répondants, disent qu'ils assurent le transport de leurs déchets et 80,95% d'entre eux garantissent l'élimination des huiles et des matières grasses provenant de leur propre utilisation ainsi que 66,66% des déchets alimentaires provenant de la préparation (épluchures...) et des restes de repas et les déchets verts provenant de l'entretien des jardins et des espaces verts (feuilles mortes, restes de taille, tontes de gazon...).

Le catalogue européen des déchets (CED) est en vigueur depuis 2002 pour les pays méditerranéens membres de l'Union européenne : ce catalogue décrit et classe de façon détaillée et non exhaustive l'ensemble des déchets et fait la distinction entre les déchets dangereux et non dangereux.

En 1998, l'association Hemaya, en collaboration avec la mairie des ONG et le secteur entreprises, les hôtes y compris, a lancé un projet en Égypte ; l'objectif de celui-ci était d'introduire dans la région un plan de gestion des déchets afin de sauvegarder le sud de la péninsule du Sinaï, une zone riche en coraux menacés par une urbanisation intense, soumise à la mise en place de projets de construction massive et par conséquent à une affluence de touristes. Avant le lancement du projet, la majorité des hôtels et des centres de plongée s'occupaient eux-mêmes du transport de leurs déchets, ce qui donnait lieu à des déversements incontrôlés.

Voici les objectifs du projet :

1. Mise en pratique du concept de tri à la source.
2. Construction d'une station de transfert pour la gestion des déchets solides.
3. Création d'un centre environnemental.

Le secteur hôtelier a participé de façon concrète à cette initiative. Ainsi, par exemple, les hôtels Hilton et Helnan ont mis en pratique les premiers modèles, accueilli les membres de l'association pour la protection de l'environnement (APM) et leur ont fourni des moyens de transport, ce qui a facilité l'application du nouveau système de traitement des déchets.

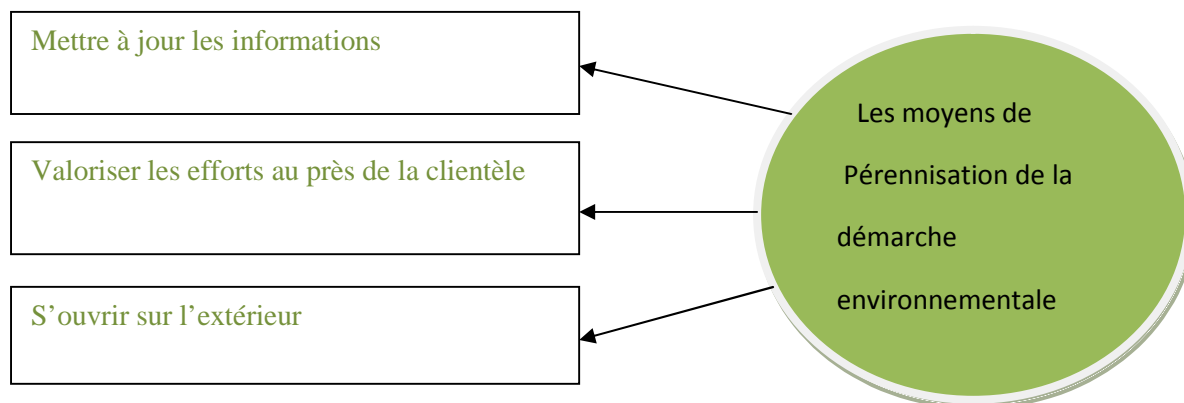
Tableau n° IV.24. Pérennisez-vous votre démarche environnementale ?

Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	20	95,24
Non	01	04,76
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

La réponse à cette question est affirmées à 95,24%, par contre 04,76% des réponses infirmée. Pour en savoir plus, on leurs a demandé comment et par quels moyens? Le schéma ci-dessous nous montre les réponses.

Figure n° IV.8. Les moyens de pérennisation de la démarche environnementale



A l'exception d'un seul hôtel, tous les autres, voire 95,24% disent avoir maintenir à jour les informations collectées pour quelles reste toujours d'actualité et exploitable lors du besoin et qu'il sera également nécessaire de continuer à enrichir leurs base de données environnementales dès que des informations complémentaires seront à leur disposition (nouvelles factures de consommation, arrivée denouveaux produits sur le marché, offre de nouveauxprestataires, nouvelle réglementation...).

95,24% de l'échantillon vise à valoriser les efforts auprès de la clientèle et leur montrent des engagements en les informant des actions environnementales qu'ils ont réussies.

Toujours, un taux de 95,24% des entreprises enquêtées disent que s'ouvrir sur l'extérieur est parmi les moyens adoptés pour pérenniser la démarche environnementale de leurs hôtels c'est-à-dire solliciter un appui extérieur auprès de consultants spécialisés en environnement et hôtellerie qui pourront les accompagner dans la conduite de l'état des lieux, les conseiller sur les domaines à aborder en priorité et les aider dans l'établissement de leurs plan d'action opérationnel, valider leurs travail, sensibiliser et former leurs personnel.

Nous leur avons mis en place dans les propositions, la participation à des actions locales de protection de l'environnement, l'amélioration des performances par domaine et en fin la mettre en place un Système de Management Environnementale (SME), mais aucun établissement n'a signalées comme étant ces moyens. A cela est un indice de l'absence de la compétitivité de la firme pour répondre aux besoins de la clientèle et aux besoins de l'environnement

Conclusion général

Dans de nombreuses parties du monde, le tourisme a permis l'introduction de moyens de gestion et de contrôle pour maintenir la qualité de l'environnement, et de permettre aux clients de vivre une expérience satisfaisante. L'intégration du développement durable dans la gestion de l'entreprise revient à lui offrir les moyens de répondre aux attentes environnementales et sociales de toutes les parties prenantes, en appliquant les bonnes politiques et en menant les affaires publiques de façon créative et avisée, la démarche de toutes les nations vers le développement durable pourrait être soutenue.

Dans ce présent mémoire, nous nous sommes intéressés à l'une des trois dimensions environnementale. Notre travail repose sur une seule question fondamentale qui est celle de savoir est-ce que les établissements hôteliers au sein de la commune sont écologiquement responsables, Cette dernier peut augmenter les bénéfices des zones naturelles. Mais ceci requiert, en amont, une organisation minutieuse pour un développement contrôlé, basé sur analyse des ressources environnementales de chaque zone. L'organisation et la planification permettent de se décider sur un choix en cas d'utilisations contraires possible, ou d'identifier des moyens de les rendre compatible.

En Algérie, le développement durable s'inscrit comme une ligne directrice de sa politique d'aménagement du territoire nationale. Mais la principale difficulté de l'application des traités environnementaux au niveau local provient de l'incapacité des systèmes juridiques nationaux à appliquer correctement les règles formulées au niveau international. Même si d'un point de vue réglementaire, l'Algérie a fait des efforts considérables pour intégrer le respect de l'environnement dans les différentes activités, ces efforts ne sont pas concrétisés par la mise en place de dispositifs assurant l'application de ces lois.

La diversité du territoire d'étude dans toutes les dimensions (culturelle, historique et naturelles), représente une véritable richesse reconnue pour cela, la commune de Bejaia étant le chef lieu de la wilaya l'une des communes les plus visitée à l'échelle national, cette dernière connaît une certaine dynamique d'investissement, accompagnée d'une diversification d'activités économiques qui génèrent des effets néfastes sur l'environnement.

L'étude que nous avons menée pour appréhender la responsabilité environnementale des établissements hôteliers au niveau de la commune de Bejaia, nous a permis de formuler les constatations suivantes :

- Pour une grande partie de l'échantillon de la zone d'étude, le développement durable se limite vers le bien-être social des travailleurs.
- Les managers questionnés affirment être prêts à adapter le développement durable en étant sûr que le reste des managers ne le sont pas.
- D'après le résultat de l'enquête il existe une réflexion correcte sur les bonnes pratiques hôtelières chez les managers des établissements de la commune d'étude, mais ils sont loin d'adopter un fort d'engagement dans la préservation de l'environnement.

Au terme de notre travail, nous proposons quelques actions pour améliorer cette situation et aller vers une responsabilité environnementale et encourager les propositions d'actions contribuant à l'amélioration de la qualité de l'environnement :

- Assigner des ressources aux moyens et aux outils nécessaires pour mettre en place les bonnes pratiques environnementales, ainsi qu'aux actions préventives nécessaires pour minimiser l'impact sur l'environnement
- Créer des programmes d'information et de sensibilisation destinés aux agents impliqués.
- Evaluer l'efficacité des actions environnementales introduites sur le territoire où se trouve l'hôtel et/ou y participer.
- Faire part aux autorités compétentes des incidents écologiques définis par la réglementation.

Nous espérons avoir apporté dans ce présent travail, quelques éléments concernant notre, problématique de recherche, cela la dit le terrain reste encore à explorer...

Bibliographie

1. Ouvrages

- ARNAUD. E, BERGER. A, PERTHUIS.C. « Le développement durable ». édition Nathan, France, 2005, p.15.
- BARACCHINI. P., « Guide à la mise en place du management environnemental en entreprise selon TSO 14001 ».Edition presse polytechniques et universitaire ronaudes, 2001.
- GUAY.L, DOUCET.L, BOUTHILLIER.L, DEBAILLEUL.G., « Les enjeux et les défis du développement durable : Connaitre, décider, agir ».Edition les presses de l'université L'aval, 2004, p.63.
- KERDOUM. A , « Environnement et développement durable : enjeux et défis ». édition publisud, 2004, p196.p.
- MOUTAMALLE.L., « L'intégration du développement durable au management quotidien d'une entreprise ». édition l'hamaham, 2004, p24.
- Observation sur la responsabilité sociétale des entreprises. « développement durable et entreprise : un défi pour les managers ». édition afnor, 2004, p.53/61.
- TESSA A, « Economie touristique et aménagement du territoire ». OPU- Alger, 1993.
- VEVRET.D., « le développement durable ». édition Esedes, paris, 2007 p24, 27.

2. Revue et articles

- Boo, E. (1990). Ecotourism: The potential and pitfalls (vols 122). Washington, DC: world wide fund for nature.
- Buther, R.W. (1999). Sustainable tourism: A state-of-the-art review. Tourism Geographies, vol.1, No 1, p.7-25.
- Brunthand, G. (ed.), (1987). Our common future: The world commission on environment and development, Oxford, Oxford university press.
- Ceballos-Lascurain, H. (1994). Estrategia Nacional de Ecoturismo. Secretariat de Turismo (SECTUR) , México, DF.
- Ceballos-Lascurain, H.(1996). Tourism, Ecotourism, and protected Areas : The State of Natur-Based Tourism around the World and Guidelines for its development. Gland: IUCN.

- Diamantis, D. (1999). The concept of ecotourism : Evolution and Trends, Current Issues in tourism, vol. 2,no.2&3.p.93-122
- Fennell, D.A. (1998). Ecotourism in Canada. Annals of Tourism Research, vol. 25, No.1, p.231-235.
- France, L. (1999). Sustainable tourism. Dams applied geography : principales and pratique par M. pacione. Routledge, p.672.
- Garrod, B et A. Fyall. (1998). Beyond the rhetoric of sustainable tourism. Tourism management, vol.19, No.3.p.199-212.
- HONEY.M. (1999). Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise? Island press, washington, DC.
- Kiss, A. (2004). Is community- based ecotourisme a good use of biodiversity conservation funds? Ecology and evolution, vol.19, No 5, p.232-237.
- Liu, Z. (2003). Sustainable tourism development : A Critique. Journal of sustainable tourism, vol. 11, No.6.
- Romercial, M. (1985). Tourism and the environment-towards a symbiotic relationship-International journal of Environmental Studies, vol.25,p.125-218
- Weaver, D.B. (2011).Ecotourism in the context of other tourism types. Dams the encyclopedia of écotourisme par D.B. WEAVER ? P.73684. Walling ford, UK : Edition CABI.
- Ziffer, K.a (1989). Ecotourism: The uneasy alliance, Washington, DC: Conservation International and Ernst & Young.

3. Thèses et mémoires

- BEN KHANOUCHE Nadjat. La gestion intégrée des zones côtières comme outil de développement durable d'un espace littoral-cas –de la commune de Béjaia. Mémoire de Master en METE. Béjaia : Université de Béjaia, 2010, 41 p.
- BOUKRARA Lyes. Essai d'analyse des potentialités touristiques locales pou le développement de la commune de Béjaia par le secteur du tourisme. Mémoire de Master en management économique des territoires et entrepreneariat. Béjaia : Université de Béjaia, 2001, 69.
- MERADI O. Essaie d'analyse de l'aménagement du territoire de dynamique de l'aménagement du territoire en espace littoral : cas de la wilaya de Béjaia, défis et

perspectives. Mémoire de Magister en économie. Béjaia : université Abderrahmane Mira de Béjaia, 2007, p

4. Documents statistiques

- Annuaire statistique de la wilaya de Béjaia, DPSB, résultat 2011, édition 2012.
- Direction de tourisme, « données sur le tourisme à Béjaia », 2012.
- Schéma National d'Aménagement de Territoire 2025
- Schéma National d'Aménagement Touristique 2025, « Le diagnostique : audit du tourisme Algérien », janvier 2008.

5. Guide touristique

- Direction de Tourisme et de l'Artisanat, « Béjaia : carrefour des civilisations », édition 2010.
- Direction de Tourisme et de l'Artisanat, passionnément méditerranéennes » édition 2009.

6. Site internet

- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales in [www://www.nouvethic.fr/nouvethic/site/article/index.jsp?id=74549](http://www.nouvethic.fr/nouvethic/site/article/index.jsp?id=74549)
Le 09/04/2014
- Source: Executive Summary: Travel and Tourism 'Navigating the PathAhead', 2007, World Travel & Tourism Council
http://www.wttc.travel/bin/pdf/original_pdf_file/executivesummary2007.pdf
Le 12/05/2014
- Programme pour le tourisme durable, PNUE
Lien : <http://www.uneptie.org/pc/tourism/>
Le 05/05/2014
- http://www.europa.eu.int/comm/environment/emas/index_en.htm
Règlement CE 761/2001 du 24 janvier 2001, DOCE L 114/1
Le 05/05/2014

La liste des sigles et acronymes

- APC : Assemblée Populaire Communale.
- CNUE : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement
- CMED : Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement
- CNUED : La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.
- CDD : La Commission du Développement Durable.
- CCNUCC : La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.
- DD : Développement Durable.
- DPSB : Direction de Planification et de Suivi Budgétaire.
- EMAS : Environmental Management and Audit System.
- FAO : Fonds and Agriculture Organisation.
- FMI : Fonds Monétaire International.
- FME : Fonds pour l'Environnement Mondial.
- GES : Gaz à Effet de Serre.
- GRI : Globale Reporting Initiative.
- GEHAMAB : Groupe d'Etude et de recherche sur l'Histoire des Mathématiques à Bougie.
- Ha : Hectare.
- IDH : Indice du Développement Humain.
- IDE : Indice de la Durabilité Environnementale.
- ISO : Organisation de coopération et de développement durable.
- Kg/j : Kilogramme par jour.
- Km : Kilomètre.
- MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
- ONG : Organisation Non Gouvernementales.
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement durable.
- OMC : Organisation Mondiale du Commerce.
- ONU : Organisation des Nations Unies.
- OME : Organisation Mondiale de l'Environnement.
- PAC : Plan d'Ajustement Structurel.

La liste des sigles et acronymes

- PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.
- PME : Petites Moyennes Entreprises.
- PNG : Parc National de Gouraya.
- POS : Plan d'Occupation des Sols.
- PNUE : Programme des Nations Unies pour le l'Environnement
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PPP: Principe Pollueur Payeur.
- PIB : Produit Intérieur Brut.
- RN : Route Nationale.
- RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale
- SAU : Superficie Agricole Utile.
- SNAT : Schéma national de l'Aménagement du Territoire.
- SME : Système de Management Environnemental.
- TAAM : Taux d'Ajustement Annuel Moyen.
- TAPD : Taxe sur les Activités Polluantes ou Dangereuses à l'environnement.
- T/j : Tonne par jour.
- TOL : Taux d'Occupation par jour.
- UE : Union Européenne.
- U/an : Unité par an
- WBCSD: World Business Council Sustainable Development.
- ZET: Zone d'Expansion Touristique.

Annexe n° 02 LES POTENTIALITES TOURISTIQUE DE LA COMMUNE DE BEJAIA



UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAÏA
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE, DES SIENCES DE
GESTION ET DES SIENCES COMMERCIALES

Département des sciences de gestion

*Sujet traité :Ecotourisme et responsabilité
environnementale des établissements hôteliers
cas de la commune de Bejaia*

Objectif :en vue de l'obtention du diplôme de master en management économique de territoires et entrepreneuriat, nous vous prions de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui a pour objectif de mieux appréhender la responsabilité environnementale des établissements hôteliers de la commune de Bejaia

Nous remercions tout les responsables qui auraient contribué à cette appréhension en remplissant ce questionnaire. Nous vous assurons votre opinion ne vous engagera en rien, et que ces informations seront utilisées pour des fins purement scientifiques.

Préparé par : Gadoum Siham

Encadré par : Mr MERADI Ouari

• **Identification de l'établissement**

- **Catégorie de l'hôtel**(entourer la bonne réponse) : 0 1 2 3 4 5 étoiles

- **Forme juridique de l'exploitation**

- Entreprise individuelle SARL ou EURL
 SA Autres (préciser).....

- **Propriétaire des murs :**

- Oui Non

- **Mode d'exploitation :**

- Exploitation directe Location
 Gérance Franchise
 Mandat de gestion Autres (préciser) :.....

- **Votre établissement a-t-il été certifié ?**

- Oui Non

• **Intégration paysagère**

- **Votre parking est-il intégré de façon discrète dans le site ?**

- Oui Non

- **Avez-vous conservé des surfaces perméables sur les parkings et les zones extérieures ?**

- Oui Non

- **Limitez-vous l'emploi du bitume et du béton pour vos surfaces d'accès et de circulation ?**

- Oui Non

- **Utilisez-vous des matériaux naturels et régionaux (pierre , bois...) pour aménager les abords directs de votre établissement hôtelier ?**

- Oui Non

- **Plantez- vous de préférence des végétaux de votre région adaptés aux conditions locales (nature du sol, climat) ?**

Oui Non

- **Valorisez-vous ,par des accès facilités, des points de vue et des perspectives choisies, les particularités paysagères, naturelles et architecturales qui vous entourent ?**

Oui Non

- **Vos bâtiments sont-ils construits avec des caractéristiques semblables aux constructions locales traditionnelles ?**

Oui Non

- **Connaissez- vous la nature des différents matériaux qui constituent l'ensemble de vos bâtiments ?**

Oui Non

- **Intégrer- vous des éléments représentatifs des savoir- faire traditionnels et des arts et traditions populaires de votre région dans les bâtiments de votre région dans les bâtiments de votre établissement ? (respect du cadre architectural local)**

Oui Non

- **Equipement et service de l'établissement**

- **Services proposés** (cochez si le service en question existe)

Terrasse privative : pour combien de chambres ? _____/ TV :

Jardin privatif : pour combien de chambres ? _____/

TV Satellite chaines captées ? _____/

Climatisation des chambres Combien de chambres ? _____/

- **Salle de bain** (inscrivez le nombre)

Lavabo et WC _____/ Douche et WC _____/ Baignoire et WC _____/

- **Parties communes** (cochez si la partie commune existe)

Salon indépendant Coin cheminée Jardin ou espace vert privatif

- **Restaurant- BAR** (cochez si cet équipement existe)

- Restaurant
- Salle de restaurant climatisée
- Bar indépendant
- Terrasse
- Petit déjeuner buffet

- **Equipements de séminaires** (cochez si cet équipement existe)

- Salle de séminaire Nombre _____/
- Matériel disponible
- Rétro paperboard Magnéscope TV
- Vidéo- projecteur connexion internet Autre (précisez)

- **Parking ou garage** (cochez si cet équipement existe)

- Garage fermé Nombre de places _____/
- Parking fermé Nombre de places _____/
- Parking ouvert Nombre de places _____/
- Parking pour bus Nombre de places _____/

- **Equipement de loisirs et services disponibles à l'hôtel** (cochez si cet équipement existe)

- Salle de jeux Terrain Jacuzzi
- Piscine Mini golf Bibliothèque
- Tennis Sauna Hammam
- Espaces jeux enfants Golf Terrain de pétanque
- Ping- pong Centre de remise en forme
- Autres :

- **Parmi les prestations suivantes, quelles sont celles que vous proposez à votre clientèle ?**

Services	Toute l'année	En saison
Boutique - journaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ventes de produits locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pressing	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Location de véhicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Minitel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Point internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport de personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Transport de bagages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garderie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Service de secrétariat (courrier,fax,e-mail)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Billetterie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coiffure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeux de société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réservation de billets Train / avion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réservation d'hôtel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Offre de loisirs		
Location de vélos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagnement sportif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animations à thème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conférences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cours de cuisine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Informations touristiques		
Présentoir de documentation touristique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ventes de guides ou documents touristiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. Développement durable

1. Connaissez- vous la signification du développement durable ?

Oui Non

2. Avez-vous intégré le principe de développement durable dans votre hôtel ?

Oui Non

3. Pour garantir le développement durable de votre hôtel, il est capital d'instaurer (ordonnez ces 3 réponses) :

1. Le bien- être social de vos travailleurs
2. La préservation de l'environnement
3. La prospérité de votre établissement

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

4. Les défis d'une démarche de développement durable de votre hôtel peuvent être résumés comme suite(ordonnez 3 réponses)

1. Le défi du climat
2. Le déficit de l'énergie
3. La préservation de la biodiversité
4. La définition de la relation entre l'homme et la nature
5. La définition de la relation entre les hommes à- propos de la nature
6. Le rôle de chaque acteur au sein de votre établissement
7. Le cadre de références collectives (chartre et éthiques)

5. Quelle action de développement durable vous vient spontanément à l'esprit lorsque vous pensez à l'hôtellerie ?(ordonnez 5 réponses)

1. Eau
2. Energie
3. Déchets
4. Protection de l'enfance
5. Protection de l'environnement
6. Promotion de la santé et du bien - être
7. Soutien au développement économique local
8. Prévention des épidémies
9. Biodiversité
10. Promotion de la diversité
11. Divers

6. Quels thèmes considérer- vous comme les plus importants pour un hôtel responsable ? (ordonnez 5 réponses)

1. Eau
2. Energie
3. Protection de l'enfance
4. Déchets
5. promotion de la diversité
6. Biodiversité
7. Prévention des épidémies
8. Soutien au développement économique local
9. Promotion de la diversité

7. Dans l'hôtellerie, aujourd'hui, le développement durable,...

- 1. C'est très important pour les générations futures
- 2. C'est très important pour vous personnellement
- 3. Cela vous donne envie de vous impliquer personnellement
- 4. Cela ne rentre pas dans vos préoccupations principales

2. Préservation de l'environnement

8. Votre hôtel établit une démarche éco- responsable pour promouvoir un tourisme responsable ?

- Oui Non

Si c'est « Oui », cela signifie une :

- 1. Réduction de la consommation d'énergie
- 2. Réduction de la consommation d'eau
- 3. Optimisation de la gestion de déchets
- 4. Incitation à l'utilisation de ressources renouvelables et de substances moins dangereuses pour l'environnement
- 5. Favoriser une plus grande transparence vis-à-vis des clients et promouvoir la communication et l'éducation en matière d'environnement

9. Classez par ordre de priorité cinq obligations parmi les obligations suivantes concernant le management environnemental de votre hôtel (ordonnez 5 réponses)

1. Politique environnementale et programme d'actions.
2. Veille réglementaire.
3. Conformité à la réglementation.
4. Formation du personnel.
5. Information des hôtes.
6. Données relatives à la consommation d'énergie et d'eau.
7. Collecte d'autres données.
8. Transports en communs.
9. Responsable environnement.
10. Communication et éducation en environnement.
11. Questionnaire sur l'environnement.
12. Interdiction de fumer dans les lieux communs.

10. Classez par ordre de priorité trois options parmi les options suivantes concernant le management environnemental de votre hôtel (ordonnez 3 réponses)

1. Certification ISO
2. Compteurs d'énergie
3. Compteurs d'eau
4. Mesures environnementales supplémentaires (opérations d'information et de sensibilisation des hôtes...)

11. Classez par ordre de priorité cinq obligations parmi les obligations suivantes concernant la gestion de l'énergie dans votre hôtel.

1. Huiles lourdes
2. Electricité pour le chauffage
3. Rendement des chaudières.
4. Climatisation.
5. Isolation des fenêtres.
6. Arrêt du chauffage ou de la climatisation.
7. Extinction des lampes.
8. Ampoules électriques à faibles consommation.
9. Minuterie de sauna.
10. Emplacement des réfrigérateurs.

11. Classez par ordre de priorité cinq obligations parmi les obligations suivantes concernant la Consommation de l'eau au sein de votre hôtel (ordonnez 5 réponses)

1. Source d'eau
2. Débit d'eau des robinets et des douches.
3. Economies d'eau dans les salles de bain et des toilettes
4. Poubelles dans les toilettes
5. Fuites
6. Chasse d'eau des urinaires.
7. Arrosage des plantes et des jardins.
8. Traitement des eaux résiduaires.
9. Plan de gestion des eaux résiduaires.

13. Classez par ordre de priorité cinq actions parmi les actions suivantes concernant la consommation de détergents, désinfectants, produits chimiques dangereux au sein de votre hôtel
(ordonnez 5 réponses)

1. Utilisation conforme aux exigences légales.
2. Instruction au personnel en matière d'utilisation des détergents et des désinfectants.
3. Détergents écolabellisés.
4. Peintures et vernis intérieurs écolabellisés.
5. Rationalisation de l'utilisation des désinfectants de piscine (dosage automatique).
6. Nettoyage mécanique (microfibres...).
7. Jardinage biologique (culture bio).

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

14. Classez par ordre de priorité cinq actions parmi les actions suivantes concernant la gestion de déchets au sein de votre établissement hôtelier

1. Tri des déchets par les hôtes.
2. Déchets dangereux.
3. Tri des déchets selon la réglementation.
4. Transport des déchets
5. Elimination des graisses et huiles
6. Gestion des déchets organiques et des déchets verts
7. Conditionnement des aliments du petit déjeuner.
8. Produits jetables.
9. Textiles et meubles usés.

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

15. Pérennisez-vous votre démarche environnementale ?

- Oui Non

Si c'est « Oui », par quel moyen ?

- 1. Mettre à jour les informations.
- 2. Valoriser vos efforts auprès de votre clientèle
- 3. S'ouvrir sur l'extérieur.
- 4. Participer à des actions locales de protection de l'environnement.
- 5. Améliorer les performances par domaine.
- 6. Mettre en place un système de management environnemental (SME)¹ dans votre entreprise

¹ Un SME est un outil qui vous permettra d'intégrer durablement la protection de l'environnement dans le fonctionnement de votre entreprise. Il viendra prolonger et formaliser la démarche environnementale que vous avez lancée. Vous pourrez faire certifier votre SME selon la norme ISO 14001.

Annexes n° 03 : Caractéristiques de l'échantillon**Annexe n° 04** caractéristiques de l'échantillon

Etoiles	Effectifs	Taux %
0	00	00
1	06	28,58
2	09	42,86
3	03	14,28
4	03	14,28
5	00	00
Total	21	100

Tableau n°01. La catégorie (étoile) de l'échantillon d'étude :

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° .2.Forme juridique de l'exploitation de l'échantillon d'étude

Formes juridique	Effectifs	Taux %
Entreprise individuelle	15	71,43
S A	00	00
SARL OU EURL	03	14,28
autres	03	14,28
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° .3. Propriétaires des murs de l'échantillon d'étude

Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	21	100
Non	00	00
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n°.4. Mode d'exploitation de l'échantillon d'étude

Mode d'exploitation	Effectifs	Taux %
Exploitation directe	12	42,85
gérance	09	57,14
Mandat de gestion	00	00
location	00	00
franchise	00	00
autre	00	00
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n°.5. La certification de l'échantillon d'étude

Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	18	85,71
Non	03	14,29
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n°.6. L'intégration du parking dans le site de l'échantillon d'étude

Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	12	42,85
Non	09	57,14
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n°.7. La conservation des surfaces perméables sur les parkings et les zones extérieures dans l'échantillon d'étude

Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	07	33,33
Non	14	66,67
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° .8.La limitation de l'emploi du béton pour les surfaces d'accès et de circulation dans l'échantillon d'étude

Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	15	71,43
Non	06	28,57
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° .9. La connaissance de la nature des différents matériaux qui constituent l'ensemble de l'échantillon d'étude

Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	18	85,71
Non	03	14,28
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° .10.Le respect du cadre architectural local dans l'échantillon d'étude

Désignation	Effectifs	Taux %
Oui	12	57,14
Non	09	42,85
Total	21	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° .11.Services proposés (existants) dans l'échantillon d'étude

Services proposés	Pour combien de chambres	Effectifs	Taux %
Terrasse privative	/	12	57,14
Jardin privatif	/	09	42,85
TV satellite	/	18	58,71
Climatisation des chambres	/	15	71,42
TV	/	12	57,14

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° 12.Parties communes existantes dans l'échantillon d'étude

Parties communes	Effectifs	Taux %
Salon indépendant	21	100
Coin cheminée	03	14,28
Jardin ou espace vert privatif	03	14,28

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° 13.Restaurant-BAR (équipements existants) dans l'échantillon d'étude

Equipements	Equipements existants		Effectifs	Taux %	
	Oui	Non		Oui	Non
Restaurant	21	00	21	100	00
Salle de restaurant climatisée	21	00	21	100	00
Bar indépendant	15	06	21	71,43	28,57
Terrasse	15	06	21	71,43	28,57
Petit déjeuner buffer	12	09	21	57,14	42,56

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° 14. Equipements de séminaires existants dans l'échantillon d'étude

Equipements de séminaires	Equipements existant		Effectifs	Taux %	
	Oui	Non		Oui	Non
Salle de séminaire	21	00	21	100	00
Total	21	00	21	100	00
Matériels	Matériels disponibles		effectifs	Taux %	
	Oui	Non		Oui	Non
Rétro	21	00	21	100	00
Vidéoprojecteur	21	00	21	100	00
Paperboard	21	00	21	100	00
Connexion internet	21	00	21	100	00
Magnétoscope	03	18	21	14,28	85,71
TV	21	00	21	100	00

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° .15. Parking ou garage existants à l'échantillon d'étude

Equipements	Equipements existants		Effectifs	Taux %	
	Oui	Non		OUI	Non
Garage fermé	15	06	21	71,42	28,58
Parking fermé	06	15	21	28,57	71,43
Parking ouvert	18	03	21	85,71	14,29
Parking pour bus	03	18	21	14,28	85,72
Total	/	/	21		

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Tableau n° .16. Equipements de loisir et services existants à l'échantillon d'étude

Equipement	Equipements et services existants		Effectifs	Taux %	
	Oui	Non		Oui	Non
Salle de jeux	09	12	21	42,86	57,14
Piscine	03	18	21	14,28	85,72
Tennis	00	00	21	00	00
Espaces jeux enfants	00	00	21	00	00
Ping-pong	00	00	21	00	00
terrain	00	00	21	00	00
Mini golf	00	00	21	00	00
Sauna	00	00	21	00	00
Golf	00	00	21	00	00
Centre de remise en forme	00	00	21	00	00
Jacuzzi	00	00	21	00	00
Bibliothèque	00	00	21	00	00
Hammam	00	00	21	00	00
Terrain de pétanque	00	00	21	00	00
Total			21		

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête

Liste des tableaux

N°	Titre	Page
I.01	Les attentes des parties prenantes envers les entreprises	31
I.02	La famille ISO 14000	37
III.03	Evolution de la population de la commune de Béjaia de 1977 à 2012	67
III.04	L'estimation de l'emploi dans la wilaya da Béjaia en 2012	69
III.05	Répartition de la population selon la dispersion géographique dans la commune par habitants	69
III.06	La superficie des surfaces prédéterminée par le PDAU en hectare	70
III.07	Situation des infrastructures éducatives de la commune	71
III.08	Les établissements de formation au niveau da la commune	73
III.09	La situation des infrastructures sanitaires de la commune	75
III.10	Evolution des besoins et déficits du corps médical à l'échèle 2023	76
III.11	La capacité en infrastructures	77
III.12	Situation des équipements administratifs	78
III.13	La répartition générale des terres	79
III.14	Le patrimoine forestier de la zone d'étude	80
III.15	Les unités industrielles présentées au niveau de la zone d'étude	81
III.16	Les banques installées au niveau de la commune de Béjaia	85
III.17	Les plages de la commune de Béjaia	87
III.18	Les attrais intrinsèques du parc Natural de Gouraya	90
III.19	Les ZET de la commune	92
III.20	Cadastre des rejets industriels	100
IV.21	Connaissez -vos le développement durable ?	106
IV.22	Etes- vous prêt) adopter une démarche de développement durable dans votre hôtel ?	107
IV.23	Appliquez-vous une démarche éco-responsable ?	111

Liste des figures

N°	Titre	Page
I.01	Les trois piliers du développement durable	17
I.02	L'entreprise et ses parties prenantes	30
II.03	Relation entre tourisme nature et écotourisme	44
II.04	Relation avec l'écotourisme et tourisme d'aventure	45
II.05	Relation entre l'écotourisme et tourisme de masse	46
III.06	La zone industrielle	83
IV.07	Les priorités pour les défis d'une démarche de développement durable	107
IV.08	Les moyens de pérennisation de la démarche environnementale	120

Liste des graphiques

N°	Titre	Page
III.01	Les âges au niveau de la wilaya de Béjaia en 2012	68
III.02	L'occupation des sols pour les produits cultivés dans la commune de Béjaia	79
IV.04	Les actions du développement durable qui viennent à l'esprit des propriétaires d'hôtel	109
IV.05	Le développement durable dans l'hôtellerie aujourd'hui	110
IV.06	La signification d'une démarche éco-responsable pour promouvoir un territoire responsable	112
IV.07	Classement par ordre de priorité 5 obligations concernant le management environnemental des hôtels	113
IV.08	Les options prioritaires concernant le management environnemental	114
IV.09	Classez par ordre de priorité 5 obligations concernant la gestion de l'énergie dans votre hôtel ?	115
IV.10	Classement par ordre les obligations de gestion de l'eau	115
IV.11	Classez par ordre cinq obligations concernant la gestion détergente	117
IV.12	Les actions prioritaires concernant le traitement des déchets au sein des hôtels	118

Table des matières

Introduction générale -----	01
Chapitre I : Approche théorique sur le développement durable et son intégration dans le management de l'entreprise -----	07
1. Genèse du concept de développement durable-----	07
1.1. Définition du développement durable-----	07
1.1.1. La catégorie économie-----	08
1.1.2. La catégorie de développement durable-----	08
1.1.2. La catégorie économie et environnement-----	08
1.1.2. La catégorie institutionnelle-----	08
2. Apparition du développement durable-----	09
2.1. Club Rome-----	10
2.2. La conférence des nations unies sur l'environnement-----	10
2.3. La commission mondiale sur l'environnement et le développement durable-----	11
3. La diffusion du développement durable-----	11
3.1. La conférence des nations unies sur l'environnement et le développement durable-----	12
3.2. Le sommet mondial pour le développement durable-----	15
3.3. Le sommet de Copenhague-----	15
4. Les fondements de développement durable-----	15
4.1. Les différentes dimensions de développement durable-----	16
4.1.1. La solidarité sociale-----	17
4.1.2. L'efficacité économique-----	18
4.1.3. La responsabilité écologique-----	18
5. Les principes du développement durable-----	19
5.1. Principe pollueur payeur-----	19
5.2. Principe de prévention-----	19
5.3. Principe de précaution-----	19

5.4. Principe de responsabilité-----	20
5.5. Principe de solidarité-----	20
5.6. Principe de l'intégration-----	20
6. Les institutions de développement durable-----	20
6.1. La banque mondiale-----	21
6.2. Le fonds monétaires international-----	21
6.3. L'organisation de coopération et de développement économique-----	21
6.4. Organisation des nations unies-----	23
6.4.1. Le programme des nations unies pour le développement-----	23
6.4.2. Le programme des nations unies pour l'environnement-----	23
6.4.3. Organisation de notions unies pour l'alimentation et l'agriculture-----	24
6.5. L'organisation mondiale de commerce-----	24
7. Les indicateurs du développement durable-----	25
7.1. Indice de développement humain-----	25
7.2. Indice de durabilité environnementale-----	26
7.3. L'empreinte écologique-----	26
8. Le développement durable dans le management de l'entreprise-----	26
8.1. Définition et type de l'entreprise-----	27
8.2. La prise en compte de développement durable par les entreprises-----	27
8.2.1. Entreprise économique efficace-----	28
8.2.2. Entreprise socialement équitable-----	28
8.2.3. Entreprise écologiquement responsable-----	28
8.3. La responsabilité sociale et environnementale-----	28
8.3.1. La RSE face aux parties prenantes-----	29
8.3.2. La RSE face aux organismes internationaux-----	32
8.4. Les normes du système de management de l'entreprise-----	36
8.5. Le système de management qualité-----	37

8.6. Le système de management environnemental-----	37
8.7. Le système de management de la société et de travail-----	38
Chapitre II : L'écotourisme et la responsabilité environnementale-----	40
1. Le tourisme durable-----	40
2. Généralités sur l'écotourisme-----	41
2.1. Emergence de l'écotourisme-----	41
2.2. Définition de l'écotourisme-----	42
2.3. Positionnement de l'écotourisme-----	43
2.4. Tourisme de masse vers écotourisme-----	45
2.5. Les multiples dimensions de l'écotourisme-----	46
2.5.1. Expérience basé sur la nature-----	47
2.5.2. Volet éducatif-----	47
2.5.3. Conservation de la biodiversité-----	48
2.5.4. Amélioration du bien être des communautés local-----	49
2.6. Ecotourisme : intégration des communautés-----	50
2.7. Liens entre écotourisme, communauté local et air protégé-----	51
2.8. Les objectifs de l'écotourisme-----	52
2.9. Les méta principes du l'écotourisme-----	52
3. La responsabilité environnementale-----	52
3.1. Généralités sur l'aspect environnemental-----	53
3.2. Définition de l'environnement-----	53
3.3. Les impacts du tourisme sur l'environnement-----	54
3.3.1. Les impacts du tourisme sur la qualité de l'air-----	54
3.3.2. Les impacts du tourisme sur les ressources naturelles-----	54
3.3.3. Les problèmes liés à l'occupation des sols-----	56
3.3.4. Les impacts du tourisme sur la pollution-----	57

4. Développement durable et entreprise-----	58
4.1. Obligation et responsabilité environnementale de l'entreprise hôtelière-----	58
4.2. Bénéfice de l'application d'une bonne politique environnemental pour l'entreprise-----	58
4.3. Fiscalité de l'entreprise-----	59
4.4. Système de gestion de l'environnement et d'audite-----	60
4.5. Les Éco-labels-----	61
5. Programme de bonne pratique environnementale dans les hôtels-----	62
5.1. Objectifs structure du programme de bonnes pratiques environnementales-----	62
5.2. Evaluation initiale te condition de départ-----	62
Chapitre III : Présentation multidimensionnelles et potentialités touristiques de la commune de Béjaia-----	65
1. Territoire et population-----	65
1.1. La situation géographique et climatique-----	66
1.2. L'évolution démographique -----	66
1.3. La croissance de l'emploi-----	68
1.4. Habitat et urbanisation-----	69
2. La situation socioculturelle de la commune de Béjaia-----	71
2.1. L'éducation et formation professionnelle-----	71
2.1.1. L'éducation-----	71
2.1.2. La formation professionnelle-----	72
2.2. Enseignements supérieure-----	73
2.3. La situation sanitaire-----	74
2.4. La situation culturelle et sportive-----	76
2.4.1. La situation culturelle-----	77
2.4.2. Les infrastructures sportives-----	77
3. La situation économique-----	78

3.1. L'agriculture et la pêche-----	79
3.1.1. L'agriculture-----	79
3.1.2. La pêche-----	81
3.2. L'industrie-----	81
3.3. Le transport-----	84
3.4. Le secteur bancaire-----	85
4. La situation touristique-----	85
4.1. Les potentialités touristiques de la commune de Béjaia-----	85
4.1.1. Les ressources naturelles-----	85
4.2. Les potentialités culturelles et historiques-----	92
4.2.1. La période préhistorique-----	93
4.2.2. La période punique-----	93
4.2.3. La période romain-----	93
4.2.4. La période hammadites-----	94
4.2.5. La période almohade-----	96
4.2.6. La période présence tuque-----	97
4.2.8. L'occupation espagnole-----	97
4.2.9. L'occupation française-----	98
5. Situation environnementale-----	99
Chapitre IV Responsabilité environnementale des établissements hôteliers au sein de la commune de Béjaia-----	103
1. La méthodologie de recherche-----	103
1.1. La démarche méthodologique-----	104
1.1.1. Enquête par questionnaire-----	104
1.1.2. La structure et le contenu du questionnaire-----	104
1.1.3. La collecte des données-----	105

1.2. Les caractéristiques de l'échantillon-----	105
1.3. Les caractéristiques de l'échantillon-----	105
2. Analyse des données de l'enquête-----	106
3. La notion de développement durable au sein des établissements hôtelière de la commune de Béjaia-----	106
4. vers une responsabilité environnementale d'établissements hôteliers au niveau de la commune de Béjaia-----	111
Conclusion générale -----	122
Bibliographie -----	124
Liste des acronymes -----	127
Annexes -----	129
Liste des tableaux -----	145
Liste des figures -----	146
List des graphes -----	147

Résumé

Le tourisme est une activité économique majeure dont l'impact sur la croissance économique et l'emploi est largement positif dans la majorité des pays. Il constitue également un aspect de plus en plus important de la vie des citoyens.

En effet l'écotourisme est l'un des moyens de valoriser la biodiversité, à l'inverse du tourisme de masse qui dégrade les milieux naturels, en intégrant une dimension éthique et d'écocitoyenneté.

Pour la commune de Bejaia, qui fait partie de notre zone d'étude et qui est considérée comme la région la plus attractive et la plus touchée par les effets néfastes du tourisme dans l'espace littoral, aucune étude économique n'a été effectuée concernant l'écotourisme et responsabilité environnementale des établissements hôteliers.

Mots clés : Écotourisme, développement durable, responsabilité environnementale, Béjaia.